

DONNÉES

2023

BAROMÈTRE DES STRUCTURES ADHÉRENTES



norma

L'association Normandie Musiques Actuelles – NORMA, créée le 27 octobre 2022 a pour objet de fédérer, accompagner et de renforcer les musiques actuelles en Normandie, dans le respect des droits culturels en intégrant les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : transitions, enjeux sociétaux et territoires.

L'association se compose de plus de 110 membres et travaille autour de 4 missions statutaires majeures : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel et la valorisation publique.

Composée d'une équipe salariée de 10 personnes, NORMA accompagne les acteurs et actrices pour porter ce projet doté d'un budget annuel de 800 000€.

Les financeurs de NORMA sont : l'Etat - DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados, le Département de l'Eure, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville de Rouen, l'Agence de la transition écologique (ADEME) Normandie, le Centre national de la musique, la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Normandie.

L'Association NORMA doit être un outil ouvert sur le monde, rassemblant un territoire — la *Normandie* — autour de pratiques culturelles et d'habitudes sociales.

Depuis juin 2023, nous avons pris le temps de réfléchir aux actions menées par l'association qui vient de naître d'une fusion de deux entités, aux histoires aussi importantes que différentes. Il s'agit de comprendre l'évolution d'un secteur volatile aux frontières de l'artistique, de l'économique et du social. La crise sanitaire récente, additionnée d'une crise énergétique et environnementale majeure vient souligner différents constats : baisse des fréquentations, coûts de production en forte augmentation, désynchronisation des chaînes de création/production et diffusion, mobilisation bénévole complexe, transition numérique difficile... Comment, face à ces incertitudes et face aux signaux faibles qui doivent faire l'objet d'une attention permanente, hisser la Normandie au premier plan des initiatives culturelles en termes de musiques actuelles ? Comment faire de NORMA une association innovante dialoguant entre le micro-local et le national, voire l'international ? Quels sont les enjeux à long terme à ne pas sous-estimer afin d'asseoir l'association dans le cadre politique qui est le sien ? Enfin, comment apporter des réponses à tous les types d'acteurs dans leur diversité, comment fédérer en couvrant tous les territoires, malgré des besoins souvent hétéroclites ?

L'association NORMA, par ses projets pluriels et complémentaires, est un espace d'innovation, de coopération, de solidarité et d'exigence, exemple de réussite d'un modèle au service du secteur via un projet fédérateur. Plusieurs générations d'acteur·ices de notre écosystème ont aujourd'hui des attentes fortes quant à l'association qui accompagne leur vie culturelle tout au long de l'année.

Nous avons choisi de construire le projet de NORMA autour d'un quadruple axe — enjeux culturels et artistiques, enjeux économiques et socio-professionnels, enjeux sociétaux et environnementaux et enjeux territoriaux — comme cadre d'un positionnement stratégique, afin de laisser apparaître les idées, actions, réalisations et espaces qui font de NORMA un moteur pour l'ensemble des professionnels de la filière, acteur·ices en Normandie. Les enjeux liés à la transition écologique, aux droits culturels et à l'inclusivité du projet de NORMA apparaissent au cœur de ces éléments, de façon transversale, bien que plusieurs encadrés leur soient dédiés.

Les crises successives ont construit en près de 10 ans une « normalité de l'incertitude » et nous ont appris à nous préparer à l'imprévisible. Les défis actuels (transitions, droits culturels, numérique...) nous demandent donc de cultiver optimisme, capacité de réaction collective et résilience organisationnelle.

Ce premier Baromètre des structures adhérentes à NORMA – Données 2023 espérons-le, permettra à nos adhérents et adhérentes de mieux se repérer et se connaître, d'éclairer leurs pratiques et de faciliter leur appréhension de réalités parfois difficiles à capter au niveau local et régional. Au-delà, nous espérons que cette livraison servira de pivot aux élu·es en territoires afin de mieux saisir cet écosystème que nous chérissons et qui nécessite — une fois de plus — d'être protégé, aidé et valorisé.

*Matthieu Cattoni et Sandrine Mandeville,
Coprésident·es de NORMA*

Préambule



PRÉAMBULE	1
CONTEXTE	4
1.1 Un développement continu des pratiques culturelles des français-es depuis 50 ans...	4
1.2 ...contribuant au développement et à la croissance des industries culturelles et créatives	4
1.3 Positionnement et rôle du tiers secteur culturel	5
1.4 L'édifice partenarial, garant d'une compétence culturelle partagée	6
1.5 L'émergence de nouveaux paradigmes post-covid	8
LE BAROMÈTRE DES STRUCTURES ADHÉRENTES DE NORMA	12
2.1 Repères socio-économiques et démographiques en Normandie	13
2.2 L'Observation Participative et Partagée comme philosophie d'action	15
2.3 Co-construction de l'enquête avec et par les acteur-ices	16
2.4 Animation de l'enquête et recueil des données	17
TYPOLOGIES ET ACTIVITÉS	20
3.1 Des structures adhérentes au caractère composite et pluriel	21
3.1.1 La diffusion, activité principale la plus représentée	22
3.1.2 Une pluri-activité inscrite au sein des projets	26
3.1.3 Une porosité entre les champs disciplinaires	28
3.2 L'association, forme juridique dominante au sein de NORMA	30
3.2.1 Des formes juridiques pour quelles intentions ?	30
3.2.2 Particularités des formes organisationnelles, les femmes sous-représentées dans les gouvernances.	32
3.3 Des structures affiliées au service de la représentativité	34
3.3.1 Labellisations et conventionnements : une reconnaissance des projets d'intérêt général	34
3.3.2 L'affiliation aux groupements, une représentativité par le réseau	35
3.3.3 La représentation syndicale, posture d'engagement des acteur-ices pour la filière	36
RESSOURCES HUMAINES	38
4.1 Une faible part d'emplois permanents administrant une part majoritaire d'emplois intermittents	40
4.2 L'activité de diffusion polarise le CDI	45
4.3 Les CDD, des contrats temporaires pour des besoins permanents ?	47
4.3.1 Des CDD de plus de 6 mois peu répandus	47
4.3.2 Des CDD de moins de 6 mois : une variable d'ajustement des activités ?	48
4.4 Le CDD d'Usage, cœur de l'employabilité de la filière	50



4.5	Alternance, services civiques, stagiaires : des objets différents pour quelle(s) finalité(s) ?	53
4.5.1	L'alternance : un tremplin vers l'emploi ?	53
4.5.2	Services civiques, pour quelles vocations ?	54
4.5.3	Stages professionnalisants au carrefour de l'emploi	54
4.6	Bénévolat, adhésion au projet et engagement citoyen	55
4.6.1	Un profil bénévole plutôt masculin, en milieu rural et en festival	55
4.6.2	Un engagement bénévole vital au fonctionnement des structures	56
ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES		58
5.1	Panorama budgétaire	59
5.1.1	Un panel composite sur le plan budgétaire	59
5.1.2	Une répartition différente des produits selon le budget global des structures	61
5.1.3	Lecture des financements publics dans le budget des structures	63
5.1.4	Des charges difficiles à absorber dues à un contexte défavorable	67
5.1.5	Mécénat et sponsoring : cas particuliers plutôt que stratégie globale ?	68
5.2	Les subventions de fonctionnement	69
5.2.1	Des subventions de fonctionnement à l'endroit des lieux et des radios	69
5.2.2	Les financements de fonctionnement de la DRAC et des autres ministères	70
5.2.3	De l'échelon local à la région, le rôle central des collectivités dans le fonctionnement des structures	72
5.3	Les aides aux projets	74
5.3.1	Des aides aux projets avec des montants variables selon les types de structure	74
5.3.2	Une part prépondérante des appels à projets, un risque pour l'écriture des projets ?	75
5.4	Les aides à l'emploi	76
5.5	Les autres mesures d'aides	76
5.5.1	Le contrat de filière, des mesures au plus proche des acteur·ices	76
5.5.2	Les fonds européens, vers une opportunité de projets	77
CONCLUSION		78
REMERCIEMENTS		84
LEXIQUE		86
BIBLIOGRAPHIE		87
FIGURES		88
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ADHÉRENTES À NORMA		89
LISTE DES STRUCTURES ADHÉRENTES À NORMA		90
ANNEXES		92



Contexte

La pesée socio-économique que tente de réaliser **ce baromètre s'inscrit au travers de dynamiques sociétales** fortes et de transitions majeures. Les mutations socio-économiques, politiques et culturelles auxquelles nous sommes confrontés accompagnent les pratiques des personnes et des structures, dans leur quotidien. Il nous a donc semblé pertinent, avant de présenter les résultats de l'étude, d'apporter certains éléments de cadrage permettant de mettre en lumière **les enjeux de la filière musiques actuelles en Normandie en 2025.**

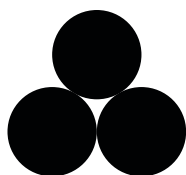
1.1 UN DÉVELOPPEMENT CONTINU DES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS-ES DEPUIS 50 ANS...

Les **pratiques culturelles des français-es connaissent de nombreuses mutations** ces cinquante dernières années qui se traduisent par **une croissance de l'accès aux œuvres, aux médias, à la diffusion de spectacle.** Depuis 15 ans, **l'avènement du numérique** accentue ce phénomène tout en modifiant profondément les pratiques des individus. La pratique du jeu vidéo, l'accès à la diffusion au travers de festivals ou de salles de concerts, l'installation du streaming audio et vidéo augmente considérablement en diversifiant les pratiques culturelles notamment dans l'espace privé. Plus spécifiquement, **l'écoute de la musique connaît un essor marquant** entre 2008 et 2018. 57% des français-es de plus de 15 ans écoutent quotidiennement de la musique contre 34% en 2008¹. Cet **accès aux contenus musicaux se constate sur l'ensemble des territoires et à l'ensemble des milieux sociaux** contribuant à une décentralisation de la diffusion musicale autrefois polarisée par la radio. Les consommations culturelles numériques viennent désormais se conjuguer avec les pratiques de sorties culturelles. En effet, l'accès simplifié au numérique grâce à sa démocratisation depuis plus d'une décennie amplifie une croissance observée au sein de l'industrie musicale.

1.2 ...CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA CROISSANCE DES INDUSTRIES CULTURELLES & CRÉATIVES

De façon concomitante, le secteur des industries culturelles et créatives connaît depuis le début des années 2010, une dynamique de croissance marquée (+6,7% entre 2013 et 2018), s'affirmant comme une composante majeure de l'économie française. Il atteint 91,4 milliards d'Euros de chiffres d'affaires en 2018². **L'industrie musicale (incluant les musiques actuelles) figure en 5^e position avec 9,4 milliards d'Euros de chiffres d'affaires derrière les arts visuels, la publicité, la télévision et la presse.** Entre 2013 et 2018, elle connaît la 3^e croissance la plus importante derrière les industries du jeu vidéo et celle du spectacle vivant. Cette croissance se caractérise par la numérisation des pratiques au travers le streaming payant introduisant de nouveaux acteurs et nouvelles actrices, de nouveaux modèles économiques et par la diffusion en salles ou en plein air lors de festivals. En 2023, le marché français de la musique enregistrée affiche un chiffre d'affaires de 968 millions d'Euros sur lequel le streaming représente 620 millions d'Euros³. Le marché de l'édition musicale atteint un record avec 507 M€ de revenus en 2023, soit une hausse de 20% par rapport à 2022 (419 M€)⁴. Ces changements provoquent la mutation de certains secteurs d'activité. Ainsi, on constate une baisse d'activité des manufactures d'instruments due à la diversification des pratiques musicales et de la presse musicale spécialisée. La presse se retrouve face aux nouveaux modes informationnels et à la numérisation croissante des contenus. En 2018, on comptait 256 957 personnes travaillant dans l'industrie musicale (207 258 d'emplois directs et 49 699 d'emplois connexes) avec une croissance de 21,2% des effectifs entre 2013 et 2018⁵.

Si l'on porte la focale sur la structuration et **sur l'année 2023, on recense 26 975 entreprises répertoriées par le CNM (Centre national de la musique) dont 91,4% concerne le spectacle vivant.** La croissance amorcée se poursuit dans la création de structures (+19%). Le secteur est composé de petites structures (entre 11 et 34





1. Chiffres clés
- statistiques de la
culture - pratiques
culturelles des
Français 2018-2022,
DEPS, P1

2. L'économie
Mosaïque
- 3^e Panorama
des Industries
Culturelles et
Créatives en France
— Novembre 2019,
P10

3. Le marché de la
musique enregistrée
en progression au
semestre 2024,
SNEP

4. Baromètre de
l'édition musicale
2023 — CSDEM,
CEMF et l'ULM

5. L'économie
Mosaïque
- 3^e Panorama
des Industries
Culturelles et
Créatives en France
— Novembre 2019,
P74-75

6. Baromètre
de l'emploi 2023
dans le secteur
de la musique et
du spectacle vivant
— Édition 2024,
CNM

7. BERTHELOT
Philippe dans
Économie sociale et
solidaire : un terrain
d'innovation pour les
musiques actuelles
— Juillet 2009, P.49

8. Manifeste pour
une autre économie
de l'Art et de la
Culture, UFISC
— 2007 P.2 du
condensé.

salariés à l'exception des labels et de l'édition musicale), **2/3 des structures sont situées hors Île-de-France** (à l'exception de l'édition musicale), une faible part de CDI constitue la majeure partie de la masse salariale, **et on retrouve une prédominance de l'emploi intermittent avec une présence des femmes sous représentée et sous rémunérée** (- de 40%)⁶.

Ces dynamiques entamées lors de la décennie passée se poursuivent voire se renforcent par la réaffirmation des pratiques numériques amplifiées par la période de Covid-19. On assiste aux concerts «à la maison» diffusés sur les plateformes de streaming vidéo. Les épisodes de confinement successifs entre 2020 et 2021 donnent lieu à une forte intervention publique pour maintenir une économie alors à l'arrêt.

1.3 POSITIONNEMENT & RÔLE DU TIERS SECTEUR CULTUREL

Le fonctionnement des musiques actuelles repose sur une variété de modèles économiques allant de l'économie marchande aux structures bénévoles. Ainsi, dans cette économie plurielle où se côtoie le marché, une redistribution publique et des processus de réciprocité non monétaire, le tiers secteur constitue «un ensemble de manières de faire, de finalités de vie, de choix d'organisation et de manière de faire ensemble qui se différencie de la seule quête d'un enrichissement matériel individuel»⁷. Dans la continuité des préceptes de l'éducation populaire d'accès à la culture, de démarches participatives, ce tiers secteur regroupe une très large partie des structures adhérentes à NORMA auquel l'adhésion à un référentiel de valeurs sociales et solidaires se positionnent au service de l'intérêt général en réponse aux concentrations socio-économiques à l'œuvre. Dès 2007, le *Manifeste pour une autre économie de l'Art et de la Culture* coordonné par l'UFISC est rédigé par 12 groupements comprenant 3 syndicats dont le SMA – Syndicat des Musiques Actuelles. Il a pour objet **l'affirmation d'une autre économie de l'Art et de la Culture défendant la construction d'un nouvel espace social et économique**. Les structures dont «la finalité n'est pas la recherche du profit [...] s'appuie sur «plusieurs

modes d'échanges économiques dont le marché, la redistribution et la réciprocité»⁸. Défendant la primauté de la diversité artistique et culturelle, la primauté de la coopération et la primauté de l'initiative citoyenne, cette charte rejoint la primauté de l'intérêt général et le positionnement de la personne «au cœur de toute activité humaine». **Ce tiers secteur relève de l'ESS – Economie Sociale et Solidaire** qui, par la loi du 31 juillet 2014, reconnaît, promeut, consolide les projets de structures s'inscrivant et se reconnaissant dans les valeurs sociales, de gouvernance de l'ESS.



14

L'ÉDIFICE

**PARTENARIAL⁹, GARANT
D'UNE COMPÉTENCE
CULTURELLE PARTAGÉE**

Depuis la fin des années 1970 avec la création des DRAC en territoires, et les années 1980 avec **les politiques de décentralisation, l'action publique et la politique culturelle se territorialise pour répondre aux enjeux des territoires dans un rapport de proximité**. Dès 2014, la loi MAPTAM¹⁰ renforce les métropoles en matière de compétences culturelles notamment en termes de gestion d'équipements. En 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) vise à clarifier les compétences entre les différentes collectivités territoriales. Outre la reconnaissance des Droits Culturels, elle précise que *«la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005»*¹¹. Ainsi, **c'est par le partage de la compétence** culturelle à l'instar du sport ou tourisme, que **les collectivités territoriales se saisissent à différents niveaux de cette compétence** non obligatoire permettant de porter des politiques culturelles en cohérence du micro local au régional. En tant que premiers financeurs de la culture, les collectivités territoriales disposent d'un rôle majeur dans le fonctionnement des structures culturelles avec 9,8 milliards d'Euros de dépenses en 2022¹² (7,8 milliards pour le fonctionnement, 2 milliards pour l'investissement) dont les blocs locaux (EPCI et Ville) sont les principaux financeurs. A titre de comparaison en 2019, le budget des collectivités allouées à la Culture était de *«10 milliards d'Euros soit plus de trois fois le budget de la mission « Culture » de l'Etat»*¹³.

LA CRÉATION DE NORMA, ILLUSTRATION DE LA MISE EN ŒUVRE CETTE COMPÉTENCE PARTAGÉE.

Cette compétence partagée se traduit avec la création de NORMA après un cycle de concertations territoriales entre 2017 et 2019. L'application de la loi NOTRe a donné naissance à une nouvelle région, la Normandie. **Elle a eu pour impulsion la création d'une nouvelle entité, NORMA, dans un souci de cohésion et d'efficacité** poursuivant les coopérations entre l'agence le FAR (Formation Accompagnement Ressources) historiquement en ex-Basse Normandie et le réseau RMAN (Réseau des Musiques Actuelles Normand) en ex-Haute Normandie. Le principe fondateur de cette nouvelle structure est de *«développer toutes initiatives d'intérêt général en cohérence avec une politique territoriale générale dynamique et ambitieuse pour favoriser le développement de la filière des musiques actuelles sur le territoire»*¹⁴. Ainsi, l'association se compose de deux types de membres : les membres adhérents (personnes physiques et morales, de droit public ou privé) et des membres institutionnels que sont l'Etat et la Région Normandie. D'autres collectivités peuvent également rejoindre ces membres fondateurs de NORMA.

Le contrat de filière musiques actuelles en Normandie est une autre traduction de l'application de la loi NOTRe réunissant 10 cosignataires : l'Etat par sa direction déconcentrée – DRAC Normandie, son établissement public – le CNM, la Région Normandie, le Département de la Manche, le Département de l'Orne, le Département de l'Eure, le Département de la Seine-Maritime mais également de Métropole Rouen Normandie, les villes du Havre et de Caen. Ce contrat de filière au périmètre unique en France illustre la mise en œuvre de ce partage de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il permet par cette logique ascendante dite de *bottom-up* d'être au plus juste des territoires et des enjeux socio-économiques de la filière et ce dans une logique pluriscale. NORMA trouve logiquement sa place dans ce contrat en organisation la coordination et l'animation de celui-ci tout en participant à son évaluation.

LE CNM, NOUVEAU PARTENAIRE INCONTOURNABLE.

D'un autre côté, **l'Etat rationalise à partir de 2020 son mode d'intervention à destination de la filière musicale avec la création du CNM – Centre national de la musique** par la loi du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre National de la Musique. Sa création permet de répondre à un secteur éclaté à travers le CNV – Centre national de la chanson des variétés et du jazz en gestion du financement de la diffusion, le Bureau Export en charge de la promotion de la création musicale française à l'étranger, l'IRMA qui avait pour mission d'être ressource en informations et formations, le FCM – Fond pour la Création Musicale et le CALIF qui était le Club d'Action des Disquaires Indépendants. Longtemps identifiée comme indispensable *«maison commune de la musique»* (dès 2011 par l'Association de préfiguration du CNM, dirigée par Didier Selles), le CNM doit clarifier l'action de l'Etat à l'endroit des musiques en ayant encore aujourd'hui pour recommandation première de *«sortir de la logique de guichet pour devenir le maître d'œuvre de la politique de la filière»*¹⁵. L'établissement public du ministère de la Culture figure comme partie prenante dans la structuration, la définition des enjeux et le financement de la filière musiques actuelles. Après un lancement durant le COVID-19, le CNM modèle à la fois symboliquement et de façon opérationnelle, l'action publique aux côtés des actrices et à l'endroit de la filière.



9. GUILLON

Vincent dans la culture est-elle sacrifiée sur l'autel budgétaire ?
France Culture
— Décembre 2023

10. Article 43 de la loi du 27/01/ 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

11. Article 103 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
— www.legifrance.gouv.fr

12. DEPS
— ministère de la Culture
- Les dépenses culturelles des collectivités en 2022 et leur évolution depuis 2019-2024

13. AMBROISE, LILLINI, LABICHE dans Les pratiques culturelles des Normands : Quelles évolutions depuis ma crise sanitaires ?
P.127 — CESER Normandie

14. Article 4, Statuts de Normandie Musiques Actuelles
— NORMA.

15. Rapport de la Cour des Comptes
P.30 — 17, Octobre 2024

LES MUSIQUES ACTUELLES, VECTEURS D'EXTERNALITÉS POSITIVES POUR LES TERRITOIRES.

Outre les compétences dont les collectivités territoriales sont détentrices, **les projets portés par la filière musiques actuelles enclenchent de nombreuses externalités positives. Ils contribuent au développement de l'économie locale** lors de la tenue de festivals par des services de restauration ou d'hébergement comme avec les festivals Beauregard dans le Calvados ou Art Sonic dans l'Orne. Ils s'inscrivent dans **la valorisation des patrimoines touristiques et naturels** comme avec le festival Chauffer dans la Noircœur dans la Manche niché dans les dunes du havre de Régneville. Ils sont également **les points d'ancrage aux changements urbanistiques locaux** par l'aménagement la création d'une salle de concerts comme le Cargö à Caen, fer de lance avec l'ESAM (Ecole supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg) du réaménagement de la Presqu'île de Caen. Par ailleurs, les projets portés confèrent de nouveaux rôles aux personnes œuvrant en leurs seins. Ces rôles sont multiples : un programmateur ou une programmatrice doit résoudre la juste équation du projet culturel d'un équipement, lui-même en cohérence avec le projet culturel d'un territoire. Les chargées d'action culturelle s'attachent à l'accès à la culture à l'ensemble des personnes quelles que soient leurs conditions sociales. On compte aussi **l'engagement bénévole, le renfort du tissu social, le respect des droits culturels, la visibilité des diversités, la question des esthétiques, celle du genre...** Des endroits qui dépassent souvent le simple fait pour lequel un projet est financé. Finalement, les projets sont de véritables outils expérimentaux et temporels de mesure de l'impact social de la culture sur les territoires. Enfin, cet édifice partenarial tente d'œuvrer à la résolution de nombreuses externalités négatives. On peut noter que la mise en œuvre de mesures transitionnelles au sein du contrat de filière traduit une volonté commune de se saisir des conséquences négatives qu'engendrent l'activité de la filière. La création d'un plan de mobilité en direction des festivals ou encore leur raccordement au réseau d'électricité fixe (convention NORMA/Enedis) sont d'excellents exemples des actions en cours pour que la filière musiques actuelles se positionne à la fois en précurseur, en prescriptrice et en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux qui la traverse.

1.5 **L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PARADIGMES POST-COVID**

La pandémie de Covid-19 qui a mis à l'arrêt une très large partie de la filière des musiques actuelles de la diffusion à la production a amplifié les phénomènes déjà à l'œuvre à la fin des années 2010. Les confinements successifs ont favorisé **le rapport au numérique** désormais démocratisé dans l'ensemble des foyers et de façon nomade par les smartphones et réseaux sociaux. Ces **nouvelles pratiques culturelles** auront produit une diversification des accès aux contenus culturels (plateformes de vidéos à la demande, plateformes de streaming). Elles ont instauré de nouveaux liens de diffusion des œuvres (live streaming), de nouvelles méthodes d'autoformation ou de formation (apprentissage d'instruments, tutoriels de production musicale) mais également **de nouveaux modes communicationnels** avec sa communauté ou sa fan base. Enfin à partir de 2022, les pratiques culturelles se heurtent à un **contexte inflationniste** majeur avec une hausse généralisée des prix notamment énergétiques provoquant des arbitrages sur la consommation culturelle (baisse des abonnements, réservations tardives aux spectacles) car si le live connaît des records de fréquentation, il ne bénéficie pas à l'ensemble des acteur·ices de la filière. Nous y reviendrons en détail au cours de cette étude.

RÉSEAUX SOCIAUX, STREAMING, SOLUTIONS ADAPTATIVES, IA : DE NOUVEAUX MODES DE PRATIQUES PAR LE NUMÉRIQUE.

Ce lien entre communautés et artistes favorise **de nouveaux modes d'émergence et de professionnalisation** créant un nouveau modèle en **inversant le modèle traditionnel d'usage** : la découverte par le live, l'accompagnement, le développement et la recherche de partenaires et enfin la professionnalisation voire la notoriété. Particulièrement présent dans l'esthétique rap (esthétique la plus streamée en France), le contournement de la chaîne de production traditionnelle, en passant directement du média aux grandes salles de diffusion, est particulièrement visible. D'autant plus que les méthodes de production des œuvres s'effectuent désormais par l'achat de samples ou de type beats, par le ripage ou sampling d'instrumentaux sur YouTube, par l'achat ou l'acquisition de logiciels de production traduisant **une seconde vague de démocratisation des home studios**. L'appréhension de ces faits se retrouvent tout naturellement au cœur des dispositifs d'accompagnement comme celui porté par NORMA avec Start & Go¹⁶. De l'émergence à la professionnalisation, les questions de la communication, du community management et de la gestion numérique se sont installées de façon incontournable au même niveau que la création musicale, **l'artiste devenant également chef-fe de projet**. La numérisation a également instauré un nouveau rapport à la data, tout comme aux « *carrières flash* »¹⁷, au format de production très court ajusté pour les plateformes aux logiques de zapping en rupture avec le long format. **Les modèles de rétribution des plateformes de streaming** basés sur le market centric plutôt que sur l'user centric pose **les questionnements sur le modèle de rémunération d'une très grande partie des artistes** distribué·es numériquement. L'accès au nombre de streams peut conditionner à la professionnalisation des artistes par l'engagement de producteur·rices ou simplement la consultation de ces mêmes streams peuvent influencer sur la diffusion en programmant des artistes ayant une forte fréquence de streams sur un territoire donné. Enfin, **l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) générative entame un nouveau chapitre lié à la création**. La plateforme de streaming Deezer estime à 100 000 morceaux générés par l'IA qui sont distribués par jour sur sa plateforme. Ce fait pose la question inhérente des droits d'auteur·rices, là où l'IA va assister voire suppléer l'artiste par la rédaction de prompts.

LA DIVERSITÉ ARTISTIQUE ET ÉCONOMIQUE REMISE EN QUESTION PAR LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE.

La croissance des industries culturelles et particulièrement de la musique n'a fait que **renforcer le phénomène de concentration**. Sur le volet production musicale, l'exemple du rachat de PIAS par Universal¹⁸ fin 2024 illustre cette dimension. Cette concentration verticale et horizontale est également présente à l'endroit des producteurs de spectacle tels que Live Nation avec « *la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production permettant d'offrir aux artistes un service à 360 degrés via le rachat et le regroupement de quatre piliers : Live Nation Concerts pour la production de spectacles, ticketmaster.com pour la billetterie, Front Line pour le management et Live Nation Network pour le marketing* »¹⁹. On retrouve ce phénomène à l'endroit des médias musicaux avec l'hebdomadaire Les Inrocks ou Radio Nova appartenant à Combat²⁰.



16. <http://startandgo.norma-asso.fr/>

17. PIDOUC E.,
TEILLET P.
— Le devenir des Scènes
de Musiques Actuelles
(SMAC) CNM Lab 2023

18. www.liberation.fr/culture/musique/production-musicale-universal-music-group-acquiert-100-du-pias-group-maison-de-disque-belge-independante.

19. TEIXIDO S.
dans NECTART
“La puissance publique
peut-elle réguler le
phénomène de
concentration dans
la musique ?” P.45

20. www.radiofrance.fr/france-culture/matthieu-pigasse-etend-son-empire-culturel-1474484

21. Diffusion live
et focus festivals 2023
— Spectacles de musiques
actuelles et de variétés
— CNM, 2024

22. Article 3
- LOI n° 2016-925
du 7 juillet 2016 relative
à la liberté de la création,
à l'architecture et
au patrimoine

23. BARGETON J.
- Sénateur, La stratégie
de financement de la filière
musicale en France Faire
du Centre national de
la musique l'outil d'une
nouvelle ambition
— P.42, 2023

24. GUIBERT G.,
SAGOT-DUVAUROUX D.
dans Musiques actuelles,
ça part en live — Mutations
économiques d'une filière
culturelle P.125 -DEPS-
ministère de la Culture, 2013

Cette domination de l'offre de spectacles par quelques sociétés commerciales pose deux principales questions : celle de la distorsion de l'offre et celle de la diversité. D'abord, malgré les hausses des représentations payantes (+5% en 2022), de la fréquentation totale (+11% en 2022), du prix moyen des billets (+8%) et des recettes de billetteries (1.4 milliard), **les petites jauges sont moins plébiscitées que les Arena ou Zénith et les festivals sont exposés à un fort risque de décrochage**, 1/3 d'entre eux sont déficitaires malgré un taux de remplissage de plus de 90%.²¹

Ensuite, elle pose **la question de la diversité artistique et de la place des initiatives indépendantes privées ou publiques** dans une filière voire plus largement dans la dimension écosystémique des musiques actuelles. Dans un contexte inflationniste depuis 2022, **la hausse du prix de vente des cessions de spectacle a augmenté** notamment de la part des producteur·rices de spectacle dont le catalogue héberge des artistes d'envergure nationale ou internationale. Ce phénomène s'ajoute la hausse du prix de l'énergie, de la main d'œuvre et métiers techniques pour les structures de diffusion dont l'absorption devient complexe face à l'effet ciseau dû à l'accroissement des charges et à une stagnation voire une baisse des recettes.

LA PUISSANCE PUBLIQUE EN RÉGULATION ET GARANTE DES DIVERSITÉS.

Au sein de ce paysage où s'enchevêtrent structures marchandes et non marchandes, **la puissance publique semble se positionner en régulateur et en garant de la diversité des modèles économiques de la filière**. Ce rôle est sanctuarisé notamment par l'article 3 de la loi LCAP²² de 2016 où les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités et leurs groupements « *définissent et mettent en œuvre [...] la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (...), une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique* ». Par ailleurs, les principaux leviers mis en œuvre se font au travers des subventions d'une part et des crédits d'impôt d'autre part permettant l'introduction de nouveaux artistes et l'investissement. Également, la création du CNM en 2020 a contribué à l'administration des systèmes d'aides à la filière tentant de trouver de nouveaux modèles de financement comme la taxe streaming à la suite du rapport du sénateur Bargeton²³. Enfin, l'émergence des contrats de filière dans plusieurs régions françaises illustre la complémentarité dans l'élaboration de mesures en phase directe avec les territoires. Dans ce concert, ce sont bien **les collectivités territoriales** et l'échelon local **qui demeurent les principaux financeurs de la culture**. Or la contraction des finances publiques remet en question la **stabilité de l'édifice partenarial du partage de la compétence culturelle**. L'exemple de l'effort budgétaire demandé par l'État aux budgets des collectivités dans le cadre du projet de loi de finances 2025 met en péril le fonctionnement de nombreuses structures dont les projets peuvent être remis en question, dans un secteur en proie à une crise systémique économique et sociale. Un risque de désynchronisation de la chaîne de production peut être pressenti au regard des moyens alloués aux structures car « *contrairement à des discours largement répandus, il existe une dépendance de fait entre les différents circuits (marchand, associatif et institutionnel) de la valorisation de la musique live* »²⁴ et ce dans le cadre des politiques culturelles en France.



LA FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES, VITRINE DES ENJEUX SOCIÉTAUX.

D'autres enjeux post-covid émanent de la conscientisation et de la mobilisation d'acteur·ices au travers de sujets sociétaux qui traversent la filière musiques actuelles. Tout d'abord, l'observation de la parité femme/homme au sein des équipes, des technicien·nes et des artistes montre que le secteur est loin de l'équilibre. L'amorce de projet d'études, de conditionnalités de subventions, de questionnements sur l'égalité de genre démontrent l'ampleur de cet enjeu en 2025. Ensuite, la question des violences sexistes et sexuelles, mise en lumière par le mouvement #MeToo a contribué à reconnaître les victimes de VSS, d'amorcer une acculturation commune et d'identifier les comportements à risque. Le secteur prend peu à peu conscience qu'il n'est pas épargné par la souffrance au travail et discute ouvertement des problématiques de qualité de vie au travail, de la santé physique et mentale dans la filière musiques actuelles (par la création de chartes, de formations, de débats et en rendant obsolètes des pratiques en inadéquation avec le code du travail). Aussi, la crise de vocation n'est plus nouvelle : rétributions inférieures aux moyennes nationales, modulations du temps de travail complexes, formation professionnelle peu mise en place, l'argumentaire « *métier-passion* » n'a plus le vent en poupe, provoquant des turnovers importants au sein de nombreuses structures (et des nouvelles voies professionnelles après 30 ans). Enfin, l'urgence climatique, les questions de transition écologique et sociale, frappent tout particulièrement les musiques actuelles. Les mobilités des publics, responsables de plus 70% des émissions de gaz à effet de serre dans le spectacle vivant, interrogent les acteur·rices et politiques, celles des artistes et des œuvres également²⁵. La présence de NORMA au sein du réseau national historique R2D2 et du projet Festivals En Mouvement (FEM) ainsi que la mise en place d'un plan de mobilité pour les festivals²⁶ en Normandie en sont les parfaits exemples. De nombreux festivals français ont connu ces dernières années des annulations et des reports suite aux aléas climatiques défavorables, qui ont mis en péril les couvertures assurantielles futures des événements et dans certains cas, la réécriture d'un projet plus en phase avec les objectifs du GIEC en vue de 2050 (changement de site, diminution des jauges, mise en pause du projet).

25. <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>

26. <https://www.norma-asso.fr/focus/mobilite-et-festivals-vers-un-plan-de-mobilite-pour-les-evenements-culturels-normands>



Le Baromètre DES STRUCTURES ADHÉRENTES DE NORMA

C'est dans ce contexte historique, socio-économique et prospectif que s'inscrit ce baromètre. Le périmètre est ici celui du projet associatif de NORMA, de ses enjeux et de ses missions, et donc de nos adhérents, vivier représentatif de la diversité de la filière régionale. Nous allons plonger au cœur des réalités socio-économiques des structures adhérentes de NORMA où celles et ceux qui composent ces dernières, œuvrent à la filière musiques actuelles en Normandie. Le baromètre fait suite à une première étude publiée en 2021 par RMAN, avec la complicité du FAR, à partir des données 2018 « Musiques actuelles en Normandie – Structures, projets et activités, modèles économiques et emplois – 1^{ère} base pour une observation participative et partagée »²⁷ poursuivant la dynamique d'observation à l'échelle régionale. Enfin, le baromètre revêt un caractère majeur qui fera office de socle aux futures observations socio-économiques dont la rigueur méthodologique et participative aura été un maître mot durant tout son déroulé.

L'OBSERVATION AU SEIN DU PROJET DE NORMA.

L'observation est une mission statutaire de NORMA. Elle s'inscrit de façon transverse à l'endroit des différents enjeux du projet de l'association. En France, plusieurs chargé-es de l'observation travaillant au sein de groupements musiques actuelles régionaux et homologues (Magali ROBERTO en Pays de La Loire, Damien DUSSEAU en Hauts-de-France ou Guillaume SAMSON au PRMA à la Réunion). Cette mission a pour objet 3 axes clairs : de permettre l'appropriation des enjeux de l'observation par l'ensemble des parties prenantes, de servir de pilier dans le travail de ressources et de créer une dynamique de publication permettant de nourrir les réflexions et de disposer d'un dialogue objectif avec les partenaires publics.

Le positionnement de la mission d'observation se situe aux confluents des autres missions : de l'accompagnement et du développement des pratiques artistiques, du développement territorial, des coopérations, de l'animation territoriale et des démarches transitionnelles. Elle incarne ce rôle de pivot permettant d'être à la juste position entre les partenaires, les secteurs de la recherche, du champ de l'économie sociale et solidaire. Cette mission s'inclut dans une dynamique *bottom/up* caractéristique des groupes de travail et des réunions territoriales régulières que mène NORMA, dans la perspective de saisir les réalités de terrain.

Ce baromètre repose sur 3 piliers : la typologie et l'activité des structures, leurs ressources humaines et leurs données budgétaires. Au regard des constats posés en première partie, de nombreux questionnements émergent naturellement. Le premier se résume de façon assez globale à *comment la filière musiques actuelles en Normandie appréhende ces changements de paradigmes et ces enjeux ?* A ce titre, certains critères ne sont pas abordés car ils peuvent être complexes dans leur mise en œuvre et fragilisent la solidité méthodologique de l'étude. Par exemple, si NORMA œuvre en faveur de l'égalité et l'inclusion, nous avons fait le choix de conserver les données sexuées liées à l'état civil et de ne pas introduire un indicateur sur le genre au-delà de la binarité femmes hommes puisque l'étude s'adresse aux structures et non aux personnes. Le second questionnement réside dans une approche comparative : *comment la filière musiques actuelles en Normandie se positionne par rapport à d'autres territoires et par rapport aux données nationales ?*



Ce questionnement sera abordé via l'emploi, en comparaison avec les données produites par le CNM et France Travail. A titre d'exemple, la part des emplois permanents en comparaison avec d'autres secteurs culturels ou bien encore la part des personnes en alternance ou en mission de service civique pourront être particulièrement instructifs au regard des potentiels au sein de la filière musiques actuelles.

Il en sera de même avec l'analyse des données budgétaires des structures, la répartition des financements, leur diversité (en tentant une approche prospective). Enfin, la question des territoires est au centre de ce baromètre. Du Perche Ornaïs au Bocage du Sud Manche, de la presqu'île du Cotentin à la Métropole Rouennaise, du Pays de Caux au Pays d'Ouche en passant par la côte Havraise, **quelles sont les dynamiques à l'œuvre dans cette pluralité de territoires ? Quelles sont les spécificités et singularités de la filière en Normandie particulièrement à l'endroit des territoires ?** Là où « *la crise sanitaire a accentué les inégalités territoriales, au détriment des territoires les plus faibles, accélérant le délitement à bas bruit de petites structures qui manquaient déjà de moyens [...] la Normandie se caractérise par l'existence de nombreuses très petites structures culturelles* ». ²⁸ Enfin et au regard des nouveaux enjeux exposés plus tôt, **quels sont les scénarii possibles à l'endroit des financements et par conséquent des ressources humaines et des projets ?**

2.1

REPÈRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES EN NORMANDIE

UNE DÉMOGRAPHIE STABLE POUR UNE RÉGION D'INTERFACES ENTRE LE GRAND PARIS ET LA MANCHE.

Depuis 2016, la (nouvelle) région Normandie se compose des deux anciennes régions administratives : l'ex-Basse Normandie dont le chef-lieu était Caen et l'ex Haute-Normandie dont le chef-lieu était Rouen. **Composée de 3 328 000 habitant-es²⁹, la Normandie est la 9^e région métropolitaine la plus peuplée** en avant dernière position devant la Bretagne et la dernière en termes de superficie de territoire avec 29 906 km². **Entre 2021 et 2025, sa démographie reste stable.** Rouen, en tant que le chef-lieu de région, figure comme la ville principale de la Métropole Rouen Normandie, seule métropole normande. Habitée par 494 379 habitant-es sur les 1 255 792 que compte le Département de Seine-Maritime, **la Métropole Rouen Normandie figure comme le 1^{er} pôle urbain de la région.** Il se situe en position d'interface avec la métropole du Grand Paris et figure sur l'axe Seine : Paris – Rouen – Le Havre. **Caen, en tant qu'ex-chef-lieu de l'ex-Basse Normandie, constitue la 2^e aire urbaine de la région** avec 420 000 habitant-es sur les 694 905 que comptent le Département du Calvados. Enfin, **Le Havre est la 3^e aire urbaine normande**, sa communauté urbaine compte 245 000 habitant-es. Elle se positionne en tant qu'interface maritime majeure en tant que 1^{er} port de France en termes de trafic de conteneurs et 4^e port d'Europe du Nord (derrière ceux de Rotterdam, Anvers et Hambourg). À l'échelle départementale, l'Eure (dont la préfecture est Evreux et l'aire urbaine de 104 630 habitants) compte 599 507 habitant-es. Le département de la Manche (dont la préfecture est Saint-Lô – d'une aire urbaine de 52 400 habitant-es) compte 481 520 habitant-es. On note que l'aire urbaine de

27. Musiques
actuelles en
Normandie
– Structures, projets
et activités, modèles
économiques
et emplois – 1^{re} base
pour une observation
participative
participative et
partagée
– [www.calameo.com/
read/0067459176C
8C8A56B3A9](http://www.calameo.com/read/0067459176C8C8A56B3A9)

28. SYTNIK Yvan
dans Les pratiques
culturelles des
Normands Quelles
évolutions depuis
la crise sanitaire ?
par AMBROISE,
ILILLINI,
LABICHE, P.32
– CESER
Normandie, 2023

29. INSEE
– L'essentiel... sur la
Normandie - 2024



Cherbourg-en-Cotentin est classée en 4^e position régionale avec 117 000 habitant·es dues aux activités économiques liées aux industries nucléaires, militaires et portuaires. **Le département de l'Orne, plus rural**, dont la préfecture est Alençon (aire urbaine composée de 67 656 habitant·es) et dont les principales villes sont Argentan, Mortagne-au-Perche comme sous-préfectures et Flers, figure comme le département le moins peuplé avec 279 942 habitant·es.

LE SECTEUR CULTUREL AU SEIN D'UNE ÉCONOMIE POLARISÉE SUR LES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES.

L'économie normande se polarise au travers des secteurs tertiaires et secondaires, elle représente 4% du PIB français. L'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale sont les secteurs d'activités qui emploient le plus de personnes en Normandie avec 421 033 emplois³⁰ soit plus du 1/3 de l'ensemble des emplois en Normandie (35,1% des emplois). Les deux autres secteurs d'activité qui emploient le plus de personnes concernent le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (12,8% des emplois) et les activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (9,1% des emplois). **Le secteur culturel en Normandie ne représente quant à lui, que 1,3% des emplois (1 point de moins que la moyenne nationale) soit 16 800 actifs.**³¹ . Parmi ces actifs, quasiment 1/3 sont des artistes (32%), des cadres et des technicien·nes du spectacle. En 2018, on comptait « 2 900 entreprises relevant des secteurs de la culture, ce qui représente 2,8% de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands et non marchands en Normandie »³². Ces chiffres d'avant Covid seront amenés à évoluer lors des prochaines études comparatives.

Enfin, à titre comparatif, **la filière musicale normande représente 4% des effectifs et 3% de la masse salariale du secteur musical national.**

30. INSEE

— Dossier complet de Normandie
- www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?GEO-REG-28
— Établissement actifs employeurs et effectifs par secteur d'activité détaillé (A17) fin 2022

31. CESER

- Les pratiques culturelles des Normands
Quelles évolutions depuis la crise sanitaire ?
P.57 (2023)

32. CESER

- Les pratiques culturelles des Normands
Quelles évolutions depuis la crise sanitaire ?
P.57 (2023)

33. <http://cpopp.org/opp>

34. <http://cpopp.org/opp>



2.2 L'OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE COMME PHILOSOPHIE D'ACTION

Le rôle de l'observation a contribué à la reconnaissance des musiques actuelles à la fois au sein du secteur culturel mais également dans la sphère institutionnelle à partir des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990 lors de l'exercice de Mme Catherine TRAUTMANN en tant que ministre de la Culture du gouvernement JOSPIN en quintuplant les moyens alloués aux musiques actuelles à l'époque. Dès 1999, la FEDUROK (avant de devenir la FEDELIMA - Fédération des Lieux de Musiques Actuelles) lance les premières observations sectorielles des lieux de diffusion musiques actuelles au travers une philosophie d'action, l'OPP - Observation Participative et Partagée - pour permettre l'interconnaissance entre acteur-ices de la filière mais dans la perspective d'un dialogue objectivité avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Cette méthode, déjà éprouvée au sein de groupements homologues en France et plus largement par les structures relevant du tiers secteur culturel ou social, confère «une priorité à celui qui génère l'information dans son usage [...] en prenant «en compte au mieux les intérêts respectifs des participants et contributeurs de l'observation et des enquêtes générées»³³, à l'opposé des observations dites «descendantes» où les observé-es n'interviennent qu'au moment du renseignement des données sans être intégrées à l'ensemble du processus. Ainsi, les principes de l'OPP reposent sur «la responsabilisation, l'implication et l'accompagnement des acteurs observés. Ceux-ci sont placés au cœur du dispositif d'observation et associés à la gestion et à la maîtrise de l'information qu'ils produisent (constitution des questionnaires, inventaire des problématiques, participation à l'analyse des résultats, etc.)»³⁴.

L'OBSERVATION COMME OUTIL DE COMPRÉHENSION DE LA FILIÈRE ET DE DIALOGUE.

L'Observation Participative et Partagée propose une philosophie positionnant les acteur-ices au centre du processus. À l'heure de la démultiplication des enquêtes, évaluations et audits, générant une forme de sursollicitation, la question de la méthode est primordiale.

Pour renforcer cette dimension participative et partagée, pour améliorer les processus d'observation, pour faire remonter des problématiques de terrain, pour étoffer les outils techniques de l'observation (grilles d'enquête, critères, indicateurs...) et pour alimenter une interconnaissance mutuelle, l'association CPOPP (Collectif Pour l'Observation Participative et Partagée) dont NORMA est membre, a été créé en 2022. Elle regroupe 23 structures parmi lesquelles nous retrouvons la FEDELIMA (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles), la FAMDT (Fédération des acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles), HAUTE FIDELITE (Pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France), le POLE (Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de la Loire) ou encore la FNAR (Fédération Nationale des Arts de la Rue) et Jérôme GUIBERT, Maître de conférences en sociologie, à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle. La pluralité de structures qui se sont affiliées à CPOPP témoigne d'une volonté de davantage de commun, là où le contexte peut laisser présager d'un repli sur soi. Enfin, en sortant du champ balisé des musiques actuelles, cette dynamique permet de poursuivre le chapitre d'une lecture écosystémique culturelle globale par l'OPP.



2.3

CO-CONSTRUCTION DE L'ENQUÊTE AVEC & PAR LES ACTEUR·ICES

La co-construction du baromètre s'est déroulée en 3 grands temps sur une durée de 10 mois entre mai 2024 et mars 2025.

L'élaboration de la trame a été faite à partir d'un tronc commun d'indicateurs, fruit des remontées d'expériences des groupements au sein de CPOPP. Également, les précédents travaux d'OPP menés par le chargé de l'observation au sein de la FAMDT et du réseau GRABUGE ont permis d'adapter certains indicateurs en lien avec le projet de NORMA. Enfin, la consultation des précédentes grilles d'enquête dont NORMA dispose dans le cadre de l'enquête publiée en 2021 et de l'enquête Jazz de 2023, a permis d'incrémenter des modalités potentiellement omises lors de deux précédents écumages.

Fort de ce premier travail, un comité technique Observation a été créé selon une volonté de diversité d'activités, de représentation territoriale et de parité femme/homme. Certaines personnes avaient manifesté leur intérêt lors des rencontres professionnelles de NORMA en mai 2024 de participer à ce comité lors de l'atelier «*Démocratiser l'observation : contextes, méthodes et usages*». Le comité technique s'est réuni à trois reprises en visioconférence : le 10 septembre, le 1er et le 15 octobre 2024. Lors de la première séance, le comité est séparé en 3 groupes pour consulter, débattre, amender, valider les critères, indicateurs et les modalités de réponse au regard de leurs réalités. Sur la foi de ce travail, la grille d'entretien a été soumise à une phase de test pour vérifier son bon déroulé, le temps de renseignement et les derniers ajustements nécessaires. Enfin, la troisième et dernière séance était consacrée à la valorisation de l'enquête, sa diffusion et la mise en commun d'intentions. L'objectif est d'optimiser l'adhésion, mais aussi de s'assurer du caractère pédagogique d'un exercice qui peut s'avérer complexe pour des structures dont l'ingénierie peut être insuffisante.

Ce comité est composé :

ANAËLLE ABASQ
COORDINATRICE GÉNÉRALE
DE **RADIO PHÉNIX**
— Caen, 14

ARTHUR ALLIZARD
GÉRANT
DE **STUDIO TONUS**
— Pont D'Ouilly, 14

LYNDA HAMADOUCHE
DIRECTRICE
DE LA **MJC EVREUX**
— Evreux, 27

MATHIAS HELBERT
COORDINATEUR GÉNÉRAL
DU **RAVE**
— Flers, 61
(membre du conseil d'administration de NORMA)

CAMILLE LOURY
CHARGÉE DE PRODUCTION
ET D'ADMINISTRATION
À **L'ECRAN SONIQUE**
— Saint-Lô, 50

BAPTISTE MIGNON
CHARGÉ DE PRODUCTION
DE **SNARK**
— Mondeville, 14

RAPHAËL MALANDAIN
CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT
À LA **FABRIK À SONS**
— Bolbec, 76
(membre du conseil d'administration de NORMA)



2.4

ANIMATION DE L'ENQUÊTE ET RECUEIL DES DONNÉES

Le périmètre de l'étude s'adresse aux 103 adhérent-es de NORMA en 2024 quelle que soit leur forme juridique et leur statut. Nous avons fait le choix d'ouvrir cette étude à l'ensemble des adhérent-es y compris ceux dont l'adhésion a été validée lors du bureau du 27 novembre 2024 leur permettant ainsi d'intégrer les dynamiques à l'œuvre au sein de NORMA.

L'enquête a été diffusée par l'intermédiaire de la plateforme GIMIC dont le Collectif POPP est gestionnaire. Elle permet de diffuser un formulaire selon deux modes, soit par un système d'identification à un espace dédié ou par la transmission d'un lien à URL publique. C'est par cette seconde option et dans un souci de facilité d'accès au formulaire que nous avons lancé ce baromètre du 4 novembre jusqu'au 20 décembre 2024. En complément, nous avons lancé des interviews auprès d'un panel de nos adhérent-es pour témoigner de l'épaisseur de ces chiffres. Ces interviews n'ont pas de méthodologie spécifique à l'instar d'entretiens semi-directifs mais se déroulent sous la forme d'une discussion libre sur l'appréhension de leurs activités, avec quelques questions récurrentes.

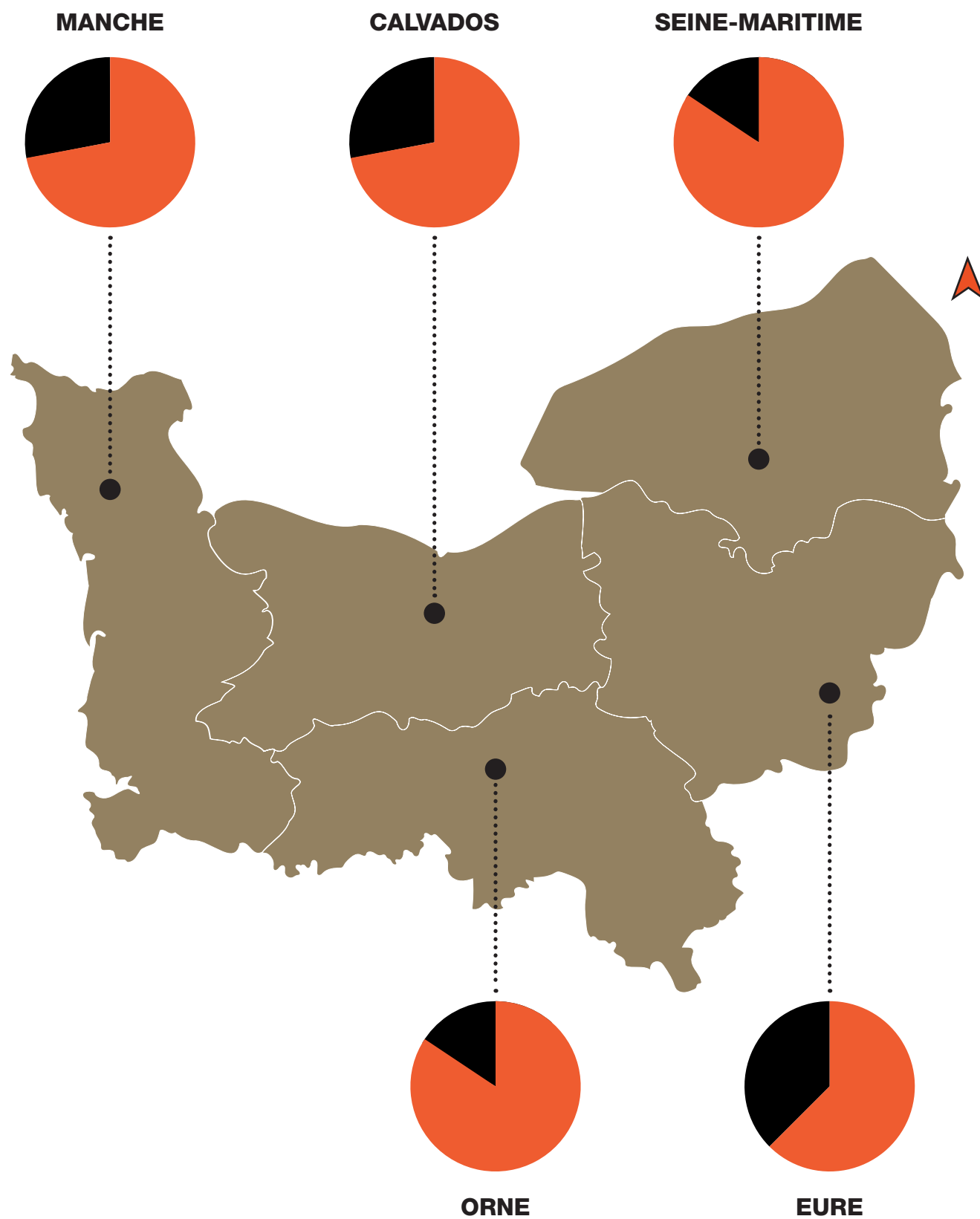
Durant ce mois et demi d'animation et après une communication spécifique à l'ensemble de nos adhérent-es et partenaires, des temps de présence ont lieu pour présenter et valoriser la démarche. A l'occasion des réunions territoriales et des groupes de travail de novembre 2024, un temps dédié est consacré pour répondre aux remarques et questionnements. Ces temps ont été propices à l'accompagnement au renseignement du formulaire et ont permis de prendre le pouls des réalités et enjeux des adhérent-es dans une perspective qualitative.

77% DES STRUCTURES ONT RENSEIGNÉ LE BAROMÈTRE.

Après avoir animé et relancé l'ensemble des adhérent-es par mail et téléphone mobilisant l'ensemble de l'équipe, 77% des structures ont renseigné le baromètre. Ce taux de remplissage est comparativement haut par rapport à d'autres groupements menant des observations sur des panels et périmètres similaires. Après le nettoyage des données, 76 structures (soit 73% des structures) ont renseigné l'ensemble des données et forment le panel de cette étude. Cette mobilisation des acteur-ices témoigne de l'intérêt pour l'observation qui a permis d'identifier les problématiques de renseignements et les améliorations à mettre en œuvre pour réunir un maximum de structures. Parmi les principales difficultés évoquées, nous retrouvons des activités 2023 qui n'ont pas eu lieu ou des projets mis en pause. Les structures créées en 2024 justifient également l'absence de remplissage. Le cas particulier des collectivités, porteuses d'un projet de diffusion (salles de concert ou festivals) ou d'enseignement, est à interroger, puisque certaines ont pu rencontrer des difficultés à renseigner les données des ressources humaines et budgétaires dues à la nécessaire ventilation des postes pour traduire le plus justement les données à récolter. Enfin, la multiplicité des processus administratifs (dans l'obtention de financements, de bilans, d'évaluation ou ici d'observation) érode les plus petites structures, les moins dotées en ressources humaines voire celles qui sont uniquement composées de bénévoles.

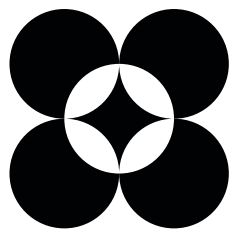
Ce premier baromètre des structures adhérentes de NORMA marque le coup d'envoi de nouveaux outils comparatifs. Mieux se situer pour mieux comprendre les dynamiques sur notre territoire est un prérequis rendu possible par la régionalisation de l'observatoire du CNM d'une part mais aussi par le partage d'indicateurs entre groupements de la filière initié par CPOPP. Cette année, nous partageons nos indicateurs avec le pôle Haute-Fidélité en Hauts-de-France et comparons nos résultats avec ceux publiés par le CNM.

Enfin, en condition préalable de lecture, les données récoltées par ce baromètre sont déclaratives. Nous avons cependant porté un effort majeur à l'accompagnement au renseignement et à la vérification des données en cohérence avec le projet de la structure dans le but de limiter le risque de données erronées.

RÉPARTITION DES STRUCTURES DE NORMA PARTICIPANT À L'ÉTUDE
PAR DÉPARTEMENT



Typologies & Activités



PRÉCAUTIONS DE LECTURE

L'ensemble des données renseignées sont déclaratives. Nous avons apporté un soin particulier à l'accompagnement au renseignement et à une vigilance à la cohérence des données récoltées. Ce baromètre expose des tendances et peut comporter certaines limites dues à des erreurs d'interprétation ou de transmission.



3.1 DES STRUCTURES ADHÉRENTES AU CARACTÈRE COMPOSITE ET PLURIEL

Les structures adhérentes à NORMA développent leurs projets au travers de différents prismes et sur des périmètres plus ou moins variables selon les missions qu'elles se sont accordées. **Ce caractère composite se traduit dans la pluriactivité des structures.** Ainsi un lieu de diffusion peut être amené à proposer de l'accompagnement artistique ou des projets d'action culturelle tout comme une structure de production phonographique peut diversifier ses activités par du management ou de l'édition musicale. Par ailleurs, le caractère pluriel se retrouve dans la diversité des formes juridiques qu'elles soient privées : associatives, sociétés commerciales ou bien publiques : établissement public ou régie directe par exemple.

Le découpage de ces modes d'organisation est divisé en 2 cercles qui permettent d'en distinguer leurs caractéristiques. Dans un premier cercle, **la définition de l'activité principale caractérise l'axe majeur autour duquel s'organise le fonctionnement économique** de la structure. Elle permet d'identifier, de différencier, d'écumer un premier groupe d'indicateurs. Puis dans un second cercle, **la typologie des structures désigne une classification des différents types de structure** selon une nomenclature travaillée au sein de CPOPP.

**LA MOITIÉ DES STRUCTURES
ONT ÉTÉ CRÉÉES AVANT 2008
ET L'AUTRE MOITIÉ APRÈS CETTE
ANNÉE MÉDIANE.**



3.1.1
LA DIFFUSION, ACTIVITÉ PRINCIPALE LA PLUS REPRÉSENTÉE.

La diffusion de concerts constitue l'activité principale la plus fréquemment déclarée par les structures adhérentes de NORMA. Elle concerne en priorité les structures de diffusion, qu'elles disposent ou non d'un lieu fixe, ainsi que les festivals, représentant 49,35% des structures (38). La production de spectacle arrive en seconde position, mentionnée comme activité principale par 14,47% des structures (11).

RÉPARTITION PAR ACTIVITE PRINCIPALE EN NOMBRE – FIGURE 1

38	DIFFUSION
11	PRODUCTION SPECTACLE
4	ENSEIGNEMENT / FORMATION MUSICALE
4	AUDIOVISUEL
4	AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE
4	CRÉATION ET RÉSIDENCE
3	INFORMATION / PROMOTION
3	PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
2	CRÉATION ARTISTIQUE
1	ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE
1	DOCUMENTATION / COLLECTE
1	ACTION CULTURELLE

LA DIFFUSION REPRÉSENTE 49,35% DES RÉPONDANTS

LA PRODUCTION DE SPECTACLE REPRÉSENTE 14,47%

35. Donnée issue du Panorama 2023 des structures adhérentes - Haute Fidélité - Pôle des musiques actuelles en région Hauts-De-France, P3

REPÈRE

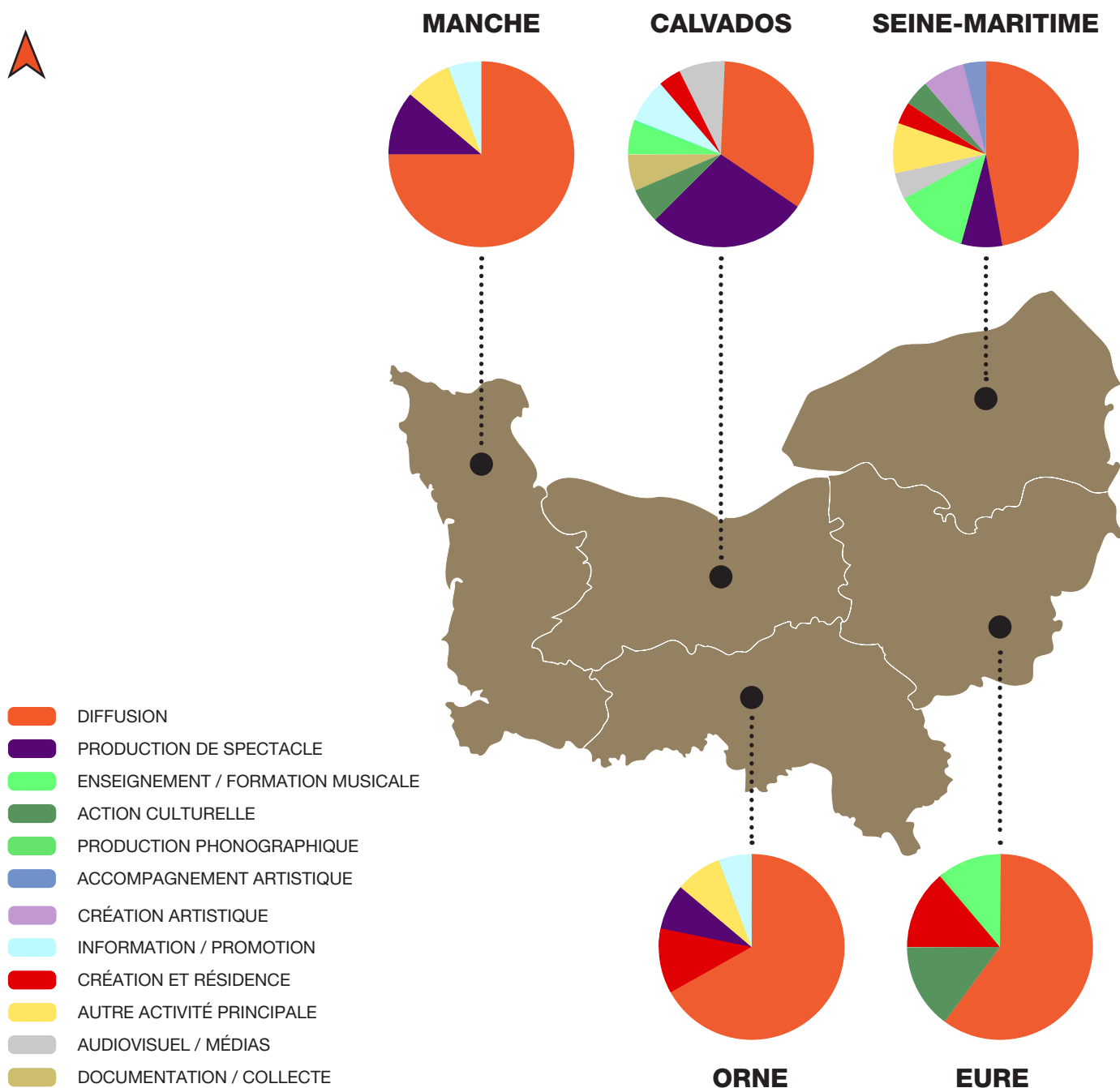
« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

43%

des adhérents d'Haute Fidélité déclarent également la diffusion (structures de diffusion avec ou sans lieu fixe et festivals) comme activité principale.³⁵

La répartition de l'activité principale des structures du panel nous permet d'observer certaines spécificités. Tout d'abord, elle corrobore la place prépondérante de la diffusion sur les territoires notamment dans les départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure. On observe à la fois un nombre plus important de structures dans le Calvados et en Seine-Maritime (les diagrammes sont proportionnels au nombre de structures) et en diversité d'activités. Le Calvados concentre le plus de structures de production de spectacles alors qu'elles sont absentes du panel dans l'Eure. Enfin, les lieux d'enseignement sont représentés dans les départements de l'ex Haute-Normandie tandis qu'ils sont peu présents de l'échantillon ex Basse-Normandie, sans doute relatif à l'histoire de la structuration des acteurs en amont de la création de NORMA.

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR DÉPARTEMENT EN %
— FIGURE 2





RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURES EN NOMBRE – FIGURE 3

18	FESTIVAL
13	LIEU DE DIFFUSION
13	STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE
8	AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)
5	MÉDIAS
5	LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION
4	STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE
3	CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE
2	STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
1	STRUCTURE D'ENREGISTREMENT (STUDIO)
1	STRUCTURE DE DOCUMENTATION / COLLECTE
1	GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)
1	STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE
1	STRUCTURE DE MANAGEMENT

La répartition par type de structures propose une **ventilation à partir des activités principales**. La diffusion est éclatée par les typologie : lieux de diffusion, structures de diffusion sans lieu fixe et festivals. A noter que **le type de structure ne prend pas en compte les activités secondaires au sein de celles-ci**. Les festivals organisés par des lieux de diffusion ne sont pas intégrés dans cet indicateur par exemple. Ainsi, les activités festivalières comme *NDK* organisé par Arts Attack! à Caen, *Rush* organisé par la régie des équipements musiques actuelles de l'agglomération de Rouen ou *Les Rendez-vous Soniques* par L'Écran Sonique à Saint-Lô intègrent l'activité du lieu de diffusion (en l'occurrence, ici, 3 SMAC). Les structures de production de spectacle sont au confluent entre la diffusion et les structures de développement. Les structures de développement incluent les structures de production phonographique, les structures d'édition musicale et les



structures de management. Nous n'avons pas, au sein des adhérents de NORMA, de structures de distribution musicale qui complètent l'un des maillons de la chaîne de développement. La représentativité de ce type de structure s'explique en partie par les données du CNM.

La faible représentation des lieux d'enseignement est un élément à noter. En effet, les écoles de musique et des conservatoires sont des éléments incontournables de la filière. En partie regroupées au sein du groupe de travail «*Pédagogie, Transmission et Pratiques Artistiques*», les structures d'enseignement ne représentent que 7% du panel dû à un renseignement parfois complexe dans la ventilation des modes de gestion de ces équipements.

Enfin, les autres structures correspondent à des typologies non proposées ou ne pouvant être intégrées dans une seule typologie, même si les données renseignées concernent les activités musicales actuelles de leur structure. On retrouve ici des structures pluridisciplinaires comme l'ARCADE à Port-Jérôme-sur-Seine ou transdisciplinaires comme Les Vagabondes de l'énergie ou encore The Green Room en tant qu'entité d'accompagnement et de recherche témoignant de la perméabilité ne se limitant pas purement à une logique de filière mais bien celle d'une logique d'écosystème.

REPÈRE

«Du côté du CNM — Centre national de la musique»³⁶

3%

des entreprises musicales françaises sont situées en Normandie.

4%

des entreprises du spectacle vivant public en France

3%

des entreprises du spectacle vivant privé en France

2%

des entreprises de la production phonographique

Les entreprises d'édition musicale ne sont pas comptabilisées car marginales

On note une concentration des entreprises en Île-de-France, la Normandie se situe au niveau des régions de taille similaire.

A titre de comparaison, la Bretagne représente 4% des entreprises musicales en France et les Pays de la Loire 5%. L'Île de France concentre 30% des entreprises musicales, 80% de l'édition musicale est implantée en Île-de-France.



3.1.2

UNE PLURIACTIVITÉ INSCRITE AU SEIN DES PROJETS.

La **pluriactivité des organisations au sein de la filière est structurelle**. Ces activités s'ajoutent à l'activité principale et viennent compléter le projet que porte les acteur·ices témoignant **d'une multiplicité de champs d'action, compétences mais aussi de profils**. En moyenne, on compte **4 autres activités en plus de l'activité principale**. C'est également la valeur qui scinde le panel en deux (4 en médiane). La valeur maximum est 9 autres activités déclarées en plus de la principale, cela concerne notamment Le *CEM* – Centre d'Expression Musicale au Havre ou le *label TFT* à L'Aigle.

Maxime LAMBERT de la compagnie *Ne dites pas non, vous avez souri* et Adrien PHILIPPE du *TFT Label* témoignent notamment de cette multiplicité de profils et de compétences.

4 LE NOMBRE D'ACTIVITÉS DÉCLARÉES EN PLUS DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE (EN MOYENNE ET MÉDIANE) TÉMOIGNANT DE CETTE PLURIACTIVITÉ.

Maxime LAMBERT
— Coordinateur de la compagnie
Ne dites pas non, vous avez souri, à Caen.



«A mon arrivée, j'ai récupéré des missions diverses et variées : animer les réunions hebdos, animer des journées d'équipe de façon trimestrielle, ce sont des temps riches! C'est moi qui m'occupe des dossiers de sub, des appels à projets, du lien avec les partenaires. Je participe aux réseaux, aux séminaires, je suis dans l'interaction avec le secteur. Je suis en charge de la communication et du chantier international. Je fais une veille sur l'actualité et fais remonter les différentes opportunités. C'est spécifique, je suis là où il y avait besoin.»

Adrien PHILIPPE
— Chargé de l'accompagnement
des artistes à TFT à L'Aigle.



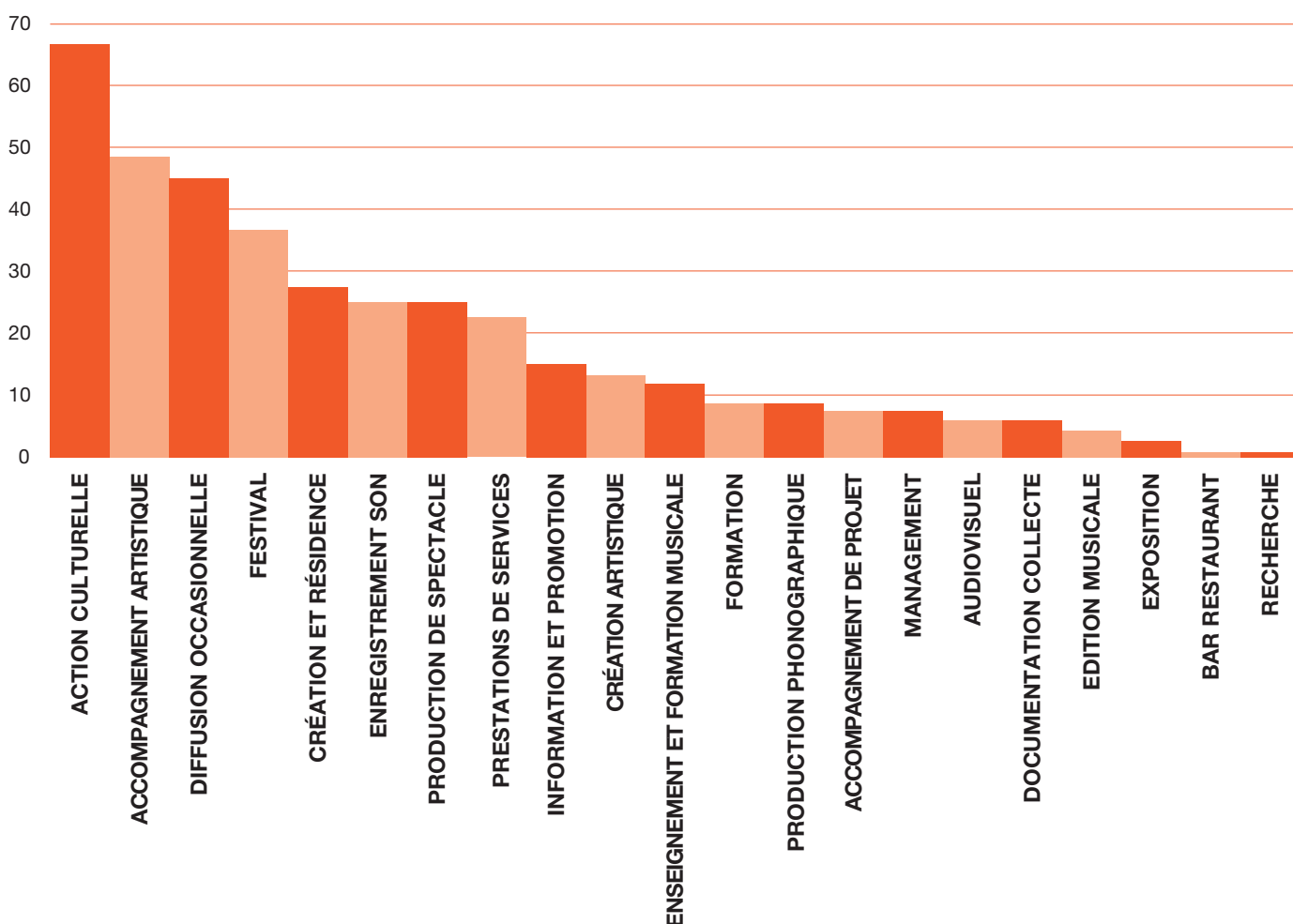
«Je suis Adrien, coordinateur de projets à TFT. TFT a été créée en 2000 à L'Aigle avec comme principale activité l'organisation d'un festival, puis de concerts en salle et a fonctionné sur du bénévolat pendant une dizaine d'années. Aujourd'hui TFT c'est des concerts toute l'année notamment avec le festival itinérant Aéroolive, de l'accompagnement de projets artistiques, un label et des projets d'action culturelle. L'asso fonctionne avec 4 salarié·es et 3 coordinateurs sur le live, et l'équipe au complet représente 30 personnes (technicien·es, membres actif·ves et bénévoles) présent·es sur les 5 départements.»



On retrouve cette pluriactivité au sein des lieux labellisés SMAC – Scène de Musiques Actuelles tels que La Luciole à Alençon ou Le Tétris au Havre, et qui figure au cahier des charges du label. Outre la diffusion par un festival ou par des concerts occasionnels, **le triptyque accompagnement artistique, action culturelle, création et résidence est le plus représenté.**

On observe également que les prestations de services concernent 13,5% des structures. Elles sont axées sur les services de prestations techniques, administratives, ou de location d’espace et de matériel.

RÉPARTITION DES AUTRES ACTIVITÉS EN % – FIGURE 4



37. Donnée issue du Panorama 2023 des structures adhérentes - Haute Fidélité - Pôle des musiques actuelles en région Hauts-De-France, P3

REPÈRE

« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

7,5

autres activités par structure sont déclarées en médiane dans le Panorama des structures de Haute Fidélité.³⁷



3.1.3

UNE POROSITÉ ENTRE LES CHAMPS DISCIPLINAIRES.

Qu'ils soient artistiques, en lien avec le sport, les médias ou le patrimoine, **les adhérent-es de NORMA inscrivent leurs projets dans d'autres champs disciplinaires**. Cette porosité est vertueuse à bien des égards à la fois dans l'appréhension du champ culturel mais aussi au travers des savoir-faire et de l'interconnaissance mutuelle entre acteur-ices.

37% des structures interrogées déclarent intervenir dans d'autres secteurs parmi lesquels le théâtre ou la danse représentent la plus grande part. C'est le cas pour des structures comme les MJC, notamment celle d'Evreux, qui inclut en ses lieux, une auto-école solidaire. Ou bien comme l'ARCADE à Notre-Dame-de-Gravenchon qui dispose d'activités de loisirs avec un bowling mais aussi la compagnie Ne dites pas non, vous avez souri dont les spectacles sont intrinsèquement à la croisée des musiques actuelles, contemporaines, de la danse et du théâtre.

Maxime LAMBERT

— Coordinateur de la compagnie

Ne dites pas non, vous avez souri, à Caen.

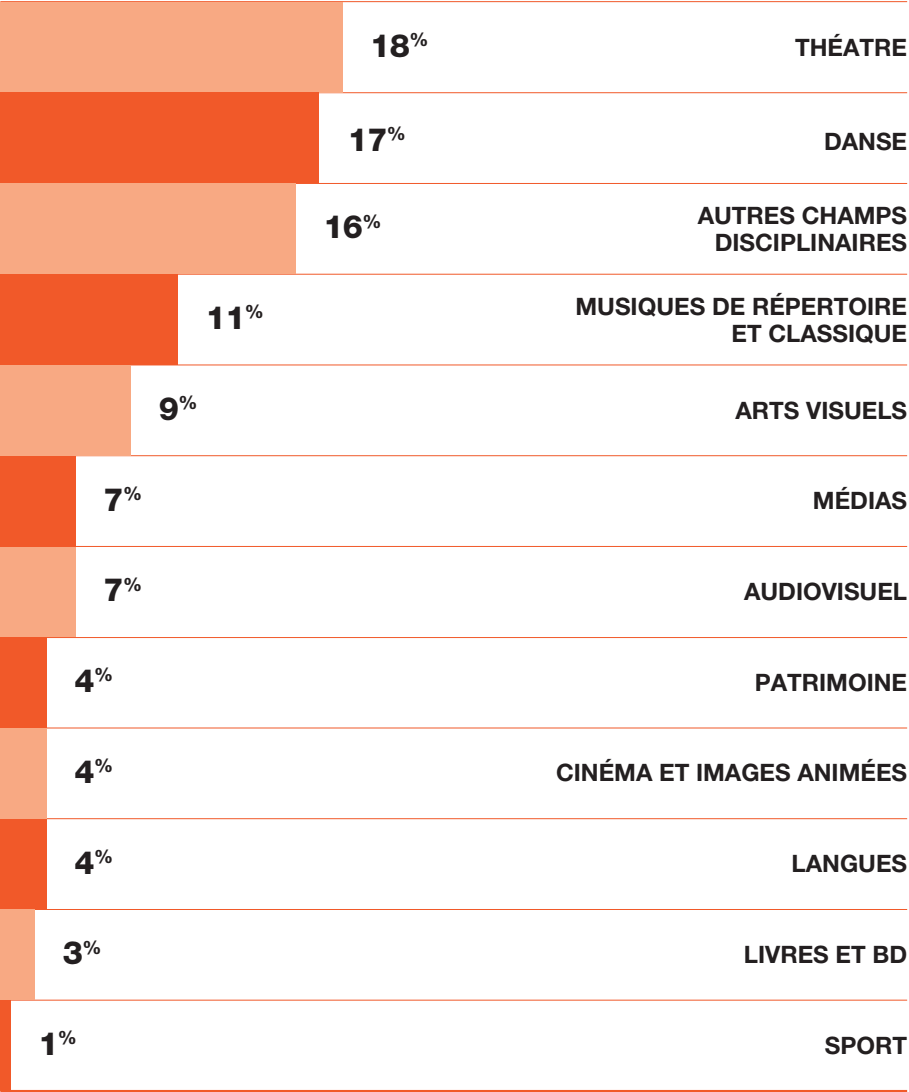


«On a plusieurs spectacles dont le premier date de 2017. En 2018, on a créé le Cri des minuscules, c'est une musique de création avec une projection de marionnette animé en direct. On a d'autres projets pluri dont un avec des danseur·ses sur des standards de Duke Ellington revus à la sauce contemporaine.»

Cette transversalité et cette interconnaissance prennent forme également au sein des agences, réseaux et groupements culturels et de NORMA par des réunions régulières sur les enjeux de chaque discipline mais aussi par des projets concrets comme l'enquête sur la mobilité des publics et des équipes en festivals qui a permis de s'investir communément sur le pan sociétal de la transition écologique.



RÉPARTITION DES AUTRES CHAMPS DISCIPLINAIRES DANS L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES EN % – FIGURE 5

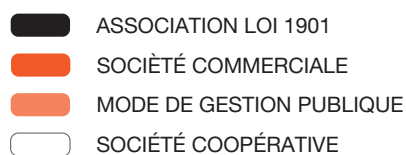
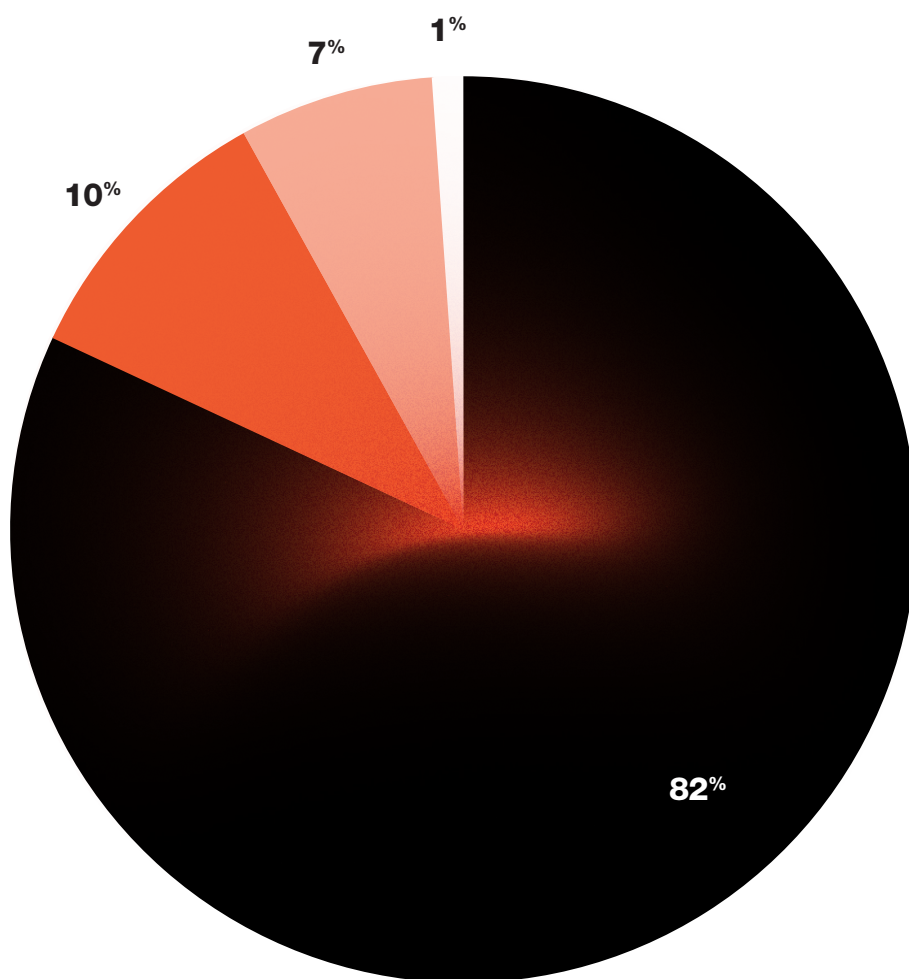




3.2 L'ASSOCIATION, FORME JURIDIQUE DOMINANTE AU SEIN DE NORMA

3.2.1 DES FORMES JURIDIQUES POUR QUELLES INTENTIONS ?

RÉPARTITION DES REpondANTS PAR MODE DE GESTION EN %
— FIGURE 6





L'association loi 1901 est la forme juridique la plus répandue dans le mode de gestion des structures adhérentes à NORMA (81%). Non lucrative et privée, elle s'inscrit dans un système de valeurs, de gestion collective, d'une gouvernance démocratique et plus largement au travers d'actions d'intérêt général. Cet héritage lié à la construction politique et des préceptes de l'éducation populaire se retrouve par la conception du tiers secteur et la valorisation des diversités. Le modèle économique des structures organisées en association loi 1901 permet de conjuguer à la fois des financements publics dans leur fonctionnement ou leur investissement tout en disposant d'un périmètre d'actions pour jouir de recettes propres liées à une billetterie dans le cadre de structures de diffusion, à des prestations de services ou de locations d'espace pour d'autres typologies de structures, par exemple.

Ensuite, 13% du panel interrogé concerne les sociétés commerciales avec une pluralité de modes de gestion aux intentions différentes. A l'exception de la SCOP (Société Coopérative de Production ou Société Coopérative et Participative) où l'on retrouve une philosophie participative avec la détention du capital par les salarié-es (au minimum 51%) et des principes de gouvernance démocratique, le mode de gestion est lié à la nature des activités et des intentions. Ainsi, on retrouve deux SARL (Société à Responsabilité Limitée) permettant une gérance centralisée avec Tohu Bohu et Accord Production en tant que structures de production de spectacles. On note trois SAS (Société par Actions Simplifiées) permettant une autonomie décisionnelle et une facilité d'investissements avec la structure de management Mama Chap et des structures de diffusion comme Carpanorama et Premier Amour qui organise le festival Cabourg Mon Amour.

Enfin, on retrouve les structures de gestion publique. Cela concerne les EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle), les EPCI (Etablissement Public Industriel et commercial), les régies personnalisées, les collectivités territoriales porteuses de projets d'établissements comme des conservatoires/écoles de musique ou des festivals par exemple. Ce mode de gestion concerne 7% du panel. Cependant, d'autres structures adhérentes à NORMA concernées par ce mode de gestion n'ont pas renseigné l'ensemble des données dû à la difficulté de remonter les chiffres intégrés à un service culturel d'une collectivité (régie directe particulièrement).

REPÈRE

« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

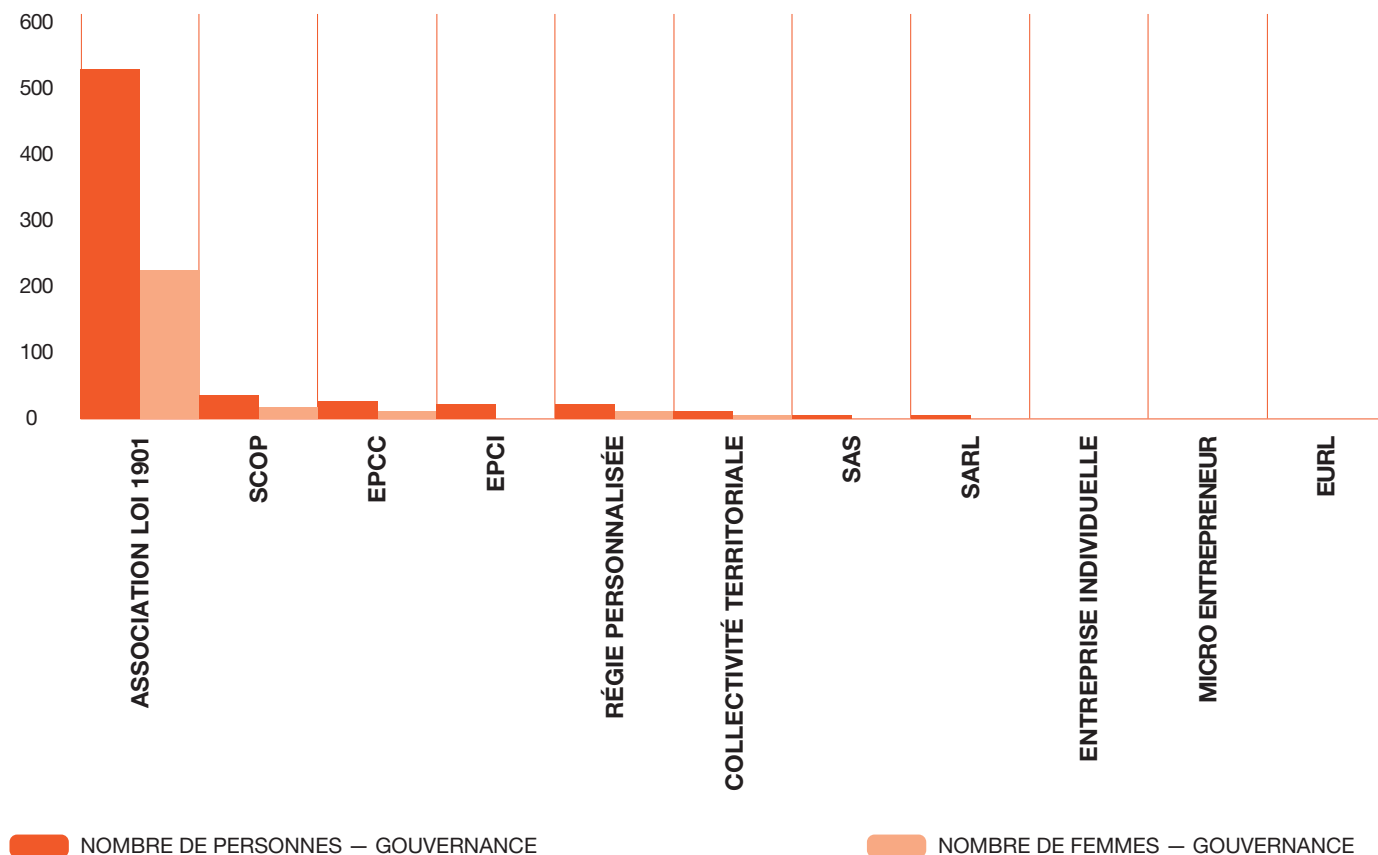
74%

c'est la part des adhérent-es en mode de gestion associative en Hauts-de-France. 14% sont en mode de gestion publique et 12% en société commerciale.



3.2.2 PARTICULARITÉS DES FORMES ORGANISATIONNELLES, LES FEMMES SOUS REPRÉSENTÉES DANS LES GOUVERNANCES.

NOMBRE ET RÉPARTITION PAR GENRE DE LA GOUVERNANCE DES STRUCTURES – FIGURE 7

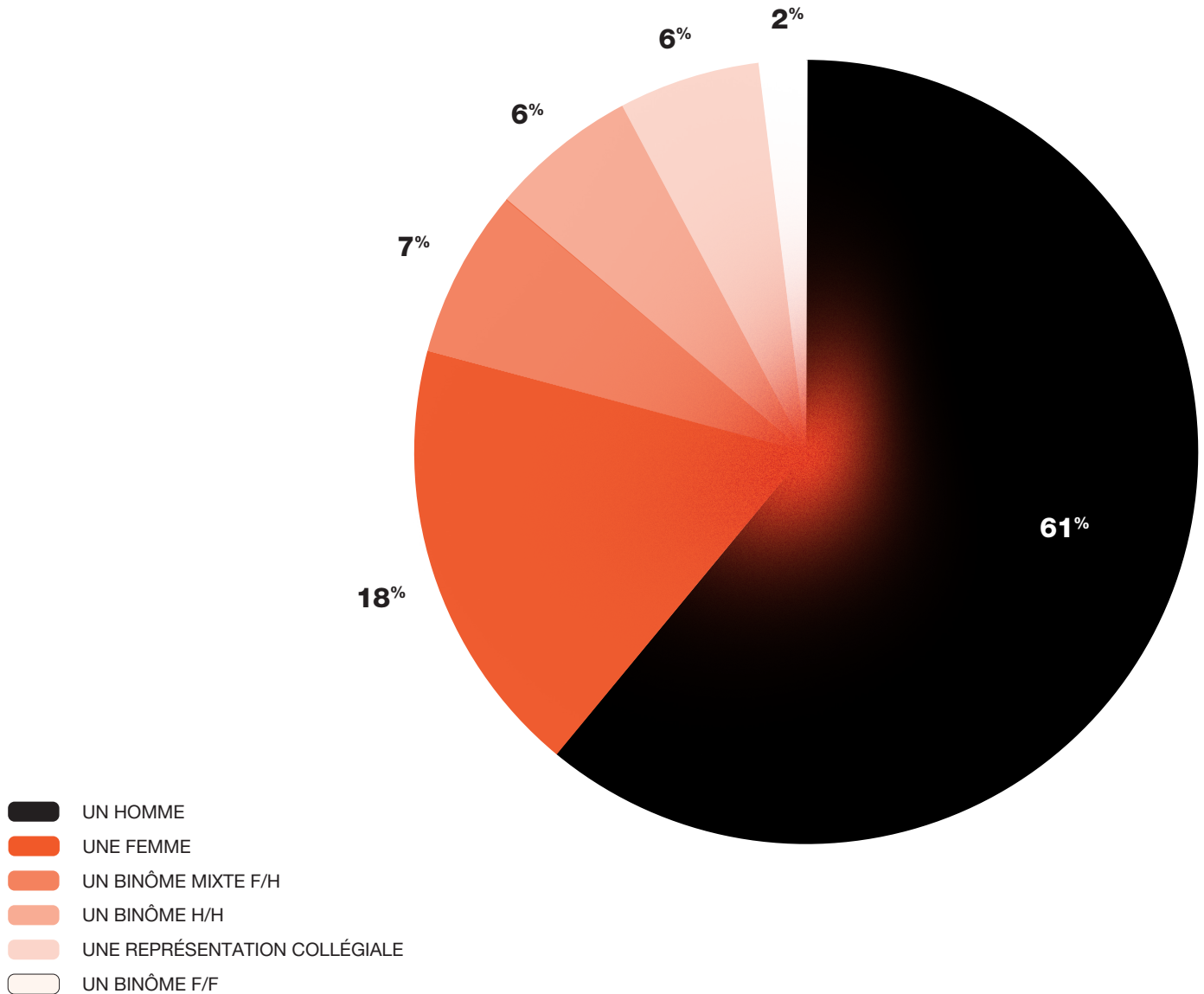


Fort de la part importante des associations au sein du panel des structures enquêtées, elle se traduit également au sein des gouvernances. Cette part concerne **527 personnes sur les 636 recensées** dans les gouvernances de tout type. Au-delà des associations, parmi cette part importante d'acteurs et d'actrices engagé·es au sein de leur structure au travers leur conseil d'administration, de l'assemblée générale des salarié·es associé·es ou des gérants et gérantes ou président·es, **le nombre de femmes est sous représentée au sein de ces organes décisionnels**. Si l'on fait un focus sur la présence des femmes au sein des gouvernances associatives, elles représentent 43% de la composition de ces dernières.

43% C'EST LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES GOUVERNANCES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES.



RÉPARTITION PAR GENRE DES PRÉSIDENTES AU SEIN DES ASSOCIATIONS EN % – FIGURE 8



Par ailleurs, on note également que les femmes sont sous représentées en tant que représentantes légales des structures associatives. **Seules 18% sont à la tête de structures associatives** en tant que présidentes. Sur les 15% que comprend les représentations légales par binôme, seuls 9% sont des binômes Femme/Homme ou Femme/Femme (2%).

Ces chiffres complètent, sous l'angle de la gouvernance, ceux récoltés par HF+ Normandie qui est une structure œuvrant au repérage des inégalités de genre et qui se mobilise pour la parité et l'égalité réelle dans le milieu de la Culture. À ce titre, une étude a été publiée en 2024 et un chapitre est consacré à l'analyse de la représentation féminine sur scène en tant que lead dans le secteur des musiques actuelles³⁸. NORMA travaille depuis août 2024 avec HF+ Normandie à la rédaction d'un pacte pour favoriser l'égalité de genre dans la filière musiques actuelles en Normandie.

38. HF + 2024
Étude L'égalité
femmes-hommes
dans les arts et la
culture en Normandie
- https://hf-normandie.fr/wp-content/uploads/2024/06/HF_Observatoire_2024_web_pages.pdf



3.3

DES STRUCTURES AFFILIÉES AU SERVICE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

39. Donnée issue
du Panorama 2023
des structures
adhérentes
- Haute Fidélité -
Pôle des musiques
actuelles en région
Hauts-De-France, P3

3.3.1 LABELLISATIONS ET CONVENTIONNEMENTS : UNE RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Nous retrouvons dans le panel les 6 SMAC – Scènes de Musiques Actuelles (parmi les 95 labellisées au national) du territoire régional : le Normandy à Saint-Lô, La Luciole à Alençon, Le 106 à Rouen, Le Tetris au Havre, Le Cargö à Caen et le Big Band Café à Hérouville Saint-Clair. Ces deux dernières SMAC sont une singularité avec deux structures qui disposent du label sur le territoire de la communauté urbaine de Caen la Mer. On note que le Kubb au sein de la Scène Nationale Le Tangram ne dispose pas du label SMAC mais porte des missions similaires de diffusion, d'accompagnement, d'EAC et de création. S'il était recommandé d'implanter une SMAC par département (par Alex Dutilh en 1998) lors de la création du label, on note qu'aujourd'hui **le territoire normand est dans la moyenne régionale (avec 6 équipements labellisés) au sein du territoire régional le moins vaste en superficie et en population en France métropolitaine**. Elles disposent d'une subvention de fonctionnement minimum de l'État fixée à 100 000 €. Les structures porteuses répondent à un cahier des charges³⁹ où figurent des missions définies dans lesquelles on retrouve la diffusion, la création et la production ; l'accompagnement des pratiques en amateur et professionnelles ; l'action culturelle et la médiation. Elles s'inscrivent dans un rapport de proximité avec le territoire, en promouvant la diversité des esthétiques et en favorisant l'accessibilité du plus grand nombre aux œuvres.

Au-delà des labels (SMAC, Scène Nationale...), les conventionnements prennent principalement la forme d'une CPO – Convention Pluriannuelle d'Objectifs. Cette dernière engage mutuellement des parties sur plusieurs années et se traduit par la définition de missions, de moyens et d'objectifs. Elle peut être engagée avec un ou plusieurs partenaires. Ainsi, **10 structures du panel ont également déclaré avoir signé une CPO** avec leurs partenaires majoritairement avec la DRAC – Direction des affaires Culturelles, dont deux scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN). Une structure a également signé une CPO avec le ministère de l'Éducation Nationale ou bien encore au niveau local avec la ville de Bayeux. Ce **conventionnement** est, à la fois symboliquement et de façon très concrète, un **engagement mutuel rassurant** dans l'action des structures comme en témoigne Maxime LAMBERT coordinateur de la compagnie Ne dites pas non, vous avez souri.

Maxime LAMBERT
— Coordinateur de la compagnie
Ne dites pas non, vous avez souri, à Caen.



« Mon poste a été créé grâce au conventionnement avec la DRAC, qui a permis de recruter un poste de cadre en temps plein. Ce poste est spécifique pour la compagnie, il a permis de soulager les autres postes de permanents et du directeur artistique. Ça a été une bouffée d'air ! Simon (ndlr : qui a créé la compagnie) a retrouvé le temps de faire de la musique. C'était très important pour nous. Le conventionnement s'arrête en 2026, on retravaille le dossier en ce moment. »

3.3.2

L’AFFILIATION AUX GROUPEMENTS, UNE REPRÉSENTATIVITÉ PAR LE RÉSEAU.

Les groupements peuvent avoir des modes d’organisations différents que ce soit en réseau, en pôle, en fédération. Ils rassemblent des acteur·ices autour d’enjeux communs dans une perspective de représentation, de réflexion, de relation et de structuration à l’instar de la raison d’être de NORMA dans la filière des musiques actuelles en Normandie. Ces groupements disposent de terrain d’action sur différentes échelles territoriales (du local au niveau européen) et s’inscrivent dans un périmètre soit en lien direct avec la filière (comme la FEDELIMA – Fédération des Lieux de Musiques Actuelles) ou au travers d’une thématique qui traverse notre champ d’activité (HF+ Normandie dans le cadre des enjeux d’égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel).

62% DES STRUCTURES SONT ADHÉRENTES À DES GROUPEMENTS (EN PLUS DE NORMA)

1 AFFILIATION À UN RÉSEAU RÉGIONAL EN MOYENNE (EN PLUS DE NORMA) ON COMPTE 2 AFFILIATIONS À UN RÉSEAU NATIONAL EN MOYENNE.

Parmi les groupements régionaux les plus cités, on retrouve Focus Jazz qui, depuis 2007, accompagne et soutient les acteur·ices du Jazz en Normandie, le RAVE qui est un réseau départemental situé dans le bocage sud-ouest normand au service des associations impliquées dans les musiques actuelles, Enfantissages qui est un réseau informel de professionnel·les issu·es majoritairement du spectacle vivant et œuvrant au quotidien pour le secteur du jeune public en Normandie. On retrouve également des réseaux en lien avec les enjeux sociétaux tels que HF+ Normandie qui a pour but objectif de repérer les le repérage des inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu des arts et de la culture ou bien encore la ligue de l’enseignement de Normandie sur les enjeux de citoyenneté et d’éducation.

A l’échelle nationale, la FEDELIMA est la fédération nationale la plus citée et regroupe des lieux et projets dédiés aux musiques actuelles sur l’ensemble du territoire français. On retrouve également le réseau RAMDAM qui est un réseau national jeune public. Certains groupements sont spécifiques à une typologie de structures telles que les radios avec la FERAROCK, la fédération des radios associatives musiques actuelles, ou sur des sujets spécifiques comme AGI-SON qui défend la création et la qualité sonore dans les musiques amplifiées ou ARVIVA qui rassemble des nombreuses parties prenantes opératrices du spectacle vivant dans toutes les disciplines et les esthétiques, autour des enjeux de transition écologique.

Cette mise en réseau contribue à mieux se connaître, favoriser les interactions et les projets communs, à se reconnaître au travers un système de valeurs partagées et à connaître par l’échange de points de vue, de méthodes, de situations vécues permettant de disposer communément d’un dialogue construit et spécialisé avec les partenaires qu’ils soient politiques ou d’autres secteurs d’activités.

Marie REMOND

— Cheffe de projet du festival *Magnetik*, à Bernay.



«L’entrée avec les réseaux permet de savoir quels sont les acteurs, de comprendre les dynamiques. Je fais partie de réseaux musiques actuelles et d’arts numériques. En étant autant présente, je me rends compte qu’on retrouve des enjeux proches comme l’écoresp, la parité, les VHSS. L’important ce n’est pas se couper de ces réseaux, c’est un partage de savoirs, d’outils d’autant plus pour moi, car je n’ai pas vraiment une grande équipe à mes côtés.»



3.3.3

LA REPRÉSENTATION SYNDICALE, POSTURE D'ENGAGEMENT DES ACTEUR-ICES POUR LA FILIÈRE.

Dans la même lignée que l'affiliation à des groupements, l'adhésion à un syndicat témoigne de la capacité des acteur-ices à défendre la filière et ses composantes, à faire synthétiser des enjeux et être en posture de dialogue avec les partenaires publics. Au sein de la filière, la représentation collective intègre différents syndicats en fonction de la nature de l'activité dans laquelle la structure évolue, de son appartenance à une branche d'activités.

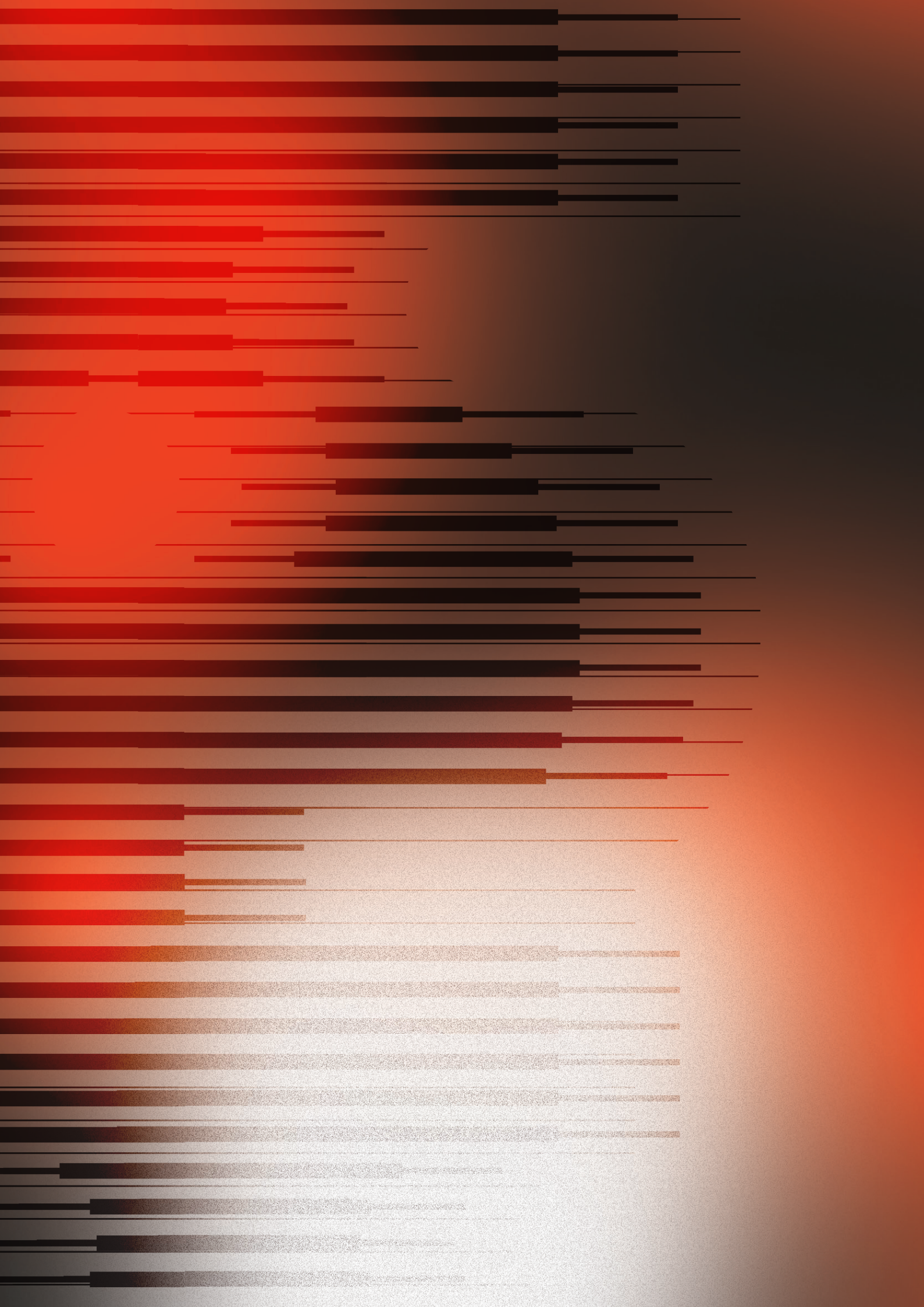
**PLUS D'1/3 DES STRUCTURES
DE NORMA (39%) SONT
ADHÉRENTES À UN SYNDICAT.**

Le SMA (Syndicat des Musiques Actuelles) est le syndicat le plus représenté au sein des structures adhérentes de NORMA avec 76,5%⁴⁰. Créé en 2005 (au moment où la création des structures connaît une forte croissance, cf. année médiane de création des structures), le SMA regroupe en 2024 environ 600 structures œuvrant dans la filière en France dont 75% sont des associations loi 1901⁴¹. Ses préceptes sont étroitement liés à ceux du tiers secteur culturel caractérisés par la défense des diversités culturelles et la promotion de la démocratie culturelle. Présent au sein d'instances nationales (Conseil national des professions du spectacle (CNPS), conseil d'administration du CNM), il contribue, par ses plaidoyers en direction des décideurs des politiques nationales, à un dialogue favorable au secteur.

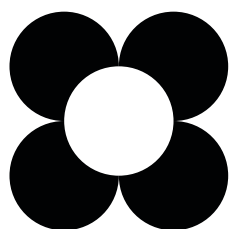
On retrouve une philosophie et des valeurs identiques ancrées dans le tiers secteur avec le syndicat HEXOPEE qui concerne les activités de l'animation et que l'on retrouve dans les structures d'enseignement musical telles que Le CEM ou la MJC d'Evreux. Enfin, le syndicat EKHOSCENES (anciennement PRODISS) est le syndicat le moins représenté (R.O.C en baie – Festival Papillons de nuit, par exemple). Syndicat du spectacle musical et de variété créée en 1984, il regroupe environ 500 entreprises du spectacle vivant privé (structures de production de spectacles, diffusion, exploitants de salles et organisateurs de festivals). Outre sa posture de plaidoyer, il défend la compétitivité en apportant un soutien et une représentation aux entreprises dans le spectacle.

40. Représentatif de la convention collective majoritaire au sein des structures adhérentes : Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC). 36,84 % du panel

41. Le SMA en chiffres – 2^e édition (2024)



RESSOURCES HUMAINES



En juillet 2024, l'INSEE fait paraître un focus dédié à l'emploi culturel en Normandie intitulé « 16 000 emplois dans la culture en Normandie, dont une forte proportion d'emplois non-salariés ». Ce focus propose des données précises et actualisées qui permet de situer les données relatives aux ressources humaines du Baromètre par rapport aux données de l'INSEE. La culture en Normandie concerne 16 000 emplois (n'incluant pas les emplois intermittents) qui représentent 1,3% de l'emploi en Normandie⁴². La Normandie est placée en dernière position des régions métropolitaines mais la part de l'emploi culturel reste relativement proche des autres régions à l'exception de l'Île-de-France. L'emploi culturel conjugue plusieurs particularités propres au secteur, dont la précarité est souvent mise en exergue. Selon le focus normand de l'INSEE, on observe une part plus conséquente d'emplois non-salariés⁴³ que sur l'ensemble des autres secteurs d'activités réunis (3 emplois sur 10 versus moins de 1 sur 10 sur l'ensemble des autres secteurs). Par ailleurs, le niveau de revenus des non-salariés du secteur culturel en Normandie (c'est-à-dire les personnes exerçant leur activité en entreprise individuelle ou en professions libérales) est deux fois moindre que l'ensemble des non-salariés ce malgré le cumul fréquent d'activités salariées et non salariées. Les emplois salariés incluent à la fois les emplois permanents en CDI et CDII, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, ainsi que les emplois temporaires pourvus par des CDD. Parmi ces derniers, le CDD d'usage (CDDU) est le contrat le plus couramment utilisé. Par ailleurs, ces emplois se concentrent principalement dans les deux premières aires urbaines régionales, à savoir Rouen et Caen, où plus d'un emploi sur deux est situé.

Il s'agit donc à présent de porter la focale sur la filière musiques actuelles pour proposer un état des lieux de l'emploi par type de contrat en région Normandie en 2023, de comparer les dynamiques d'emploi avec la région Hauts-de-France et de projeter les différents scénarii possibles sur les deux prochaines années.

PRÉCAUTIONS DE LECTURE

L'EMPLOI PERMANENT,
UNE APPRÉHENSION
DIFFÉRENCIÉE

Il n'existe pas de définition claire et consensuelle de l'emploi permanent. En 2015, selon le site de la préfecture de l'Oise et dans le cadre d'une collectivité, *les emplois permanents sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration*. Ils peuvent être à temps complet : 35 heures / semaine ou à temps non complet : inférieur à 35 heures / semaine ou de façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année⁴⁴. *Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration*. Il s'agit des emplois suivants : emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité), Contrat d'apprentissage, Emploi aidé, Collaborateur de Cabinet, collaborateur de groupe d'élus. Nous concernant, dans l'étude de la FEDELIMA et du RIF, *l'emploi permanent dans les lieux de musiques actuelles*⁴⁵ parue en 2019, *l'emploi permanent intègre les CDI, les CDII et les CDD de plus de 6 mois* avec comme indicateur retenu le nombre d'heures annuelles déclarées, considérant que *toute personne ayant été déclarée plus de 910 heures devait être permanente* à partir de la déclaration annuelle de données sociales (DADS). D'un autre côté, l'emploi permanent dans le « Baromètre de l'emploi dans le secteur de la musique et du spectacle vivant » du CNM à partir des données Audiens, comprend l'ensemble des CDD quel que soit leur durée, « un emploi non-intermittent, qu'il soit en CDI ou en CDD de droit commun »⁴⁶. **Pour le Baromètre des structures adhérentes de NORMA, pour être au plus proche des réalités d'emploi du secteur et en concertation avec les groupements et fédérations, l'emploi permanent désigne les contrats en CDI, en CDII, les CDD de plus de 6 mois (dont les contrats d'alternance).**

42. INSEE
Analyse Normandie
– n°126
Juillet 2024

43. INSEE
L'emploi non salarié
concerne une activité
professionnelle
exercée de façon
indépendante
(EI, professions
libérales...).
Les non-salariés
sont les personnes
qui travaillent mais
sont rémunérées
sous une autre forme
qu'un salaire.

44. oise.gouv

45. fedelima.org/
article284

46. Baromètre
de l'emploi dans
le secteur de la
musique et
du spectacle vivant
—CNM P3, 2024



4.1
UNE FAIBLE PART
D'EMPLOIS PERMANENTS
ADMINISTRANT UNE PART
MAJORITAIRE D'EMPLOIS
INTERMITTENTS

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT EN FRÉQUENCE
ET EN % – FIGURE 9

EMPLOI PERMANENT EN NOMBRE DE CONTRATS		% DE L'EMPLOI PERMANENT	% DU TOTAL
CDI	295	82,4	5,7
CDII	12	3,4	0,2
CDD DE + DE 6 MOIS	31	8,7	0,6
ALTERNANCE	20	5,6	0,4
TOTAL EMPLOI PERMANENT	358	100	6,9
EMPLOI NON PERMANENT		EMPLOI NON PERMANENT %	% DU TOTAL
CDD DE - DE 6 MOIS	164	3,5	3,2
CDDU	4 534	96,5	87,3
TOTAL EMPLOI NON PERMANENT	4 698	100	90,5
AUTRES (STAGIAIRE / SERVICE CIVIQUE)		AUTRES %	% DU TOTAL
STAGIAIRE	84	61,8	1,6
SERVICE CIVIQUE	52	38,2	1,0
TOTAL AUTRES	136	100	2,6
TOTAL GÉNÉRAL	5192	100	100

SUR L'ENSEMBLE DU PANEL
(CDI, CDII, CDD DE + DE 6 MOIS,
ET ALTERNANCE) :

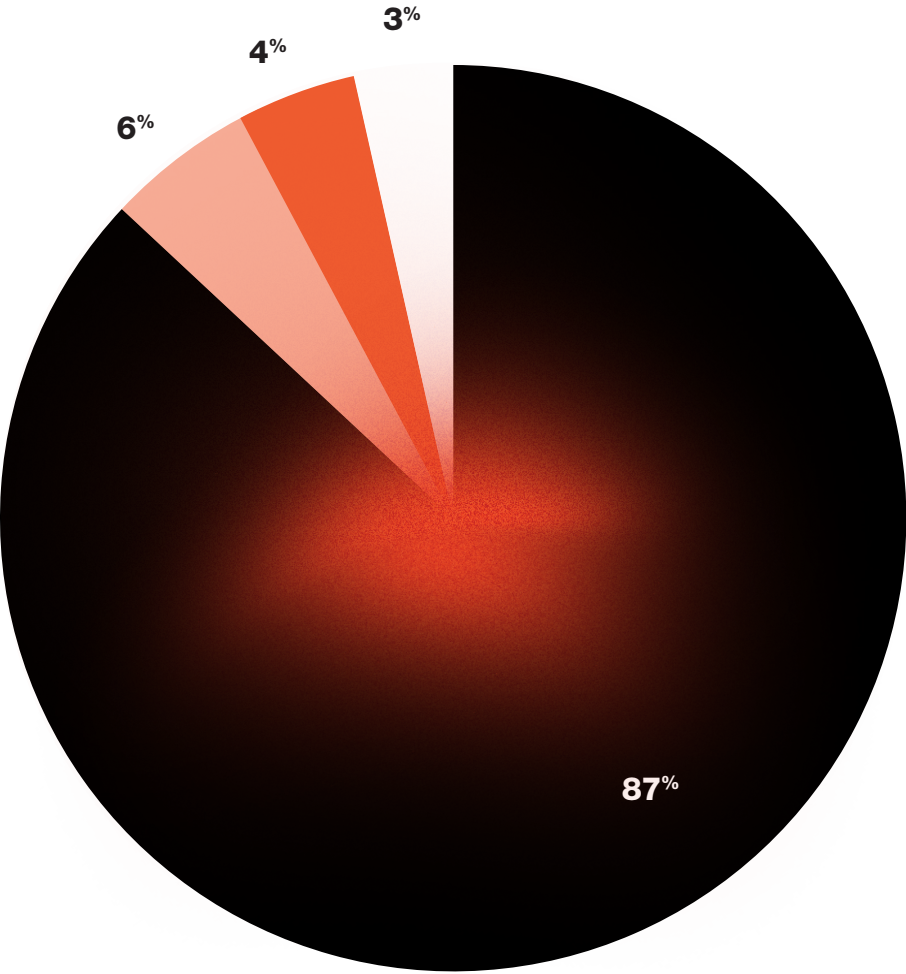
358 C'EST LE NOMBRE
D'EMPLOIS PERMANENTS.

6,9% C'EST LA PART
D'EMPLOIS PERMANENTS.

5192 EST LE NOMBRE
TOTAL DE CONTRATS AU SEIN
DES STRUCTURES.



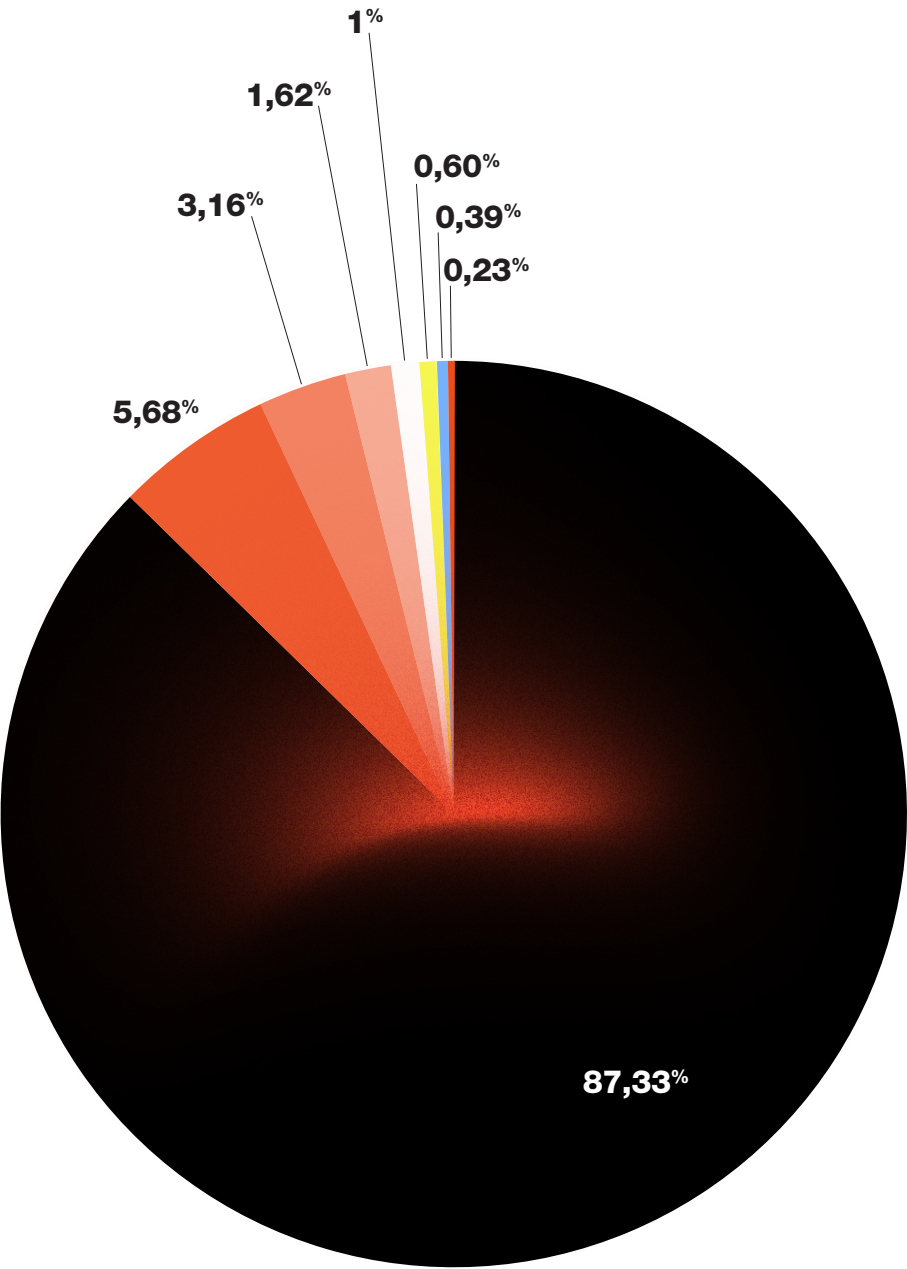
RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR PRINCIPAUX TYPES DE CONTRAT EN %
(ARRONDI AU SUPÉRIEUR) – FIGURE 10A



- CDI/CDII
- CDD
- CDUU
- AUTRES



RÉPARTITION PAR TYPES DE CONTRAT EN % – FIGURE 10B



- CDI
- CDII
- CDD + 6 MOIS
- CDD - 6 MOIS
- CDDU
- ALTERNANCE
- SERVICES CIVIQUES
- STAGIAIRES



On compte 6,9% d'emplois permanents pour 90,5% d'emplois non permanents (dont 87,3% d'emplois intermittents). Cela représente 358 contrats sur les 5192 (si on intègre les stagiaires et les services civiques).

Pour affiner la lecture de la répartition par type de contrat, une péréquation est nécessaire. Ainsi, le nombre de contrats concernant l'emploi permanent (CDI, CDII, CDD de plus de 6 mois, alternance), ainsi que les contrats en CDD de moins de 6 mois et les conventions de services civiques et de stages ne désignent qu'une seule personne. Contrairement au CDDU où un nombre de contrats peut être effectué par une seule et même personne. En d'autres termes, une seule personne peut avoir eu plusieurs CDDU tout au long de l'année 2023. Enfin, on compte 235 ETP à l'endroit des emplois en CDI, CDII, CDD de plus de 6 mois dont 91% sont à l'endroit des CDI.

83% (63 STRUCTURES)
**DES STRUCTURES DU PANEL
SONT DES STRUCTURES
EMPLOYEUSES.**

82,5% (52 STRUCTURES)
SONT DES ASSOCIATIONS LOI 1901.

**PARMI LES STRUCTURES
NON-EMPLOYEUSES 50% SONT
DES FESTIVALS.
S'ILS NE SONT PAS DIRECTEMENT
EMPLOYEURS, ILS CONTRIBUENT
À L'ACTIVITÉ DE PRESTATAIRES
EXTÉRIEURS DANS LEUR ACTIVITÉ.**

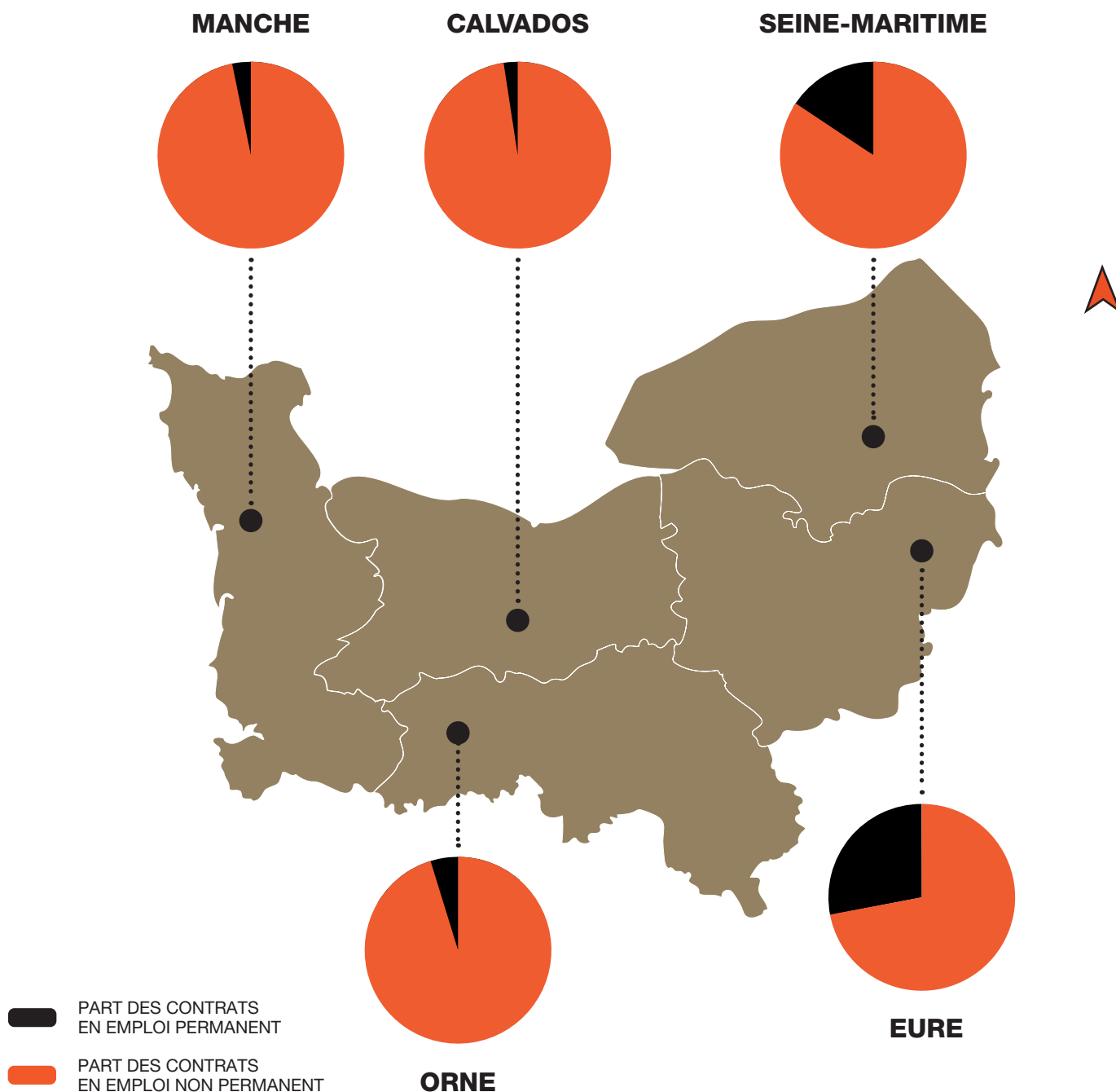
REPÈRE

« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

84,5% de CDDU
(contre 87% en Normandie)

7,6% de CDI
(contre 6% en Normandie)

RÉPARTITION PAR TYPES DE CONTRAT EN % – FIGURE 11



La répartition de l'emploi permanent et non permanents par département permet de proposer une lecture territorialisée.

Si la Seine-Maritime recense le nombre d'emplois permanents le plus élevé avec 170 emplois (dont 131 en CDI), il est important de noter que Le CEM (Centre d'Expression Musicale) au Havre compte 45 contrats en CDI. Ensuite, on trouve le Calvados avec 69 emplois permanents (dont 57 CDI) et la Manche 59 emplois permanents (dont 53 CDI). A l'instar de la Seine-Maritime, le Calvados compte 2048 emplois non permanents. Ce recensement s'explique par la forte activité de Tohu Bohu à Caen qui propose un service administratif de paie. On compte 1149 CDDU édités par Tohu Bohu sur l'activité 2023. Dans l'Eure, du fait de la présence importante de projets portés par des collectivités au sein de l'échantillon, on observe un nombre d'emplois permanents proportionnellement plus important par rapport au nombre d'emplois non permanents avec 32 emplois (dont 30 CDI). Enfin, l'Orne compte le moins d'emplois permanents avec 26 contrats au total (dont 24 CDI).



4.2
L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION
POLARISE LE CDI

FOCUS SUR LES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE
—FIGURE 12A

CDI	VALEURS
Total des CDI	295
% de Femmes en CDI	47
Nombre de Femmes en CDI	138
Nombre moyen en CDI	4
Nombre moyen en CDI (Femmes)	2
Nombre médiane CDI	1
Nombre médiane CDI (Femmes)	1
Nombre minimale CDI	-
Nombre minimale CDI (Femmes)	-
Nombre maximale CDI	45
Nombre maximale CDI (Femmes)	18

Le CDI (Contrat à Durée Indéterminée) représente 5,7% de l'ensemble des contrats au sein de la filière mais plus particulièrement 82,4% de l'emploi permanent. On compte 216 ETP en CDI.

UNE PARITÉ QUI DISSIMULE UNE INÉGALITÉ SALARIALE.

Pour chacun des types de contrat, on expose la répartition Femmes/Hommes pour comprendre les évolutions de la parité Femmes/Hommes dans la filière. Ainsi, la part de femmes employées en CDI représente 47% soit légèrement moins d'une 1 sur 2. Cette observation s'inscrit dans une tendance nationale en témoigne l'étude annuelle OPP de la FEDELIMA – Chiffres 2022⁴⁷, où l'on retrouve 46,5% de femmes au sein de l'emploi permanent dans les structures affiliées à la fédération. La proximité de ces chiffres s'explique également par le fait que la FEDELIMA est une fédération majoritairement composée de lieux de diffusion, typologie d'acteur·ices majoritaire de notre panel.

Cependant, on note des différences significatives de rétribution salariale au national car si cet indicateur n'était pas présent dans notre enquête, le CNM nous renseigne précisément sur ces écarts de salaires: en 2023, le revenu moyen annuel brut par ETP est de 49 207€ pour les salariés en CDI masculins tandis que ce même revenu est de 38 311€ pour les salariées en CDI femmes.⁴⁸ Ces disparités sont de l'ordre de 15 à 20% sur 3 des 4 postes (spectacle vivant public, spectacle vivant privé, édition musicale), le 4^e poste concerne la production phonographique où la différence de salaire atteint 33%. Une femme travaillant en label gagne en moyenne 1/3 de moins qu'un homme à poste et compétences égales. Il s'agira autant que possible d'aller plus loin lors du prochain baromètre en questionnant les niveaux de rémunération dans la filière, et les inégalités en région entre femmes et hommes.

47. OPP
FEDELIMA
— chiffres 2022

48. CNM,
Baromètre
de l'emploi 2023
dans le secteur de
la musique et du
spectacle vivant,
Édition 2024



RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN CDI PAR DÉPARTEMENT,
PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR GENRE
— FIGURE 12B

DÉPARTEMENT / ACT.PRINCIPALE	NOMBRE DE CDI	NOMBRE DE FEMMES EN CDI
CALVADOS	57	25
DIFFUSION	34	13
PRODUCTION DE SPECTACLE	15	9
INFORMATION / PROMOTION	2	1
ACTION CULTURELLE	2	1
DOCUMENTATION / COLLECTE	2	-
CRÉATION ET RÉSIDENCE	1	1
AUDIOVISUEL	1	-
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	-	-
EURE	30	16
ENSEIGNEMENT / FORMATION MUSICALE	13	8
DIFFUSION	13	8
CRÉATION ET RÉSIDENCE	3	-
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	1	-
MANCHE	53	31
DIFFUSION	49	28
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	2	2
PRODUCTION DE SPECTACLE	1	1
INFORMATION / PROMOTION	1	-
ORNE	24	13
DIFFUSION	17	9
CRÉATION ET RÉSIDENCE	4	3
AUDIOVISUEL	1	-
PRODUCTION DE SPECTACLE	1	1
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	1	-
SEINE-MARITIME	131	53
ENSEIGNEMENT / FORMATION MUSICALE	64	20
DIFFUSION	59	29
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	3	-
AUDIOVISUEL	3	2
CRÉATION ARTISTIQUE	2	2
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	-	-
PRODUCTION DE SPECTACLE	-	-
ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE	-	-
CRÉATION ET RÉSIDENCE	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	295	138



On observe que le Contrat à Durée Indéterminée (CDI) concerne principalement l'activité de diffusion (lieux de diffusion, structures de diffusion sans lieu fixe ou festivals). **28% des personnes en CDI exercent au sein de structures labellisées.** On retrouve une employabilité significative au sein des lieux d'enseignement/de formation musicale sur les territoires de l'Eure et de la Seine Maritime. Pour la Seine-Maritime, rappelons que Le CEM (Centre d'Expression Musicale) au Havre emploie 45 personne en CDI, par exemple.

Conformément aux observations de l'INSEE en 2024, la concentration des CDI se situe principalement en Seine-Maritime (où Rouen, 1^{ère} aire urbaine de Normandie et Le Havre, 3^e aire urbaine se situent) et dans le Calvados (Caen, 2^e aire urbaine de Normandie).

Enfin, il convient de noter la fragilité voire l'inexistence d'emplois à durée indéterminée sur d'autres activités, particulièrement à l'endroit des développeurs d'artistes (à l'exception des producteur-rices de spectacle). En effet, **on note aucun contrat en CDI dans la production phonographique** et dans l'édition musicale (plus courant car l'activité est polarisée en Île-de-France).

4.3

LES CDD, DES CONTRATS TEMPORAIRES POUR DES BESOINS PERMANENTS?

Les Contrats à Durée Déterminée (CDD) sont les seconds contrats les plus usités. Afin de bien comprendre les dynamiques d'emploi sur ce type de contrat, nous avons séparé les CDD en deux catégories: les CDD de plus 6 mois faisant partie de l'emploi permanent et les CDD de moins de 6 mois non intégré à l'emploi permanent.

4.3.1

DES CDD DE PLUS DE 6 MOIS PEU RÉPANDUS.

Les CDD de plus de 6 mois représentent 0,6% de l'ensemble des contrats du panel et 9,17% de l'emploi permanent. Ils regroupent 14 ETP. Ils concernent en majorité les femmes (58%).

CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE DE + DE 6 MOIS – FIGURE 13

CDD + 6 MOIS	VALEURS
Total des CDD + 6 mois	31
Nombre de femmes en CDD + 6 mois	18
% de Femmes en CDD + 6 mois	58
Nombre moyen de CDD + 6 mois	0
Valeur médiane CDD + 6 mois	-
Valeur minimale CDD + 6 mois	-
Valeur minimale CDD + 6 mois (femme)	-
Valeur maximale CDD + 6 mois	9
Valeur maximale CDD + 6 mois (femme)	4



4.3.2
DES CDD DE MOINS DE 6 MOIS: UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT DES ACTIVITÉS?

CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE - 6 MOIS – FIGURE 14

CDD - 6 MOIS	VALEURS
Total des CDD - 6 mois	164
Nombre de femmes en CDD - 6 mois	73
% de Femmes en CDD - 6 mois	45
Nombre moyen de CDD - 6 mois	2
Valeur médiane CDD - 6 mois	-
Valeur minimale CDD - 6 mois	-
Valeur minimale CDD - 6 mois (femme)	-
Valeur maximale CDD - 6 mois	53
Valeur maximale CDD - 6 mois (femme)	31

84% DES CDD SONT
DES CDD DE - DE 6 MOIS

On compte 1,5 CDI (60%) pour 1 CDD (40%). Les CDD de moins de 6 mois représentent 3,5% de l'emploi non permanent (CDD de moins de 6 mois et CDDU). Il y a en effet 164 contrats de CDD de moins de 6 mois et 4534 CDDU dans la catégorie emploi non permanent.

84% des emplois en CDD sont des CDD de moins de 6 mois. Ils regroupent 28 ETP.

Ces CDD de moins de 6 mois sont utilisés pour remplacer une personne en arrêt, pour absorber une activité en hausse de façon ponctuelle ou pour consacrer une partie RH à un projet ponctuel comme un festival organisé par un lieu de diffusion par exemple.

À l'instar de l'emploi en CDI, moins de la moitié des personnes employées concernent des femmes avec 45%. Grace à l'étude du CNM⁴⁹, on note au niveau national une différence salariale toujours marquée mais moins prononcée concernant les CDD avec un salaire moyen brut annuel de 29 020€ pour les femmes tandis que les hommes gagnent 32 159€. Ces disparités sont de 6 à 15% selon 3 activités (spectacle vivant, spectacle privé et production phonographique), l'édition musicale étant trop peu représentée sur ces types de contrat.

On retrouve également ici une répartition de l'emploi concentré à la fois sur la diffusion et avec le département de Seine-Maritime comme principal espace d'emplois.

49. CNM, Baromètre de l'emploi 2023 dans le secteur de la musique et du spectacle vivant, Édition 2024, P.2



RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN CDD PAR DÉPARTEMENT,
PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR GENRE – FIGURE 15

DÉPARTEMENT / ACTIVITÉ PRINCIPALE	CDD - 6 MOIS	FEMME CDD - 6 MOIS	CDD + 6 MOIS	FEMME CDD + 6 MOIS
SEINE-MARITIME	98	39	20	11
ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE	-	-	-	-
AUDIOVISUEL	1	-	-	-
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	-	-	1	1
CRÉATION ARTISTIQUE	1	1	2	2
CRÉATION ET RÉSIDENCE	-	-	-	-
DIFFUSION	59	31	3	3
ENSEIGNEMENT/ FORMATION MUSICALE	37	7	14	5
PRODUCTION DE SPECTACLE	-	-	-	-
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	-	-	-	-
MANCHE	38	18	2	2
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	-	-	-	-
DIFFUSION	38	18	2	2
INFORMATION/PROMOTION	-	-	-	-
PRODUCTION DE SPECTACLE	-	-	-	-
CALVADOS	20	10	6	4
ACTION CULTURELLE	-	-	-	-
AUDIOVISUEL	-	-	-	-
CRÉATION ET RÉSIDENCE	-	-	-	1
DIFFUSION	17	8	1	-
DOCUMENTATION/COLLECTE	-	-	-	-
INFORMATION/PROMOTION	-	-	1	3
PRODUCTION DE SPECTACLE	3	2	4	-
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	-	-	-	-
ORNE	7	6	2	-
AUDIOVISUEL	-	-	-	-
AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE	-	-	1	-
CRÉATION ET RÉSIDENCE	-	-	-	-
DIFFUSION	7	6	1	-
PRODUCTION DE SPECTACLE	-	-	-	1
EURE	1	-	1	1
CRÉATION ET RÉSIDENCE	-	-	-	-
DIFFUSION	1	-	-	-
ENSEIGNEMENT/ FORMATION MUSICALE	-	-	-	-
PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	-	-	1	1
TOTAL GÉNÉRAL	167	73	31	18



4.4

LE CDD D'USAGE, CŒUR DE L'EMPLOYABILITÉ DE LA FILIÈRE

Le CDD d'Usage est le contrat intermittent le plus usité dans la filière musiques actuelles. Associé au régime social de l'intermittence du spectacle, il semble bon de rappeler qu'on peut être salarié-e en CDDU sans bénéficier du régime social de l'intermittence. En effet, il faut cumuler 507 heures soit environ 42 contrats en CDDU pour un artiste (un CDDU équivaut à 12 heures de travail en une année pour ouvrir des droits afin de bénéficier du régime social de l'intermittence).

Fort de cette part prédominante, France Travail propose un focus sur l'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2023. En 2023, après 2 années (2020-2022) complexes et en pointillés dues à la pandémie de Covid-19 qui ont contribué à l'annulation ou à la restriction de la diffusion de spectacles, on observe qu'en 2023 l'emploi intermittent concerne 312 000 salarié-es et génère 3 milliards d'€ de masse salariale en France. 115 000 structures employeuses relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10⁵⁰ de l'assurance chômage.

Plus d'1/3 des salarié-es intermittent-es résident en Île-de-France (38%) tandis que la Normandie est la 10^e région où résident les salarié-es intermittents venant conforter les chiffres INSEE sur la position de l'emploi culturel en Normandie. Toujours selon l'étude de France Travail, les profils de ces salarié-es sont des artistes pour les 2/3 « parmi les 312 000 salarié-es, 202 000 exercent un emploi artistique, soit 65%, et 110 000 occupent un emploi technique, soit 35% ».⁵¹

LES ARTISTES MUSICIEN-NES, POIDS LOURDS DE L'EMPLOI INTERMITTENT EN RÉGION NORMANDIE.

4534 CDDU ont été déclarés par les structures normandes ayant répondu au baromètre soit 96,5% de l'emploi non permanent. Les associations culturelles sont les principales structures employeuses (en 2023, 63% sont des personnes employées en CDDU sont artistes et 34% sont des personnes des métiers de la technique. Lorsqu'on porte notre attention sur le nombre de personnes employées, on compte 2152 artistes, 1164 technicien-nes et 106 chargé-es de production ou d'administration.

50. Comprendre les secrets des annexes 8 et 10 : le guide complet pour les intermittents du spectacle

51. France Travail — L'emploi intermittent au cours de l'année 2023

4534

C'EST LE NOMBRE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE (CDDU) EN 2023.

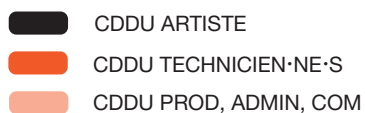
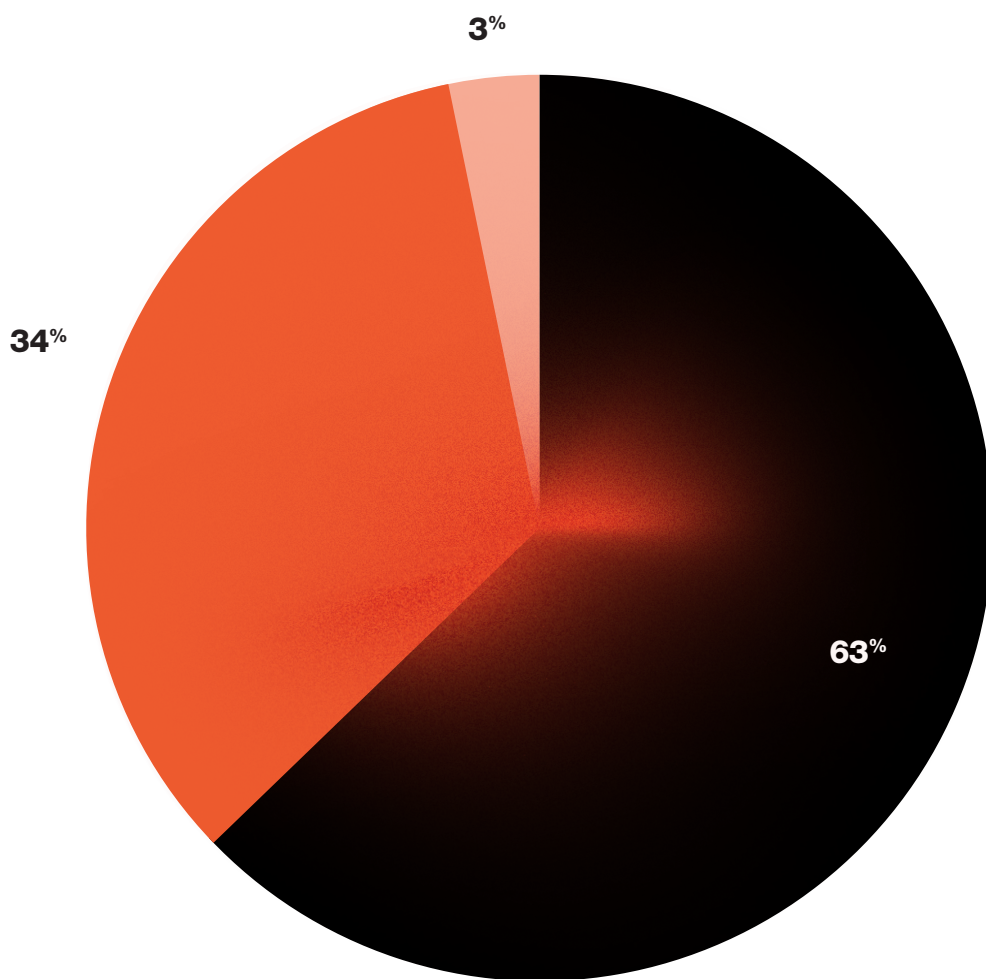
**3422**

**C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES
AYANT ÉTÉ EMPLOYÉES EN
CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE
D'USAGE ^(CDDU) EN 2023.**

2152**ARTISTES****1164****TECHNICIEN·NES****106**

**CHARGÉ·ES DE PRODUCTION OU
D'ADMINISTRATION.**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CDDU EN % – FIGURE 16





Ainsi, on compte légèrement plus d'un contrat technique pour 2 contrats artistiques. Enfin, les CDDU de production restent en marge puisque leur recours est souvent associé à une activité d'événementiel comme sur les festivals.

Ce comptage ne prend en compte que le nombre de personnes ayant signé au moins un contrat selon la nature de la prestation. Il ne propose pas une lecture où la personne conjugue des activités à la fois d'artiste et de technicien·ne ou qui s'inscrivent dans d'autres champs d'activité tels que la figuration pour le cinéma. Derrière le CDDU en tant que tel, se cache une somme d'activités et de compétences conditionnées par l'obtention ou la conservation du statut d'intermittence. Spécifique, ce régime social se conjugue difficilement avec une autre activité déclarée au régime général conférant aux artistes plusieurs casquettes. En premier lieu, il permet aux artistes de disposer des latitudes pour poursuivre leur activité de création, qui s'étale sur le moyen terme, tout en instaurant une pression de « renouveler son statut », pouvant créer un effet pervers introduisant des ruptures aux cycles de création et nourrissant des situations de potentielles précarités.

DES FEMMES SOUS REPRÉSENTÉES À LA FOIS SUR SCÈNE ET EN COULISSES.

Rejoignant le constat de l'enquête de HF+ Normandie de 2024, les femmes sont sous représentées en Normandie à la fois sur scène, derrière une console, sur un plateau ou dans les missions de production. La part des CDDU qui concerne les femmes sur l'ensemble des CDDU est de 25%.

Plus spécifiquement, la part de femmes dans les CDDU d'artistes est de 30%. De façon concomitante, ce sont uniquement 30% des titres déclarés en France (hors instrumental) qui sont interprétés par un lead dit féminin⁵². Le constat est encore plus édifiant à l'endroit des métiers techniques (régie générale, régie plateau, régie son et lumière...), où la part de femmes techniciennes représente seulement 15%. Enfin, à l'endroit de la production, la part de femmes concerne 25% sur l'ensemble des CDDU production. Dans les 3 cas, elles sont sous-représentées. Cela s'explique en partie par un secteur d'activité masculinisé notamment dans les métiers techniques, un déficit d'accès à la formation, le déficit de modèles de représentation ou encore les discriminations sexistes et sexuelles.

REPÈRE

« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

Un constat partagé en Hauts-de-France :

23%

des CDDU artistes sont signées par des femmes

13%

des CDDU techniques sont signées par des femmes



4.5 ALTERNANCE, SERVICES CIVIQUES, STAGIAIRES : DES OBJETS DIFFÉRENTS POUR QUELLE(S) FINALITÉ(S) ?

4.5.1

L'ALTERNANCE : UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI ?

Les contrats d'alternance, qu'ils prennent la forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation, permettent à un employeur de former une personne en bénéficiant d'aides financières ou d'exonération. Sur le principe, ils permettent l'insertion de nouveaux entrants dans un secteur d'activité. De nombreux contrats d'alternance sont proposés par les métiers de la filière que ce soit dans le privé lucratif à l'instar des entreprises de production (labels, producteurs de tournées...) ou dans le privé non lucratif au sein d'associations, particulièrement à l'endroit des nouvelles technologies (communication, datas analyst, marketing digital...).

En 2023, on compte 20 personnes en alternance dont 13 femmes. Ces contrats représentent 14 ETP. On les retrouve principalement dans les lieux de diffusion (7), les structures de production de spectacle (4), les festivals (3) ou dans les lieux d'enseignement (2). Il semble, même si des chiffres comparatifs sur plusieurs études nous permettront d'objectiver, que le recours à l'alternance tend à remplacer le recours aux contrats de missions de services civiques et aux stages dans les structures (même si les contours et les coûts sont très différents, et que la volonté de transmettre est bien réelle, il n'en reste pas moins que le besoin est main d'œuvre est priorité dans un secteur où les moyens sont contraints).

La filière musiques actuelles connaît un phénomène poussant à se réinterroger de l'intérieur avec à la fois un marché de l'emploi sous tension (formations initiales, capacités d'inputs) et une baisse d'attractivité du secteur (rémunérations, conditions de travail, ...) comme l'évoque Céline FERRY, Directrice de l'association Eurêka qui gère La Luciole, scène de musiques actuelles à Alençon.

Céline FERRY

— Directrice de l'association *Eurêka*,
qui gère *La Luciole*, scène de musiques actuelles à Alençon.



«Côté ressources humaines nous restons en constante évolution. Par exemple, nous accueillons deux personnes en alternance : Sacha sur les techniques du son et Lucas en communication. La posture de tuteur, de transmetteur est nécessaire et elle nous fait grandir aussi.

Concernant les recrutements nous constatons une baisse d'attractivité du secteur. En effet les postes à pourvoir reçoivent moins de candidatures et encore moins de candidatures de femmes. C'est frustrant quand nous nous interrogeons sur nos méthodes de recrutement et constituons des jurys paritaires. Ainsi, pour agir à notre échelle, nous avons créé un cycle de rencontres métiers pour présenter nos métiers aux personnes qui s'interrogent sur leur orientation et invitons des femmes professionnelles prescriptrices de leur métier afin d'éviter tout biais de genre».



Anaëlle ABASQ
— Coordinatrice de *Radio Phénix*, à Cean.



«Ça serait compliqué de ne plus avoir les services civiques car ce sont eux qui animent les émissions quotidiennes. En 2024, on a eu des difficultés à recruter des services civiques et on a défini un roulement pour conserver les émissions au cas où. Mais on ne peut pas compter que sur les bénévoles pour les animer. Des stages ne pourraient pas assurer le fonctionnement».

4.5.2

SERVICES CIVIQUES, POUR QUELLES VOCATIONS ?

Instauré en 2010, les missions de service civique concernent des missions d'intérêt général pour des structures œuvrant dans le champ de la solidarité, l'environnement, la citoyenneté, le milieu universitaire ou la culture. Il faut disposer d'un agrément pour accueillir un-e volontaire. Ces missions permettent à des volontaires, durant 24h semaine minimum, de disposer d'une expérience à valoriser au sein de leur parcours et de susciter des vocations. Il n'y a pas de diplôme, ni de qualification requise. Cependant, les missions de service civique peuvent être de bons moyens de constituer un réseau et d'être confronté à une mission.

En 2023, on compte 52 personnes en service civique dont 27 femmes pour 21 ETP. On les retrouve principalement dans les médias (18), les festivals (10), en lieux de diffusion (9) ou dans les lieux de résidence et création (5).

Par la mission confiée aux personnes, les services civiques apportent un support RH non négligeable dans le fonctionnement d'une petite structure associative. En témoigne Anaëlle ABASQ, coordinatrice de la radio étudiante basée à Caen, Radio Phénix qui accueille 4 services civiques au sein d'une équipe de 4 salarié-es permanent-es.

4.5.3

STAGES PROFESSIONNALISANTS AU CARREFOUR DE L'EMPLOI.

Le stage est la forme la plus usitée de contribution aux ressources humaines au sein des structures. Régi par une convention entre un organisme de formation (université, écoles ...) et une structure employeuse, il permet de confier une mission spécifique en lien avec un objectif pédagogique d'une formation. Nous ne prenons pas en compte les stages de découverte de quelques jours ayant souvent lieu lors du collège mais ceux qui s'inscrivent dans une perspective professionnalisante.

En 2023, on compte 84 personnes en stage dont 41 femmes pour 22 ETP. On les retrouve principalement dans les médias (34), les festivals (12) et en lieux de diffusion (16).

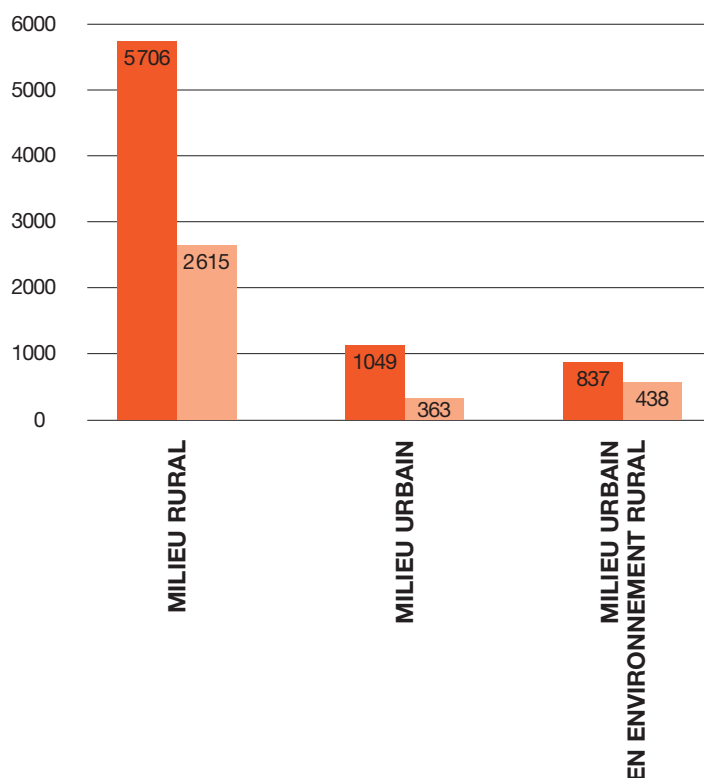


4.6 BÉNÉVOLAT, ADHÉSION AU PROJET ET ENGAGEMENT CITOYEN

Le bénévolat «se caractérise par l'absence de tout lien de subordination juridique et de toute rémunération quelle que soit sa forme (espèces, avantages en nature...)»⁵³. En 2019, selon *Bénévolat : valorisation comptable – Secrétaire d'état chargé de l'économie sociale et solidaire*, on comptait 12,5 millions de personnes bénévoles qui animaient 1,5 millions d'associations dont 6,6 millions de bénévoles considéré-e-s comme «régulier-es» en accordant au moins 8 heures par mois de leur temps à un projet. Enfin, le bénévolat est évalué à environ 1,425 millions emplois équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble des associations dont 34% dans la culture soit 484 500 ETP.

4.6.1 UN PROFIL BÉNÉVOLE PLUTÔT MASCULIN, EN MILIEU RURAL ET EN FESTIVAL.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS BÉNÉVOLES SELON LE TYPE DE TERRITOIRE – FIGURE 17



53. Bénévolat : valorisation comptable – Secrétaire d'état chargé de l'économie sociale et solidaire, p.2

TOTAL DE BÉNÉVOLES PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE VOTRE STRUCTURE

NOMBRE DE FEMMES BÉNÉVOLES PARTICIPANTES AUX ACTIVITÉS DE VOTRE STRUCTURE

**7592****C'EST LE NOMBRE DE BÉNÉVOLES
CONTRIBUANT AUX ACTIVITÉS DES
STRUCTURES DU BAROMÈTRE.****88%****D'ENTRE EUX ET ELLES
CONCERNENT LES FESTIVALS OU
LES LIEUX DE DIFFUSION**

La répartition du bénévolat est fortement marquée par l'activité des festivals, qui par leur dimension, leur accueil et l'ensemble des activités inhérentes à leurs bons fonctionnement (restauration, billetterie, parking, technique...), nécessitent un volume de bénévoles importants. On note la forte disparité de genre dans la représentation bénévole selon le type de territoire : à l'exception des structures en milieu urbain, la présence des femmes est en dessous des 50%.

4.6.2

UN ENGAGEMENT BÉNÉVOLE VITAL AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.

Lorsqu'on compare le nombre de bénévoles par rapport au nombre de salarié·e·s permanent·e·s, on observe la part prépondérante des bénévoles au sein des projets des adhérent·e·s. Si la mesure de cet engagement ne témoigne ni du temps accordé, ni du niveau d'engagement en termes de responsabilités, le rapport emplois permanents et personnes bénévoles témoigne à la fois de l'appropriation des projets par les individus et la capacité d'une ingénierie peu dotée en RH d'administrer cette organisation.

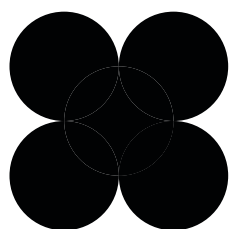
A titre d'illustration, pour les festivals en milieu rural, on compte 265,5 bénévoles pour 1 emploi permanent quand en milieu urbain pour les lieux de diffusion, on compte 2,85 bénévoles. Ces chiffres rappellent que nos structures adhérentes gravitent en majorité autour des questions de services publics aux populations de leur territoire de proximité et qu'elles constituent un ancrage vital pour le vivre-ensemble en Normandie.



COMPARAISON DES EFFECTIFS BÉNÉVOLES, DES CDI ET CDD SELON LE TYPE DE TERRITOIRE ET LE TYPE DE STRUCTURE – FIGURE 18

TYPE DE TERRITOIRE X TYPE DE STRUCTURES	TOTAL BÉNÉVOLES	CDI	CDD + 6 MOIS	CDD - 6 MOIS
MILIEU RURAL	5706	58	1	21
FESTIVAL	5046	8	1	1
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	15	2	4	3
LIEU DE DIFFUSION	625	-	1	-
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	20	-	-	-
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	-	-	-	-
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	-	-	-	-
STRUCTURE D'ENREGISTREMENT (STUDIO)	-	-	-	-
MILIEU URBAIN	1049	190	27	110
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	171	20	4	1
CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE	85	62	12	37
FESTIVAL	150	2	1	-
LIEU DE DIFFUSION	443	83	4	68
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	8	2	-	-
MEDIAS	154	6	1	1
STRUCTURE DE MANAGEMENT	8	-	-	-
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	20	15	5	3
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	10	-	-	-
MILIEU URBAIN EN ENVIRONNEMENT RURAL	837	47	3	33
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	121	13	-	6
FESTIVAL	194	-	-	1
LIEU DE DIFFUSION	228	20	2	26
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	10	4	-	-
MEDIAS	102	2	-	-
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	70	1	-	-
STRUCTURE DE DOCUMENTATION/COLLECTE ET RECHERCHE	61	2	-	-
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	30	4	-	-
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	8	1	1	-
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	13	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	7592	295	31	164

Éléments Budgétaires



Lorsqu'on évoque les éléments budgétaires des structures, on aborde **l'ensemble des dépenses et des recettes qui structurent leur modèle économique**. De nombreux événements sont venus accroître une situation budgétaire globale déjà en tension à l'endroit des structures du tiers secteur culturel. Depuis 10 ans, **une succession d'événements ont contraint les lieux de diffusion et les festivals à faire preuve d'adaptation et de résilience**. Tout d'abord face à la **menace d'attentats en 2015**, puis face à l'arrêt de la diffusion dès le 13 mars 2020 dû à la **pandémie de Covid-19** et à une reprise d'activité en pointillés où les concerts en format debout n'ont été réautorisés qu'à partir du 16 février 2022. **En 2022, un contexte inflationniste s'installe, conséquence de la guerre en Ukraine** et fait exploser les coûts énergétiques, auquel l'Etat répond par la mise en place de différentes mesures pour lutter contre ces augmentations en tentant d'amortir l'effet ciseau déjà décrit plus tôt. Les festivals connaissent les mêmes effets (hausse des prix de cession des spectacles, hausse du coût de la main d'œuvre et de l'énergie). 2/3 des festivals au national sont déficitaires en 2023 (sur les 85 de l'étude CNM) et 1/3 sont déficitaires malgré un taux de remplissage supérieur à 90%. La hausse de ces coûts concerne également les lieux d'enseignement et l'ensemble de la filière dans sa synchronisation. En outre, il faut noter des fréquentations en baisse dues aux changements des pratiques des personnes et à des arbitrages financiers sur la consommation de loisirs. A l'heure où les contractions budgétaires sont à l'œuvre particulièrement à l'endroit des collectivités, **la photographie budgétaire des structures adhérentes de NORMA va constituer un socle pour comprendre les futures évolutions de la filière**. Exceptionnellement, l'analyse portera sur un échantillon de **74 structures** en raison d'une ventilation budgétaire incomplète de deux structures.

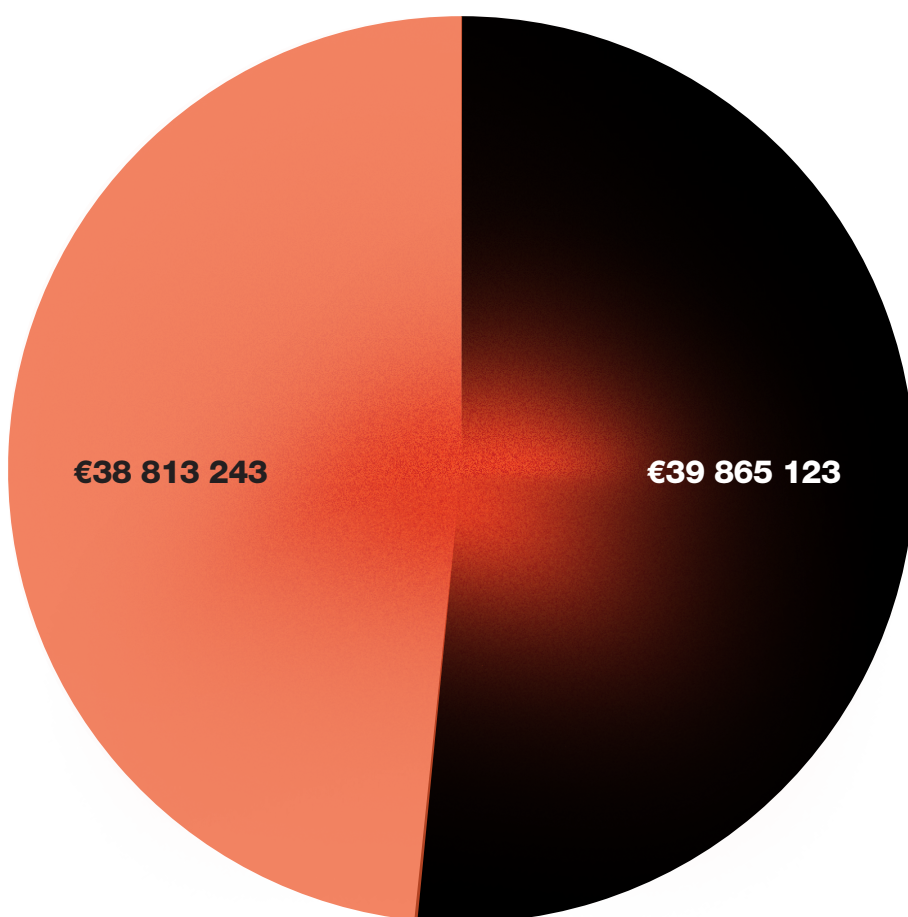


5.1 PANORAMA BUDGÉTAIRE

5.1.1 UN PANEL COMPOSITE SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE.

La filière musiques actuelles comprend des types de structures de toutes tailles et dont les projets connaissent différents périmètres. C'est au regard cette pluralité détaillée précédemment que se lit ce panorama budgétaire.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES RÉPONDANTS EN MONTANTS CUMULÉS
— FIGURE 19



 CHARGES
 PRODUITS

38M€

C'EST LE MONTANT TOTAL DES PRODUITS EN 2023 DES STRUCTURES DU PANEL DE CE BAROMÈTRE, DONT 15M€ DE PRODUITS D'AIDES PUBLIQUES (39,4%). EN VALEUR ABSOLUE, LA MÉDIANE DES PRODUITS QUI SÉPARE LE PANEL EN DEUX GROUPES TÉMOIGNE D'UN BUDGET MÉDIAN DE 178 824€ POUR UNE MOYENNE DE 517 510€.



REPÈRE

« Chez nos voisins des Hauts-de-France — Haute Fidélité »

267 926€

C'est le budget médian des structures en Hauts-de-France. La différence s'explique en partie par la composition des panels observés.

TABLEAU DE RÉPARTITION DU POIDS BUDGÉTAIRE
TOTAL DES RÉPONDANTS PAR TYPE DE STRUCTURE
– FIGURE 20A

TYPE DE STRUCTURES	CHARGES	PRODUITS
LIEU DE DIFFUSION	46,86%	47,11%
FESTIVAL	20,34%	21,05%
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	11,60%	11,33%
CONSERVATOIRE/ÉCOLE DE MUSIQUE	11,25%	10,12%
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	5,14%	5,45%
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	1,20%	1,25%
MÉDIAS	1,19%	1,16%
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	0,88%	0,93%
STRUCTURE DE MANAGEMENT	0,72%	0,73%
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	0,32%	0,31%
STRUCTURE D'ENREGISTREMENT (STUDIO)	0,24%	0,27%
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	0,23%	0,24%
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	0,05%	0,06%
TOTAL GÉNÉRAL	100,00%	100,00%

Sur 2023, la totalité des charges des structures du panel excède la totalité des produits d'environ 1M d'€ (38 813 243€ de produits contre 39 865 123€ de charges). Si le résultat agrégé est négatif, bien que révélateur d'un état de la filière, il est important d'indiquer que l'analyse des données en valeur absolue par type de structure serait somme toute biaisée. En effet, certaines structures comme les conservatoires (ou lieu en régie directe) ne connaissent pas les mêmes réalités économiques et budgétaires (exemple : instruction des collectivités locales M14, service public, pas d'équilibre ou de produits affectés au service etc.), sachant qu'au sein même d'un type de structure, les résultats annuels peuvent être tout à fait hétérogènes.



5.1.2
UNE RÉPARTITION DIFFÉRENTE DES PRODUITS
SELON LE BUDGET GLOBAL DES STRUCTURES.

Le caractère composite du panel alliant des structures bénévoles, avec un budget inférieur à 50 000€, à des structures disposant d’une ingénierie conséquente et dont le budget dépasse le million d’euros, force à séquencer la lecture de la composition budgétaire par tranche. Elle évite ainsi la dilution d’une lecture en porte à faux. Pratiquement la moitié du panel (47%) dispose d’un budget inférieur à 150 000€. A l’opposé, on trouve 16% du panel dont le budget dépasse le million d’euros. Cette classe concerne principalement des festivals comme les Grandes Marées à Jullouville dans la Manche ou Pete the Monkey à Saint-Aubin-sur-Mer en Seine-Maritime. Elle inclut également les 6 scènes de musiques actuelles labellisées avec des budgets compris entre 1 et plus de 3 millions d’euros au sein desquelles sont inclus des projets festivaliers comme NDK pour Arts Attack! à Caen ou Les Rendez-Vous Soniques pour L’Ecran Sonique à Saint-Lô. Parmi les structures dont le projet est hybride, on identifie le Comité Coutançais d’Action Culturelle qui, depuis plus de 30 ans, est l’organisateur du festival Jazz sous les Pommiers. Enfin, Le CEM (Centre d’Expression Musicale) dont l’activité principale se situe à l’endroit de la formation musicale, fait partie de ces lieux dont le budget dépasse 1,5 millions d’euros.

TABLEAU DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR TRANCHE
DE BUDGET – FIGURE 20B

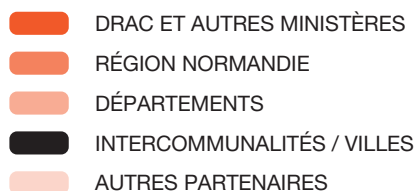
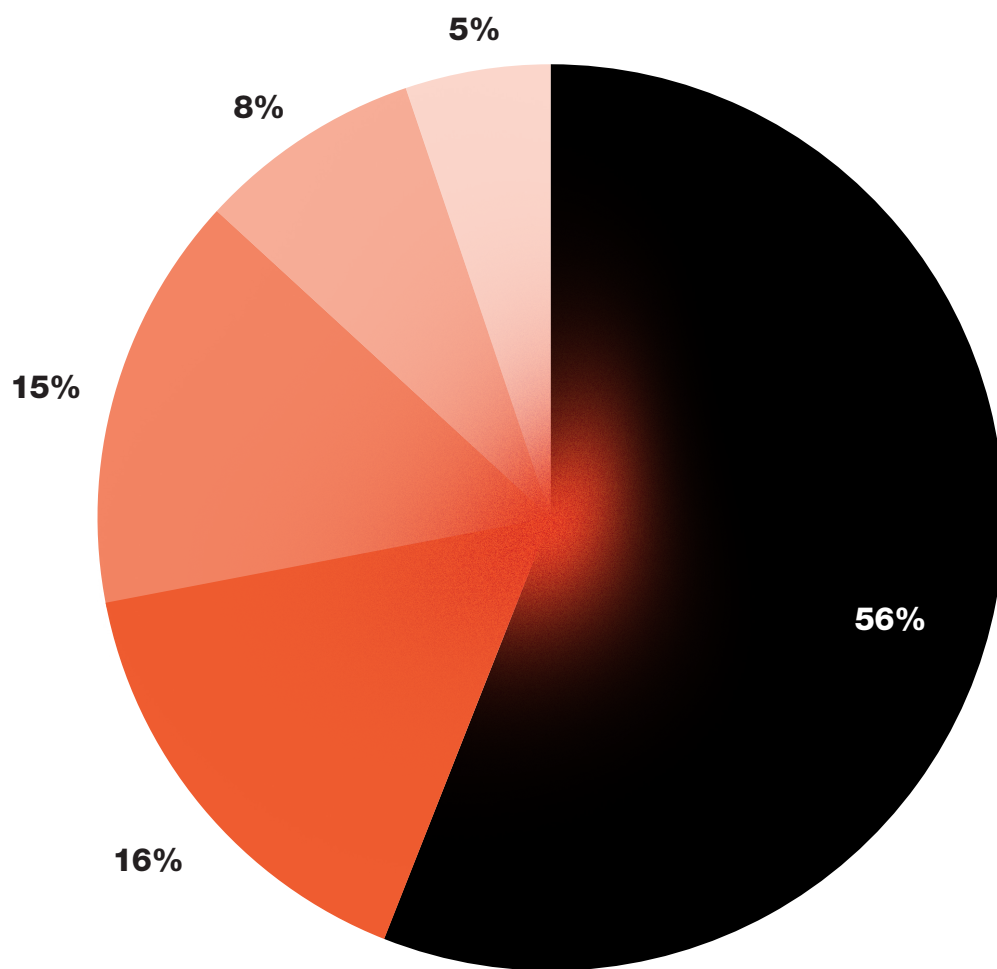
TRANCHE BUDGET	NOMBRE DE STRUCTURES	TOTAL DES PRODUITS
CLASSE 1 (<50K)	16	336 415 €
CLASSE 2 (50K-150K)	18	1 822 742 €
CLASSE 3 (150K-500K)	19	5 549 431 €
CLASSE 4 (500K-1M)	9	6 888 243 €
CLASSE 5 (>1M)	12	24 216 412 €
TOTAL GÉNÉRAL	74	38 813 243 €



5.1.3 LECTURE DES FINANCEMENTS PUBLICS DANS LE BUDGET DES STRUCTURES.

La part des financements publics dans le budget des structures correspond à **15 305 224 €** après l'analyse de la ventilation des données. L'échelon local (intercommunalités/villes) figure comme le premier financeur des structures du panel puis la DRAC et les autres ministères (16%) et la Région Normandie (15%), les départements (8%) et les autres partenaires (5%).

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES FINANCEMENTS PUBLICS EN %
(FONCTIONNEMENT ET AIDES AU PROJET)



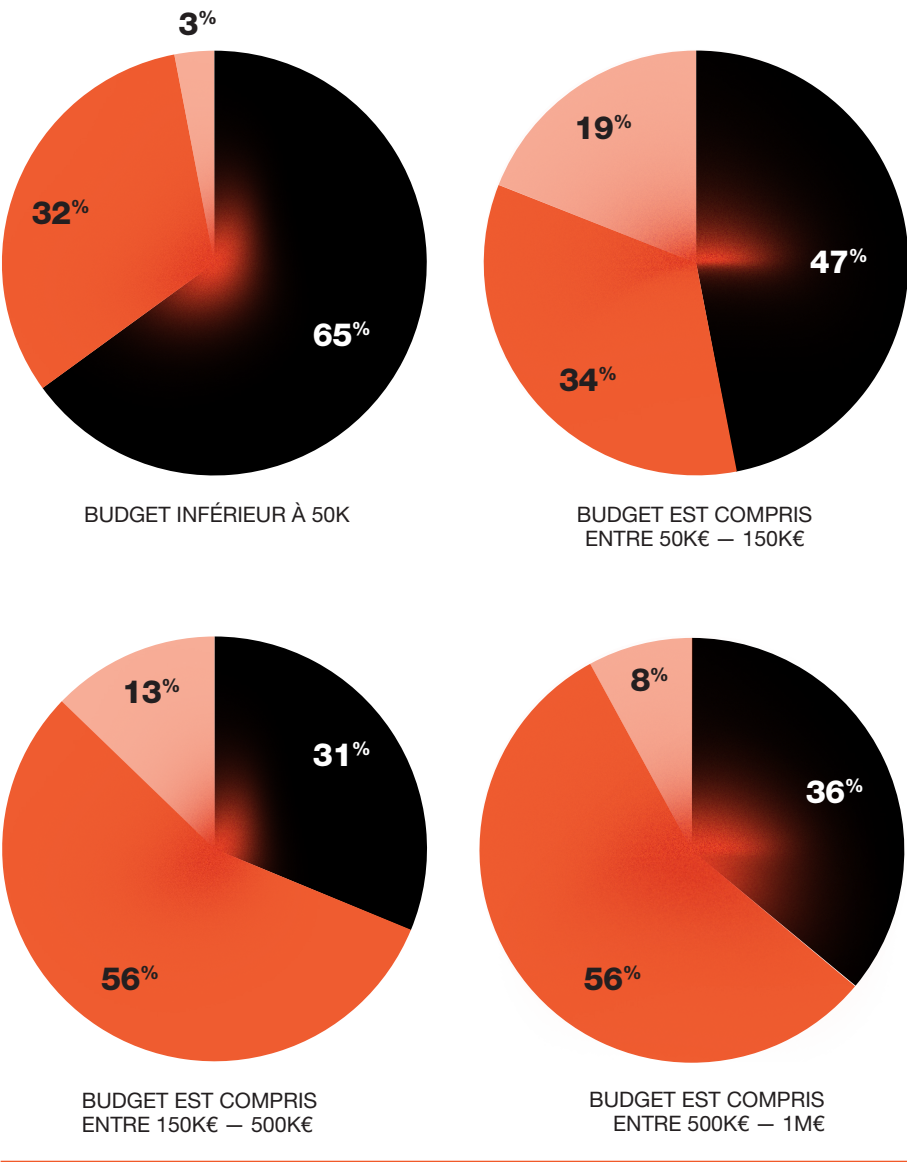
MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS (FONCTIONNEMENT ET AIDES AU PROJET)	15 305 224 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	13 022 511 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE - DRAC	1 722 411 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES MINISTÈRES	44 505 €
MONTANT TOTAL DES AIDES À L'EMPLOI	178 704 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT RÉGION	1 983 919 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DÉPARTEMENTS	983 492 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL	1 743 602 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VILLES	6 365 878 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET (OU APPELS À PROJET)	1 438 972 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE - DRAC	303 112 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET ISSUES D'AUTRES MINISTÈRES	155 831 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET RÉGION	321 914 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET DÉPARTEMENTS	180 956 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET INTERCOMMUNAL	192 860 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET VILLES	284 299 €
MONTANT TOTAL DES AUTRES AIDES	843 741 €
MONTANT TOTAL DES AIDES AU PROJET DES AUTRES SOCIÉTÉS CIVILES ET ORGANISMES FINANCEURS	159 909 €
MONTANT TOTAL DES AIDES CNM	385 902 €
MONTANT TOTAL DES AIDES DU CONTRAT DE FILIÈRE	166 832 €
MONTANT TOTAL DES AIDES EUROPÉENNES	131 098 €



DES FINANCEMENTS PUBLICS QUI CORRESPONDENT AUX 1/3 DES BUDGETS À L'EXCEPTION D'UNE CLASSE.

On observe que la part des financements publics, regroupant les montants des subventions de fonctionnement et les montants des subventions allouées aux appels à projet de l'année 2023 (dont les aides des établissements publics comme le CNM), correspondent peu ou prou au tiers des budgets des structures (de 31% à 38%) à l'exception des structures dont le budget se situe entre 50 000€ et 150 000€. Pour la tranche des structures dont le budget se situe entre 50 000€ et 150 000€, la part plus importante des financements publics s'explique en grande partie par la présence de l'ensemble des radios au sein de cette tranche. En effet, la part de financement public représente 73% de leur budget. Le fond de soutien à l'expression radiophonique locale du ministère de la Culture (FSER) ainsi que la mesure du contrat de filière à destination des radios, pour la valorisation de la création des artistes locaux par exemple, contribue à cette représentation. Enfin, on retrouve des structures privées, telles que Studio Tonus! qui ne disposent pas de financements publics en 2023.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES RÉPONDANTS PAR TRANCHE DE BUDGET – FIGURE 21A

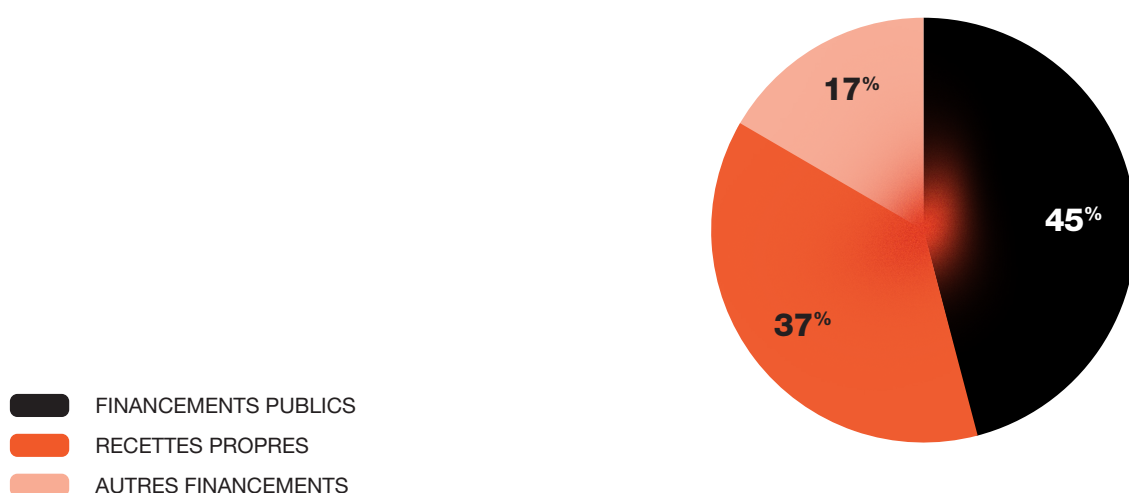




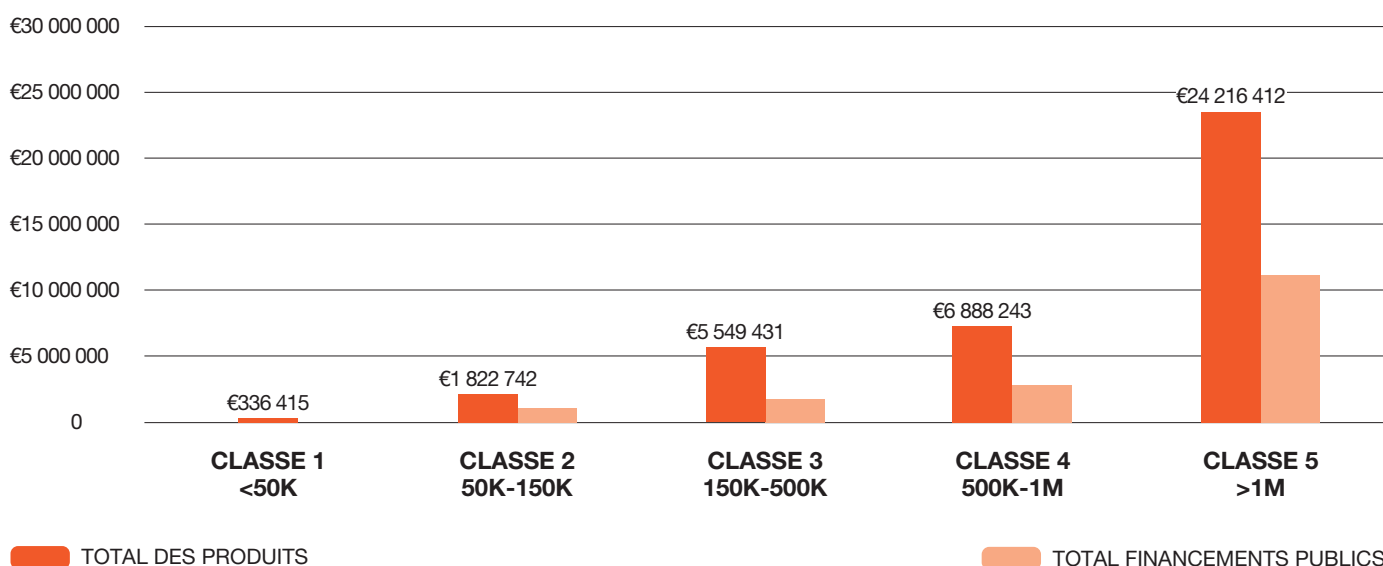
LIEUX DE DIFFUSION ET FESTIVALS : DEUX TYPES DE STRUCTURES À LA COMPOSITION BUDGÉTAIRE DIFFÉRENTE.

Les types des structures qui composent la partie du panel dont le budget est supérieur à 1 million d'euros sont très hétérogènes. La composition du panel révèle deux logiques budgétaires différentes avec d'un côté les lieux (principalement de diffusion et d'enseignement) et de l'autre, les festivals. Les lieux de diffusion, dont les SMAC dans le cadre de leurs missions, disposent de 55% de financements publics en moyenne (51% de financements publics, 42% de recettes propres et 7% d'autres recettes pour les SMAC). Cette répartition n'est pas du tout la même pour les festivals qui sont en moyenne à 11% de financements publics (à l'exception de ceux portés par une collectivité territoriale) sur l'ensemble de leur budget, les recettes propres étant majoritaires et leur ingénierie ne nécessitant pas la même enveloppe RH sur 12 mois.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES STRUCTURES PAR TRANCHE DE BUDGET – FIGURE 21B



RÉPARTITION DES MONTANTS DES FINANCEMENTS PUBLICS AU SEIN DES PRODUITS PAR TRANCHE DE BUDGET – FIGURE 22





DES RECETTES PROPRES INÉGALES SELON LE TYPE DE STRUCTURE.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES RECETTES PROPRES PAR TYPE DE STRUCTURES – FIGURE 23

La répartition des recettes propres diffère selon le type de structure et selon le modèle économique. On peut néanmoins distinguer que les structures dont la part de recettes propres est la plus importante concernent les activités de production (spectacle, management...) et les festivals dont le modèle économique est concentré sur les recettes de billetterie.

TYPE DE STRUCTURES	RECETTES PROPRES	% DE RECETTES PROPRES	% DU PANEL
LIEU DE DIFFUSION	5 734 692 €	31	17,57%
FESTIVAL	4 823 705 €	59	22,97%
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	3 633 081 €	83	17,57%
CONSERVATOIRE/ÉCOLE DE MUSIQUE	1 155 008 €	29	4,05%
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	621 308 €	29	10,81%
STRUCTURE DE MANAGEMENT	251 862 €	89	1,35%
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	212 139 €	59	5,41%
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	94 183 €	19	6,76%
MÉDIAS	85 070 €	19	6,76%
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	55 588 €	47	2,70%
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	25 301 €	27	1,35%
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	11 267 €	52	1,35%
STRUCTURE D'ENREGISTREMENT (STUDIO)	- €	-	1,35%
TOTAL GÉNÉRAL	16 703 204 €	43	100,00%



5.1.4

DES CHARGES DIFFICILES À ABSORBER DUES À UN CONTEXTE DÉFAVORABLE.

La part des financements publics dans le budget des structures correspond à **15 305 224 €** après l'analyse de la ventilation des données. L'échelon local (intercommunalités/villes) figure comme le premier financeur des structures du panel puis la DRAC et les autres ministères (16%) et la Région Normandie (15%), les départements (8%) et les autres partenaires (5%).

TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RAPPORT AUX CHARGES PAR TRANCHE BUDGÉTAIRE – FIGURE 24

TRANCHE BUDGET	NOMBRE DE STRUCTURES	CHARGES	SALAIRES BRUTS + CHARGES SOCIALES	% MASSE SALARIALE
CLASSE 1 (<50K)	16	335 162 €	111 965 €	33
CLASSE 2 (50K-150K)	18	1 905 726 €	841 582 €	44
CLASSE 3 (150K-500K)	19	5 500 309 €	2 651 500 €	48
CLASSE 4 (500K-1M)	9	7 154 374 €	2 999 512 €	42
CLASSE 5 (>1M)	12	24 969 552 €	10 836 780 €	43
TOTAL GÉNÉRAL	74	39 865 123 €	17 441 339 €	44

UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE COMPLEXE, DES RISQUES SUR LES PROJETS ET L'EMPLOI ?

La répartition de la masse salariale au sein des structures diffère selon le budget de la structure. **Sur les 5 tranches budgétaires, 4 ont une masse salariale supérieure à 40% en moyenne.** Plus précisément, la part de la masse salariale sur les charges de certaines structures connaît des proportions particulièrement élevées.

Ainsi, pour les lieux d'enseignement (conservatoire/école de musique), les lieux de diffusion, les structures de production de spectacles ou les médias, certains arbitrages sur la tenue des projets peuvent avoir lieu (la récente revalorisation du point des fonctionnaires a part exemple redistribué certaines logiques en interne aux collectivités qui gère des projets culturels). Enfin, pour d'autres structures de développement **comme celles du management ou de la production phonographique**, un risque sur la pérennisation des activités peut être évoqué.



TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RAPPORT AUX CHARGES PAR TYPE DE STRUCTURES – FIGURE 25

TYPE DE STRUCTURES	NOMBRE DE STRUCTURES	CHARGES	SALAIRES BRUTS + CHARGES SOCIALES	% MASSE SALARIALE
LIEU DE DIFFUSION	13	18 680 780 €	7 666 658 €	41
CONSERVATOIRE/ÉCOLE DE MUSIQUE	3	4 484 462 €	3 271 319 €	73
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	13	4 623 656 €	3 261 278 €	71
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	8	2 048 198 €	1 233 946 €	60
FESTIVAL	17	8 108 356 €	913 835 €	11
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	5	477 031 €	315 693 €	66
MÉDIAS	5	473 425 €	259 339 €	55
STRUCTURE DE MANAGEMENT	1	285 835 €	236 176 €	83
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	4	349 595 €	174 237 €	50
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	1	90 717 €	70 314 €	78
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	2	125 971 €	32 904 €	26
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	1	19 716 €	5 640 €	29
STRUCTURE D'ENREGISTREMENT (STUDIO)	1	97 381 €	- €	-
TOTAL GÉNÉRAL	74	39 865 123 €	17 441 339 €	44

5.1.5
MÉCÉNAT ET SPONSORING : CAS PARTICULIERS PLUTÔT QUE STRATÉGIE GLOBALE ?

Régulièrement portés au centre des échanges en groupes de travail de NORMA et plus largement dans la diversification de nouvelles entrées de produits dans l'activité des structures, le mécénat est « *le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* »⁵⁴. Le sponsoring où un « *particulier ou entreprise finance une manifestation, une épreuve sportive, culturelle — ou un de ses participants — dans un but publicitaire* »⁵⁵ et le mécénat sont-ils réellement présents dans l'activité des structures adhérentes ?

En 2023, le mécénat ne concerne que 5% des structures du panel. Par ailleurs, sur ces 5%, c'est l'activité principale de diffusion qui bénéficie le plus du mécénat avec 97% des montants de mécènes. Le sponsoring ne bénéficie qu'à 1,5% des structures dont 95% à destination des festivals. Si les festivals disposent d'une exposition et d'une forte attractivité du fait de leur dimension, d'autres types de structure réfléchissent à instruire des dossiers de mécénat après avoir longtemps hésité par rapport aux valeurs de leur projet et leur liberté comme témoigne Anaëlle ABASQ de Radio Phénix :



Anaëlle ABASQ

— Coordonnatrice de Radio Phénix, à Caen.

« On parle de plus en plus de mécénat. Avant c'était contesté car nous sommes des médias. L'idée de mécénat est plus en plus introduite dans les discussions. On réfléchit à d'autres sources de revenus pour nos radios. »

54. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenat>

55. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sponsor/74304>



5.2 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

5.2.1 DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À L'ENDROIT DES LIEUX ET DES RADIOS.

58% du panel déclare bénéficier de subventions de fonctionnement à leurs activités. Sur ces 58%, 27,7% concernent les lieux de diffusion dont les lieux labellisés SMAC, Scènes de Musiques Actuelles. 16% des structures de production de spectacle indiquent disposer de subventions de fonctionnement qui se traduisent notamment par une convention (CPO, Convention Pluriannuelle d'Objectifs) signée entre deux parties à minima comme c'est le cas avec la compagnie Ne dites pas non, vous m'avez souri avec la DRAC ou Musikoblokos avec la ville de Bayeux. On retrouve les lieux d'enseignement, notamment ceux portés par une collectivité territoriale, tout comme les festivals tels que Magnetik à Bernay et organisés par les collectivités. Pour ces derniers cas, les subventions de fonctionnement d'autres collectivités ou de l'Etat sont directement incluses dans le fonctionnement de la collectivité porteuse (pas de subventions fléchées et affectées).

TABLEAU DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT EN % – FIGURE 26

TYPE DE STRUCTURES	NOMBRE DE STRUCTURES	PART FONCTIONNEMENT BUDGET EN %
LIEU DE DIFFUSION	12	48
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	8	8
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	5	48
MÉDIAS	5	59
FESTIVAL	5	11
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	4	51
CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE	3	62
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	2	7
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	1	67
TOTAL GÉNÉRAL	45	43

Le tableau permet d'observer la part de subvention de fonctionnement au sein du budget global des structures et par typologie. Parmi ces typologies, on trouve une part prépondérante (+50% du budget) des subventions de fonctionnement au sein des conservatoires et écoles de musique puisque ces lieux d'enseignement sont souvent portés par une collectivité. Le réseau territorial qu'est le RAVE dans l'ouest de l'Orne intègre plus d'1/3 de subventions de fonctionnement dans ses activités. Mais c'est bien au sein de la typologie des médias, composée dans une très large majorité de radios, qu'on retrouve une grande part de subventions de fonctionnement notamment avec le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER). Le modèle non marchand de ces radios accomplissant une mission de communication sociale de proximité est à intégrer, comme celui des structures de types réseaux ou fédération d'acteurs (dont NORMA fait partie également).



5.2.2

LES FINANCEMENTS DE FONCTIONNEMENT DE LA DRAC ET DES AUTRES MINISTÈRES.

Sur les 1 722 411 € de dotations de la DRAC au fonctionnement des structures du panel, 68% concernent les lieux de diffusion. On observe que le financement au fonctionnement par d'autres ministères reste marginal et ne concerne que 4 typologies de structures notamment à l'endroit de la santé avec les missions de prévention sonore menées par le Kalif par exemple.

LABEL, AGRÉMENTS ET CONVENTIONS : DES MODALITÉS PARTENARIALES DÉFINIES.

La DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie en tant que principale direction déconcentrée financeuse au fonctionnement des structures du panel apparaît dans 7 types de structures (sur les 15). Tout d'abord à l'endroit des lieux de diffusion et par la labellisation SMAC où la dotation plancher est de 100 000 €. Au sein de notre panel, la dotation de la DRAC à destination des SMAC est en moyenne de 120 000 € (135 000 € en moyenne au national⁵⁶). Au national et en moyenne, la part des dotations de la DRAC dans le fonctionnement des SMAC représente 20,9%⁵⁷. Fin 2023, lors des discussions autour du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024, plusieurs amendements ont été proposés pour augmenter le financement des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC). Notamment, le 25 octobre 2023, un amendement visait à doubler le financement minimal de l'État aux SMAC, le faisant passer de 100 000 € à 200 000 €. Cependant, ces propositions ont été rejetées. Au final, les parlementaires ont voté des crédits supplémentaires de 3,4 millions d'euros pour les Scènes de musiques actuelles.

Dans le cadre de l'appellation SCIN - Scènes conventionnées d'intérêt dans le cadre du programme « art et création »⁵⁸ par le ministère de la Culture, le Comité Coutançais d'Action Culturelle dispose de dotations de la DRAC. C'est également le cas pour le projet du Trianon Transatlantique.

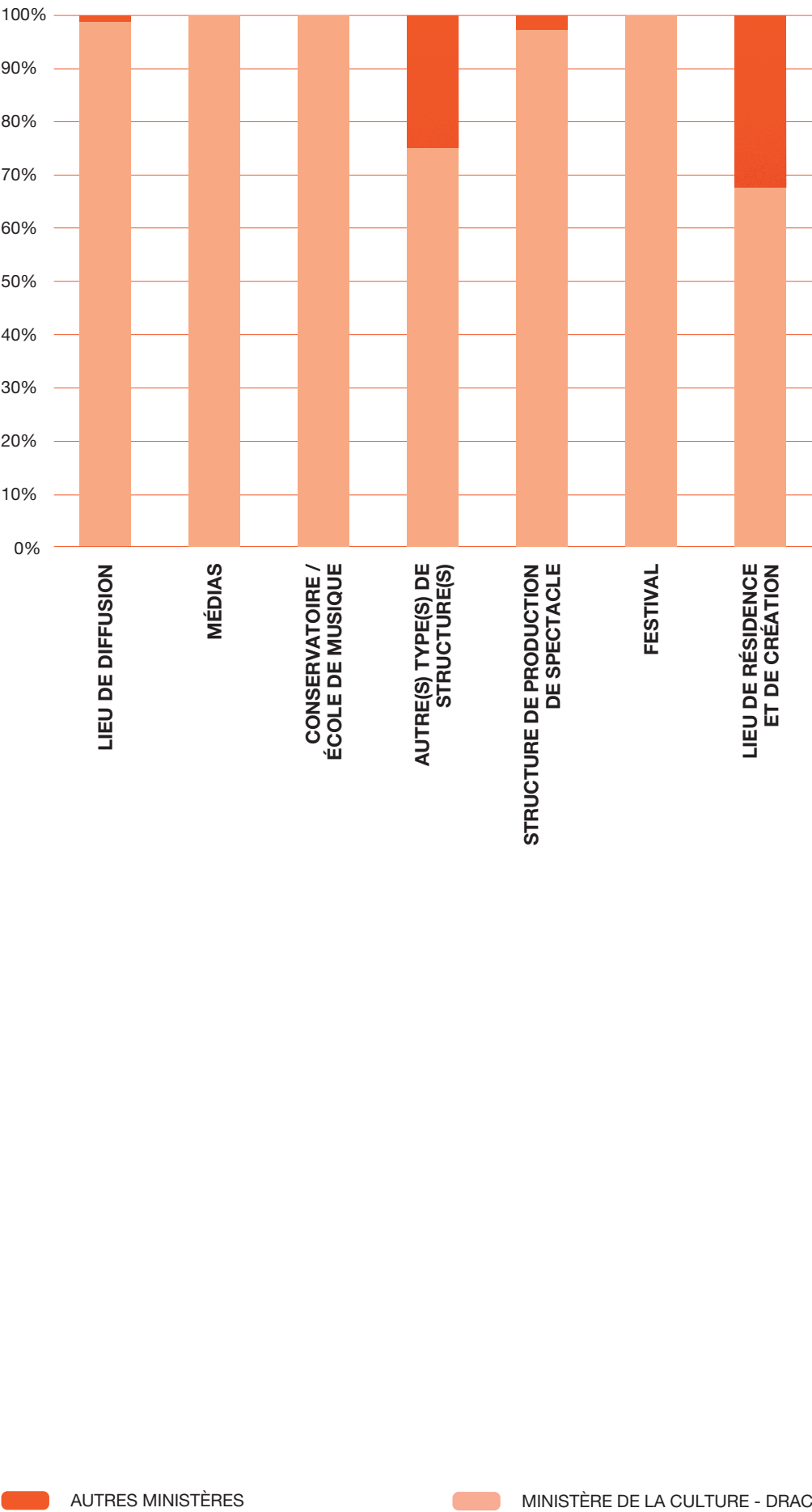
Enfin, on retrouve différents conventionnements. En premier lieu, des conventionnements annuels notamment en direction des conservatoires et des écoles de musique comme Le CEM au Havre. La mise en œuvre de CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs), qui définit des objectifs stratégiques et des engagements mutuels sur plusieurs années permettant d'assurer un financement stabilisé et d'accompagner une structure dans son développement, est répandue avec des structures comme des centres culturels tels que Le DOC (Doigt dans l'Oreille du Chauve) à Saint-Germain-D'Ectot dans le Calvados, des compagnies comme Ne dites pas non, vous avez souri ou des fédérations d'associations locales comme les Jeunesses Musicales de France.

56. https://www.senat.fr/amendements/2023-2024/127/Amdt_II-536.html

57. FEDELIMA (2023) - Évolution des SMAC - Séminaire des 5 et 6 juin 2023



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR LA DRAC ET LES AUTRES MINISTÈRES PAR TYPE DE STRUCTURES EN % – FIGURE 27





5.2.3

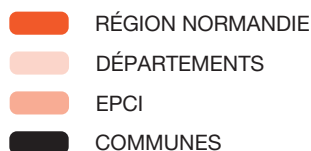
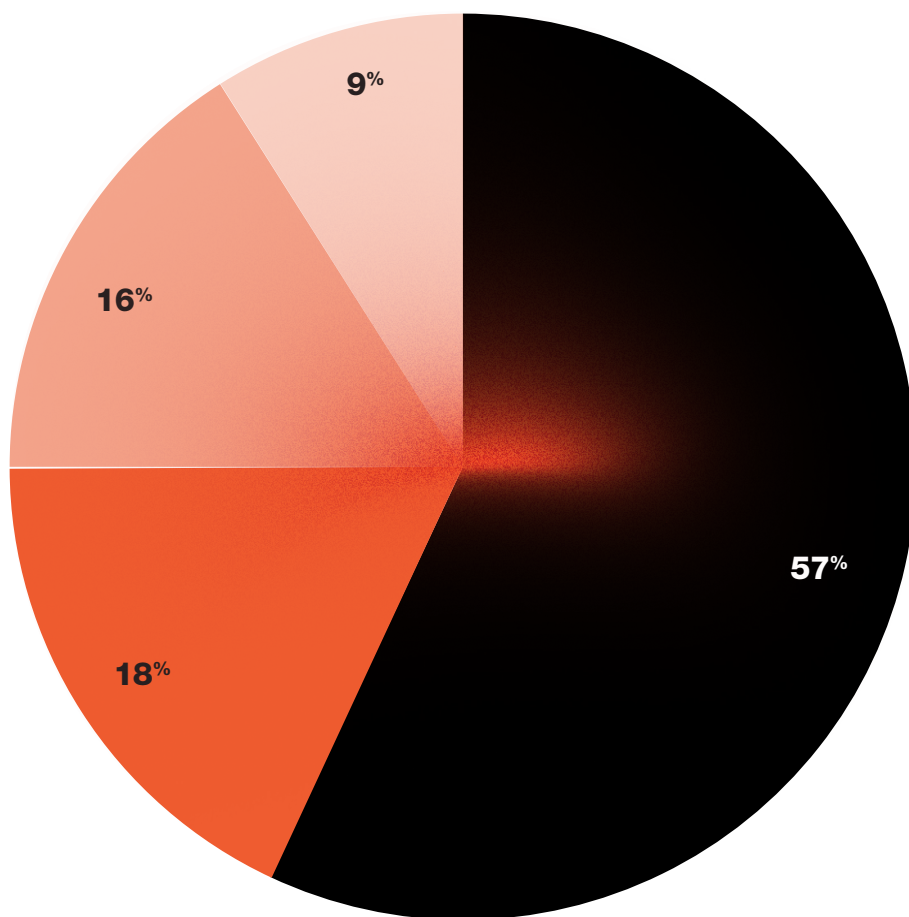
DE L'ÉCHELON LOCAL À LA RÉGION, LE RÔLE CENTRAL DES COLLECTIVITÉS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.

Continuité de la recherche d'une compétence culturelle partagée inscrite au sein de la loi NOTRe, le soutien au fonctionnement des projets culturels **du panel est réalisé par un très large bloc de collectivités territoriales**. Elles interviennent à la fois de façons différentes selon la nature des projets (notamment des équipements) **et en complémentarité avec d'autres compétences comme le développement économique par exemple**. En local, la compétence culture peut être portée par les communes ou à l'échelon intercommunal.

L'ÉCHELON LOCAL, PRINCIPAL CONTRIBUTEUR AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.

A l'échelon local, la compétence culture peut être portée par les communes ou au niveau intercommunal. **Ainsi, 73% des budgets de fonctionnement des structures du panel provient de cet échelon**. En cumul, cela représente 8076600€ sur 11 038 011€ de l'ensemble des subventions de fonctionnement des collectivités. La Région Normandie et les départements complètent ces apports au fonctionnement des structures, respectivement à hauteur de 18% et de 9%.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR COLLECTIVITÉ EN % – FIGURE 28



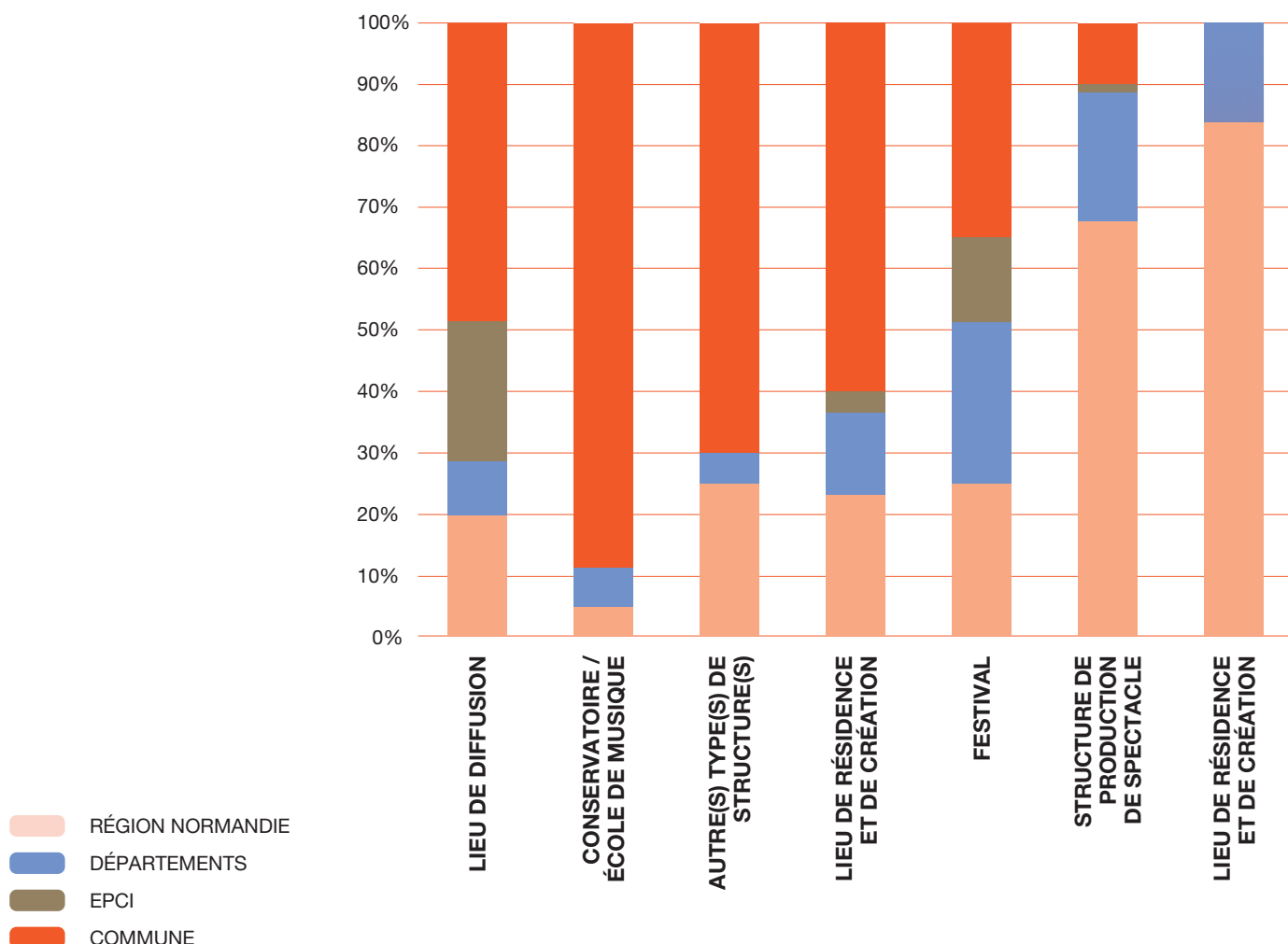


DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ADAPTÉES À LA NATURE ET AU PÉRIMÈTRE DES PROJETS.

Lorsqu'on observe la répartition des subventions de fonctionnement par typologie de structure, on remarque naturellement une prédominance des subventions dès lors qu'il y a un ancrage local. Dans la gestion des lieux, les lieux de diffusion sont pour la plupart des équipements dont les communes ou les EPCI sont propriétaires. Quel que soit le mode de gestion (DSP, contrat...), le fonctionnement de ces lieux s'accompagne d'une masse salariale plus ou moins conséquente en emplois permanents. Dans le cadre d'un projet porté par une commune ou un EPCI à l'instar de certaines écoles de musique ou conservatoire comme le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Grand-Couronne et Petit-Couronne ou comme la Gare aux Musiques à Louviers, même il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un apport propre de la commune (son budget de fonctionnement avec un vote d'un budget annexe selon les types de régies personnalisées), les données sont déclarées en tant que subventions de fonctionnement dans l'étude.

Enfin, on observe une réduction de l'intervention de l'échelon local dès lors que le périmètre d'action s'étend territorialement comme les subventions de fonctionnement à des groupements ou lorsque ces structures s'inscrivent dans le champ entrepreneurial comme les structures de production.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS ET TYPE DE STRUCTURES EN % – FIGURE 29





5.3

LES AIDES AUX PROJETS

5.3.1

DES AIDES AUX PROJETS AVEC DES MONTANTS VARIABLES SELON LES TYPES DE STRUCTURE.

Les aides ou appels à projets sont des dispositifs permettant à des structures de solliciter un financement pour un projet spécifique. Ils peuvent être émis à la fois par les ministères dans le cadre de programmes, par le CNM dans ses actions à l'endroit de la filière et de ses mutations pour insuffler une action ou porter un diagnostic mais aussi par des collectivités ou des sociétés civiles comme la SACEM - Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique ou la SPEDIDAM - Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes.

TABLEAU DE RÉPARTITION DU MONTANT DES AIDES AUX PROJETS PAR TYPE DE STRUCTURES EN % – FIGURE 30

TYPE DE STRUCTURES	NOMBRE DE STRUCTURES	PART AIDES AUX PROJETS SUR BUDGET EN %
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	3	41
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	1	39
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	4	33
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	2	25
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	5	21
MÉDIAS	2	18
FESTIVAL	6	14
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	10	9
CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE	3	8
LIEU DE DIFFUSION	11	7
GROUPEMENT (RÉSEAU, PÔLE, FÉDÉRATION)	1	5
STRUCTURE DE MANAGEMENT	1	4
TOTAL GÉNÉRAL	49	9

En moyenne, la part des aides aux projets représente 9% du budget global mais connaît de très fortes disparités dans l'activité des structures lorsqu'on s'attarde sur leur typologie. Certaines typologies dépassent les 33% de montants issus d'appels à projet dans leur budget laissant apparaître en filigrane une possible précarité dans la tenue de leurs projets à moyen terme ou a minima une forme de dépendance à ces politiques de projets (parfois conjoncturels et plus fréquemment remis en cause dans le socle des politiques publiques lorsque des variables d'ajustements doivent être trouvées).



59. Bilan
des rencontres
professionnelles
régionale annuelle
de NORMA,
mai 2024

60. Le terme de
rhizome, emprunté à
la botanique, désigne
en sciences sociales
un réseau sans
hiérarchie apparente,
capable d'irriguer
finement un espace.
Popularisé par
Deleuze et Guattari
(1980), il s'applique
aussi aux transports :
une desserte rhizo-
mique, selon Camille
Reiss (2021), atteint
à la fois la macro,
et la micro-échelle
urbaine en reliant
uniformément les
territoires.

5.3.2
UNE PART PRÉPONDERANTE DES APPELS À PROJETS, UN RISQUE POUR L'ÉCRITURE DES PROJETS?

Cette part augmente lorsqu'on pose la focale sur les structures dont le budget est inférieur à 50 000 € et ne dépasse pas 350 000 €. Elle concerne 20% de l'ensemble du panel dont la part moyenne des appels à projet au sein de leur budget est de 40%. 43 emplois permanents œuvrent dans ces structures incluant 36 CDI. Nos fréquents échanges avec les adhérent-es en Normandie nous permettent de corroborer cet effet du « sur-administratif » et de la « course à l'appel à projet » vécu par les structures de cette tranche ou des typologies d'activités pour lesquelles les aides de droit commun sont moins évidentes à obtenir, voire pour lesquelles l'éligibilité fait défaut⁵⁹. On pense notamment aux développeurs d'artistes, aux radios, par exemple qui font partie à juste titre des cibles souhaitées par les partenaires du contrat de filière normand 2023-2026, afin de combler ces « trous dans la raquette » des politiques des collectivités et de l'Etat en matière d'aide aux musiques actuelles. Les questions des modèles économiques et de l'utilité sociale des projets apparaissent une nouvelle fois ici : les développeurs d'artistes, éditeurs, structures de management doivent-elles rester en dehors du ciblage de l'aide publique ? ou au contraire être considérées comme de véritables maillons de la chaîne de valeurs au sein du secteur, des éléments indispensables apportant, de façon rhizomique⁶⁰, de nouveaux référentiels tant en terme de créations que d'hybridité des modèles (rapport au privé, au crowdfunding, aux crédits d'impôts...)?

TABLEAU DE RÉPARTITION DU MONTANT DES AIDES AUX PROJETS PAR TYPE DE STRUCTURES DONT LE BUDGET EST COMPRIS ENTRE 0 ET 350 000 € EN % – FIGURE 31

TYPE DE STRUCTURES	NOMBRE DE STRUCTURES	PART AIDES AUX PROJETS SUR BUDGET EN %
AUTRE(S) TYPE(S) DE STRUCTURE(S)	2	50
LIEU DE DIFFUSION	2	46
STRUCTURE DE PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE	1	45
STRUCTURE DE DIFFUSION SANS LIEU FIXE	2	45
STRUCTURE D'ÉDITION MUSICALE	1	39
STRUCTURE DE PRODUCTION DE SPECTACLE	2	37
LIEU DE RÉSIDENCE ET DE CRÉATION	3	34
MÉDIAS	1	29
CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE	1	29
TOTAL GÉNÉRAL	15	10



5.4

LES AIDES À L'EMPLOI

Parmi les autres produits, les aides à l'emploi représentent 0,42% (164 028 €) de l'ensemble des produits du panel. On retrouve principalement le FONPEPS (Fonds pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle) et le FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) qui sont deux fonds ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle tout en apportant un soutien à l'employeur.

Si la part des aides à l'emploi sur l'ensemble des produits semble insignifiante, elle représente une part plus importante pour certains types de structures. Pour certaines radios, la part de ces aides correspond à 10% de leur budget, pour certains lieux de création, c'est 14% de leur budget. L'ensemble de ces aides sont facilitatrices pour l'entrée ou le maintien de l'emploi au sein de la filière et particulièrement à l'endroit des structures les plus fragiles. En 2023 et 2024, les aides FONPEPS ont représenté au national plus de 60 000 000 €. Seulement 30 000 000 € ont été budgétés pour 2025⁶¹ laissant planer la crainte de la capacité du maintien de l'emploi sur ces structures.

5.5

LES AUTRES MESURES D'AIDES

5.5.1

LE CONTRAT DE FILIÈRE, DES MESURES AU PLUS PROCHE DES ACTEUR·ICES.

En 2023, 299 912 €⁶² ont été distribués dans le cadre du contrat de filière normand qui réunit 10 cosignataires : l'Etat par sa direction déconcentrée – la DRAC Normandie, son établissement public – le CNM, la Région Normandie, le Département de la Manche, le Département de l'Orne, le Département de l'Eure, le Département de la Seine-Maritime mais également la Métropole Rouen Normandie, les villes du Havre et de Caen. Les mesures fléchées du contrat de filière en 2023 sont celles liées à la transition écologique des festivals (énergie et mobilités), du soutien à la production vidéomusique, du soutien aux structures de développement artistique. Bien que le fond annuel du contrat soit de 435 000 €, les crédits sont attribués parfois sur l'exercice suivant, avec par exemple en 2023 plusieurs appels à projets (coopération, diffusion) lancés en décembre 2023 avec une clôture en mars 2024. Les chiffres étudiés ici correspondent aux bornes de notre baromètre à savoir l'exercice civil 2023. La pluriannualité étant importante dans l'histoire du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie

Sur le panel, le montant cumulé des financements du contrat de filière sur l'exercice 2023 est de 166 832 €. La lecture par typologie de structures n'apporte que peu de précision, c'est en regardant les montants par structure qu'on observe que ces mesures ont des parts très hétérogènes au sein des budgets totaux de 1 à 32%. Les structures de diffusion sans lieu fixe, les structures de production phonographique ou celles de management sont les principales concernées dans le cadre du soutien aux structures de développement artistique.

61. Chiffres SMA
– Sondage
FONPEPS
– Février 2025



Le contrat de filière musiques actuelles en Normandie est l'un des principaux leviers d'intervention des partenaires publics. Le contrat de filière en Normandie n'a pas d'équivalent en France avec 10 cosignataires réunis. Fort de ce périmètre et tel qu'inscrit au sein du contrat, les 10 cosignataires engagent une démarche d'évaluation du contrat de filière en deux temps : d'abord par l'analyse des chiffres clés 2017-2024 puis par la mise en œuvre de l'évaluation à proprement parlé, coconstruite avec les cosignataires dont la livraison est prévue début 2026. Cette première évaluation d'un contrat de filière en France a pour objectif de mesurer l'efficacité des mesures par métiers et sur les territoires afin de mieux accompagner les acteur·ices de la filière, d'être toujours plus proche des enjeux des territoires. Enfin, l'évaluation du contrat de filière musiques actuelles en Normandie sera la première évaluation d'un contrat de filière régional en France, pouvant servir de référence pour de futures évaluations sur d'autres territoires

5.5.2 LES FONDS EUROPÉENS, VERS UNE OPPORTUNITÉ DE PROJETS.

2 structures sur les 75 du panel de la partie financement ont participé ou organisé un projet européen. Pratiquement 100000€ ont été récoltés pour ces deux structures dans le cadre des programmes Erasmus + et Culture Moves Europe pour l'une et le fond FSE pour l'autre structure. Cette très faible part de projets européens est un axe majeur de développement à investir pour les structures adhérentes de NORMA. A ce titre NORMA a ouvert, en coopération avec les services de la Région Normandie, le CNM et le Relai Culture Europe une dynamique européenne sur un temps long permettant, nous l'espérons, d'augmenter considérablement le nombre de structures participant de ces projets internationaux.

Conclusion / Préconisations

Le baromètre des structures adhérentes de NORMA est une photographie de l'instant 2023, un état des lieux comme un positionnement de la filière musiques actuelles en Normandie. Tout d'abord, ce baromètre confirme ce qui est objectivé par un ensemble d'observations au national et au sein d'autres régions. La diffusion est l'activité la plus représentée dans les structures adhérentes de NORMA comme au national. Cette activité se décline sous 3 grands types de structures en Normandie à savoir les lieux de diffusion, les structures de diffusion sans lieu fixe, les festivals. Parmi les structures de production, les structures de production de spectacles sont les plus représentées. Si cette partie émergée de l'iceberg est la plus visible, l'autre partie n'est pas confidentielle mais peine à trouver une représentation commune dans la chaîne de valeurs de la filière. Elle inclut les lieux d'enseignement (conservatoires et écoles de musique) qui s'emploient à l'apprentissage de la musique, tout comme les lieux de création (et répétition). On retrouve également l'ensemble des structures œuvrant dans le champ de la musique enregistrée avec les structures de production phonographique, d'édition musicale mais aussi celles qui contribuent au développement des projets avec les structures de management. Les radios, parmi les médias, sont les principales représentantes de la promotion des œuvres au sein du panel, véritables figures de proue de la promotion des artistes locaux et locales.

La pluriactivité est systémique au sein de la filière, regroupant à la fois une somme de compétences, de profils, de champs d'action et de périmètres de projets. Parmi cette pluriactivité, on retrouve les axes traditionnels de missions avec de la diffusion (occasionnelle ou organisée en festival), de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et de l'accompagnement à la pratique musicale. Cette pluriactivité favorise la collaboration entre les champs disciplinaires notamment à l'endroit de la création artistique où la danse, le théâtre et la vidéo semblent être intégrés de façon naturelle dans les façons de faire. Ce caractère pluriel et composite favorise une mise en réseau à travers l'affiliation à de nombreux groupements, et c'est au travers ces constellations que convergent les dynamiques collectives pour défendre les enjeux de la filière et permettre un partage de savoirs (faire, être, techniques...).

Cependant, l'ensemble de ces missions est administré par une faible part d'emplois permanents. Cette autre caractéristique de la filière musiques actuelles installe durablement une précarité des salarié·es du secteur. Parmi ces travailleur·euses, on observe une quasi-parité Femmes/Hommes concernant les emplois permanents mais les inégalités salariales persistent entre femmes et hommes. Ce n'est pas le cas des artistes, technicien·nes, chargé·e·s de production employé·es en CDDU. En effet, les CDDU représentent la part majoritaire de l'emploi dans la filière musicale mais les femmes restent sous représentées à la fois sur scène et en coulisses. Parmi les autres faits marquants en termes de ressources humaines, on retrouve l'importance à la fois du bénévolat dans l'activité des structures (notamment au sein des festivals) mais aussi du recours à l'alternance, aux stages et aux services civiques qui contribuent au bon fonctionnement de l'activité des structures, confrontées à la raréfaction des moyens et à la difficulté de pérenniser les emplois, de recruter à durée indéterminée.

Les données budgétaires apportent une lecture complémentaire à la focale sur les ressources humaines. On note un équilibre budgétaire qui peut s'avérer complexe quelle que soit l'activité principale, le type de structure et la forme du budget. Les conséquences de certains déficits peuvent inquiéter : la part de la masse salariale dépasse plus de 60% en moyenne du budget global sur 7 types de structures et ce malgré une part de recettes propres dépassant les 60% (à l'exception des structures dont le budget est situé entre 50 000 et 150 000 €).

Les financements publics représentent une part significative au fonctionnement de l'activité des structures. La compétence culturelle partagée inscrite dans la loi NOTRe s'incarne à travers la composition de ces financements. S'inscrivant dans des missions d'intérêt général au service des personnes, les financements publics diffèrent selon la nature de la structure aidée et des projets qu'elle porte. Les subventions de fonctionnement issues des directions déconcentrées de l'Etat sont principalement destinées à des lieux labellisés (SMAC), dotés d'une appellation (SCIN) ou conventionnés par une CPO. Les subventions de fonctionnement des collectivités se répartissent du local au régional selon le périmètre d'intervention de la structure. Les lieux de diffusion, d'enseignement musical, de résidence/création ou pluridisciplinaires disposent de subventions de fonctionnement des communes ou des EPCI selon la répartition et la délégation de la compétence en local. On retrouve les Départements qui soutiennent les festivals, les lieux de résidence, de création, et de la production de spectacles. Enfin, la Région intervient principalement au fonctionnement des structures de diffusion (lieux de diffusion, festivals), des structures de production de spectacle et structures d'enseignement ou de pratiques.

Parmi les autres modèles de financements des activités, les appels à projets permettent à des structures de solliciter un financement pour un projet spécifique. Cette aide à un projet peut prendre une part différente dans les budgets des structures notamment celles de production. En moyenne, par type de structure, la part de financement des appels à projets peut atteindre entre 40 et 50% des budgets principalement pour des structures n'ayant peu ou pas de salarié-es et dont le budget se situe entre 50 000 € et 350 000 €. Enfin, fort des contraintes budgétaires actuelles, et au-delà du sentiment de « course à l'appel à projet », il existe un risque d'ajuster un projet de structure pour bénéficier d'un appel à projets dans le but de maintenir les activités de la structure.

Cette photographie que propose le baromètre permet d'objectiver les dynamiques à l'œuvre de la filière musiques actuelles en Normandie tout en corroborant les données nationales produites par les observatoires (CNM, FEDELIMA, CPOPP, groupements musiques actuelles régionaux...). Cependant, elle soulève des enjeux majeurs au regard de « l'état de l'art » proposé dans la première partie de ce baromètre.



CONFORTER LA PLACE DE L'ACTION PUBLIQUE

En tant que régulatrice d'un secteur qui se concentre en oligopoles sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de la filière, la place de l'action publique semble déterminante symboliquement et en tant que garante de l'expression des diversités (esthétiques, territoriales, artistiques...). La compétence partagée issue de la loi NOTRe, sa traduction en mode organisationnel (NORMA) par les outils à l'action (Contrat de filière, CPO), ses financements (fonctionnement et projets) semblent être un schéma pertinent dans l'opérationnalité en direction de toutes les acteur·ices.

PRÉCONISATIONS ↓

- *Entretenir une dynamique d'observation permanente, l'améliorer.*
- *Poursuivre les dialogues et les plaidoyers.*
- *Se former au dialogue avec les parties prenantes, former les adhérent·es.*



PRÉSERVER LE TIERS SECTEUR CULTUREL POUR FAVORISER LES DIVERSITÉS

Dans un contexte de contraction de financements publics, le risque de désynchronisation de la chaîne de valeurs semble réel. Les bouleversements socio-économiques de la dernière décennie ont fragilisé le tiers secteur culturel et l'ont contraint à une plus grande résilience. La faible part d'emplois permanents contribue à l'emploi une large part d'artistes et technicien·nes en CDDU. Les annonces budgétaires successives de 2025 plongent les opérateur·ces dans une incertitude déjà chronique au risque d'amener des suppressions d'emplois. La part des recettes propres ne suffit pas à couvrir les projets, ou la masse salariale, ou les deux.

PRÉCONISATIONS ↓

- *Maintenir les dispositifs d'aides de droit commun.*
- *Poursuivre les rapprochements pluridisciplinaires déjà à l'œuvre.*
- *Mutualiser les postes là où l'ingénierie est faible.*
- *Mutualiser les savoir-faire pour des montées en compétence là où l'ingénierie est faible.*
- *Porter des projets à plusieurs structures dans ses financements et son opérationnalité.*
- *Ouvrir les projets de façon horizontale et hors secteur culturel : transition écologique, agriculture, santé, solidarités, tourisme, économie et avec ses opérateurs CCI, CRESS.*



DIVERSIFIER LES PRODUITS DES STRUCTURES

Toujours en lien avec la contraction des financements publics, la diversification des produits peut permettre aux structures de disposer de fonds pour mener à bien leurs activités. On observe que le mécénat ne concerne pas l'ensemble des structures au même niveau puisque certains types de structures sont plus propices à obtenir des fonds de mécènes (diffusion essentiellement). Certaines organisations comme les radios sont prêtes à envisager l'intégration du mécénat dans leurs produits. Les fonds européens peuvent être également un levier pour mener des projets tout en créant des bases nouvelles de coopération. Outre la montée en compétences que l'instruction de ces dossiers insufflé, ces fonds permettent d'apporter une épaisseur aux projets et aux financements, à une autre échelle.

PRÉCONISATIONS ↓

- *Objectiver son périmètre d'action pour instruire des demandes spécifiques.*
- *Dispenser des cycles de formations pour instruire ces dossiers.*
- *Mutualiser les projets et la démarche partenariale.*
- *Engager des demandes d'aides européennes, rejoindre des appels à coopération, observer les démarches de coopérations pour mieux les retranscrire dans un futur proche.*



CONTRER LES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX

La polarisation des activités au sein des aires urbaines les plus importantes de la région semble créer un déséquilibre territorial où il n'y aurait que peu d'acteurs et actrices de la culture. Cependant, des initiatives existent sous la forme de tiers lieux, d'associations culturelles ou d'initiatives privées. Dépassant le cadre purement culturel, la filière musiques actuelles semble avoir un rôle à jouer dans l'identification et la connexion entre acteur-ices culturel·les sur des territoires où le taux de pénétration culturelle est faible, ou l'offre est réduite (services, équipement, enseignement, diffusion...).

PRÉCONISATIONS ↓

- *Identifier les initiatives à l'œuvre au cours d'une démarche exploratoire.*
- *Maintenir les dispositifs d'aides de droit commun.*
- *Imaginer et co-construire une mise en réseau d'opérateur·ices structurant·es sur les territoires, basée sur la coopération, la mutualisation et les transferts de savoirs.*
- *Renforcer les acteur·ices dans les espaces faiblement dotés en ingénierie.*
- *Identifier les élu·es et technicien·nes ressources, les inclure fortement.*
- *Entretenir un dialogue avec les élu·es et partenaires de l'échelon local sur les territoires.*
- *Associer l'enseignement supérieur à la démarche.*



POSITIONNER L'ARTISTE AU CENTRE DES PROCESSUS

La part la plus importante de l'emploi en CDDU concerne les artistes. À l'exception des données quantitatives, l'appréhension de celles et ceux qui dessinent la filière de demain est méconnue. Les parcours d'artistes et professionnel·les s'inscrivent dans l'ensemble de cette chaîne de la filière voire de l'écosystème. Réaliser son service civique à Radio Phenix, apprendre un instrument à la MJC d'Evreux, être accompagnés par des dispositifs dédiés du 106 ou du BBC, faire ses premiers festivals sur Chauffer dans la Noireur à Montmartin-sur-Mer ou à Art en Sort à Fécamp, collaborer avec les structures de production locales/nationales, ces trajectoires professionnelles sont celles de Joseph Kamel, Agathe Plaisance, Concrete Knives, We hate you please die, MNNQS, Superpoze, Jyeuhair ou Fakear.

PRÉCONISATIONS ↓

- Favoriser la place des artistes dans la construction des projets.
- Favoriser les circuits-courts artistiques, replacer les œuvres au centre des bassins de vie « ressentis » (une communauté de commune, une ville, un département).
- Faciliter l'engagement des artistes dans les processus de gouvernance.
- Engager une observation sur les profils et compétences.
- Renforcer la formation à l'entrepreneuriat musical.
- Identifier et adapter les formations en région (offre, demandes, besoins...)



ACCOMPAGNER LA PRATIQUE NUMÉRIQUE

La pratique numérique des artistes et des personnes a bouleversé les métiers de la filière à tous les niveaux : fréquentation, apprentissage, création, production, diffusion. Cette révolution numérique s'accompagne désormais de l'IA où nombre de fantasmes et de réalités co-existent. Accompagner la pratique numérique de façon responsable semble permettre d'anticiper et de comprendre les changements à l'œuvre, de rester aux contacts des pratiques des artistes/personnes et d'être au cœur de l'innovation technique en appréhendant ses mutations.

PRÉCONISATIONS ↓

- Établir un état des lieux des usages de la filière.
- Expérimenter des projets avec les opérateurs du numérique (diffuseur, réseaux...).
- Mettre à contribution les outils pour accompagner les pratiques.
- Adapter ses communications.
- Identifier et adapter les formations en région (offre, demandes, besoins...).

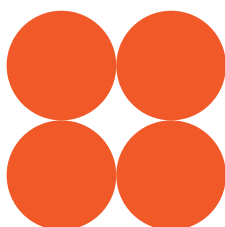


ACCENTUER LES PROJETS D'ÉGALITÉ, DE PARITÉ ET D'INCLUSIVITÉ

Les femmes sont encore trop peu présentes sur scène et en coulisses, là où l'emploi est le plus important et le plus visible. Si leur présence est à la quasi-parité dans l'emploi permanent, il reste inégal dans la rétribution salariale et la répartition des postes de décision (voir à ce titre le nombre de directrices de SMAC en France et en région). Les projets en cours ou initiés dans ce sens méritent d'être poursuivis pour permettre l'expression, la représentation et la rémunération égale pour toutes et tous.

PRÉCONISATIONS ↓

- *Poursuivre les projets : travail sur le pacte avec HF+ Normandie, adoption du pacte par un nombre très large de structures dont nos SMAC et nos structures « têtes de pont ».*
- *Encourager les dispositifs de marrainage et/ou mentorat.*
- *Continuer la refonte de Start and Go afin de donner le moyen de la visibilité des projets féminins, à lead féminin.*
- *Construire des outils d'observation avec les acteurs locaux et actrices locales.*
- *Garder un rythme d'observation sur les évolutions de la diversité.*
- *Poursuivre les engagements avec les groupements concernés, s'enrichir des initiatives reproductibles issues d'autres secteurs (sport, tourisme, santé...) lorsqu'elle existe.*



Cette première étude s'achève sur des préconisations : nous souhaitons voir ce premier baromètre également comme un outil d'action, ouvrant des perspectives, des traces à suivre, des possibilités de nous améliorer, individuellement et collectivement.

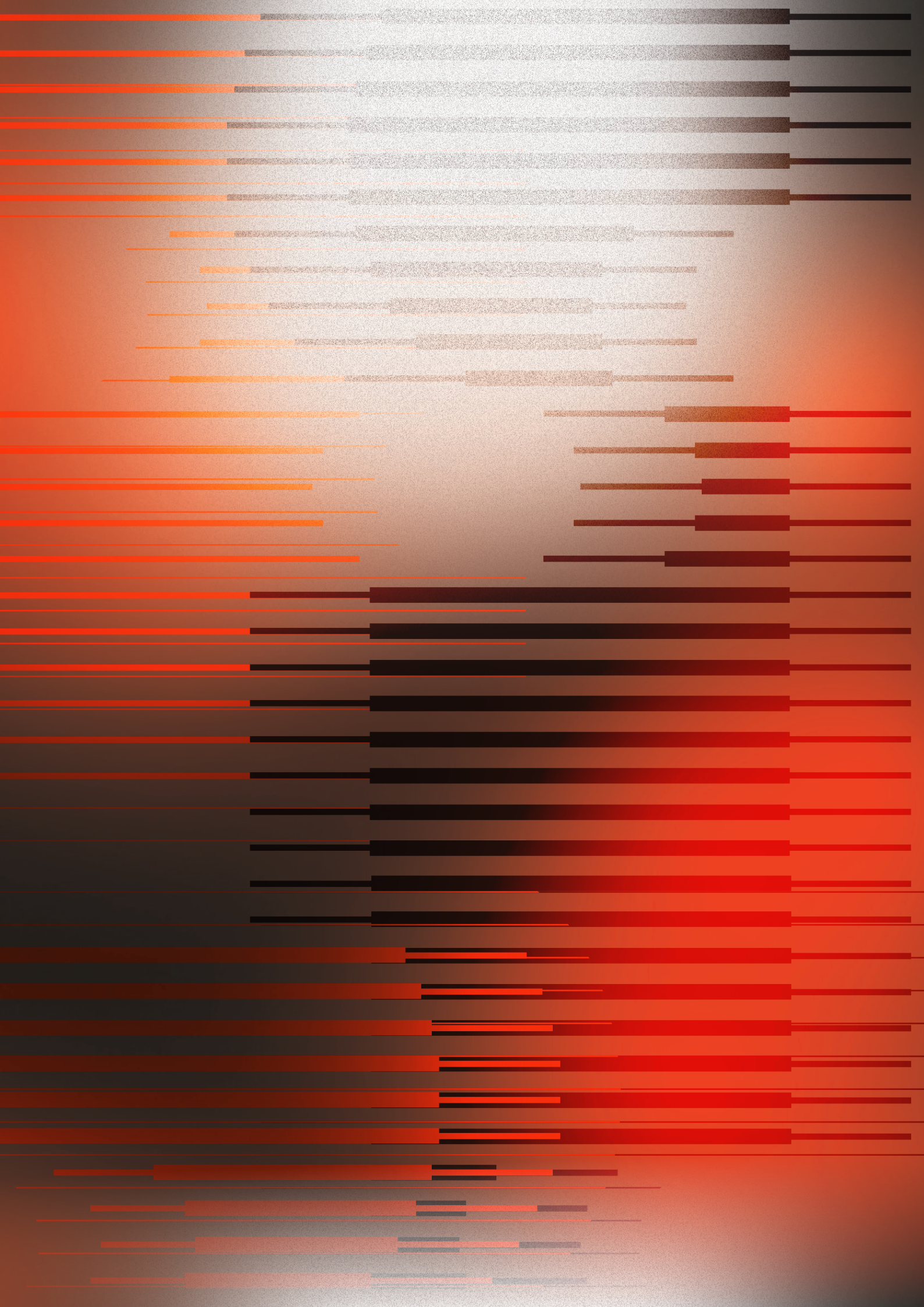
Ce baromètre a le défaut de ne pas pouvoir se comparer à un précédent. Le futur nous permettra d'aller beaucoup plus loin, de mesurer régulièrement, de regarder à la loupe les évolutions budgétaires, statutaires, les mutations au sein de la structuration de l'emploi en région, d'appréhender les évolutions sociétales auxquelles nous sommes confrontés et nous l'espérons vous permettre d'y voir plus clair.

Ces données co-construites sont les vôtres : tout en offrant des données objectives à vos propres élu-es, salarié-es, bénévoles et partenaires, nous espérons qu'elles vous permettront peut-être de vous donner l'envie de faire aboutir les transformations et les projets trop souvent mis de côté dans nos réalités quotidiennes !

Remerciements

NORMA remercie l'ensemble de ses partenaires et ses membres institutionnels : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) – Normandie et la Région Normandie. NORMA remercie l'ensemble des acteur·ices des presque 120 structures adhérentes qui par leur engagement, leurs projets et leurs actions représentent et contribuent au développement de la filière musiques actuelles dans notre région. Un remerciement chaleureux est adressé aux membres du comité technique observation : Anaëlle ABASQ (Coordinatrice générale à Radio Phénix - Caen, 14), Arthur ALLIZARD (Gérant de Studio Tonus - Pont d'Ouilly, 14), Lynda HAMADOUCHE (Directrice de la MJC d'Evreux — Evreux, 27), Mathias HELBERT (Coordinateur général du RAVE — Flers, 61 et membre du conseil d'administration de NORMA), Camille LOURY (Chargée de production et d'administration à L'Ecran Sonique — Saint-Lô, 50), Baptiste MIGNON (Chargé de production à Snark — Mondeville, 14) et Raphaël MALANDAIN (Chargé de développement à la Fabrik à Sons — Bolbec, 76 et membre du conseil d'administration de NORMA).

Enfin, NORMA remercie ses homologues en charge des questions d'observation, avec lesquels nous menons ces projets, regroupés au sein du CPOPP (Collectif pour l'Observation Participative et Partagée) en particulier Hyacinthe CHATAIGNE, coordinateur de l'observation et des études à la FEDELIMA, Damien DUSSEaux, chargé de l'observation au pôle des musiques actuelles Haute-Fidélité (Hauts-de-France) pour leurs fines expertises et leur bienveillance, et Magali ROBERTO, chargée de l'observation au Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de la Loire.



CDDU	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE
CDD	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE
CDI	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE
CDII	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE INTERMITTENT
CESER	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
CNM	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE
CNPS	CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE
CPO	CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
CPOPP	COLLECTIF POUR L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE
DEPS	DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE
DRAC	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
EPCI	ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FEDELIMA	FÉDÉRATION DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES
FONPEPS	FONDS POUR L'EMPLOI PÉRENNE DANS LE SPECTACLE
FONJEP	FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
FSER	FONDS DE SOUTIEN À L'EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE
NORMA	NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES
INSEE	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
OPP	OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE
PRMA	PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA RÉUNION
SACEM	SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE
SPEDIDAM	SOCIÉTÉ DE PERCEPTION ET DE DISTRIBUTION DES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES
SCIN	SCÈNES CONVENTIONNÉES D'INTÉRÊT NATIONAL
SNEP	SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION PHONOGRAPHIQUE
UFISC	UNION FÉDÉRALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES

AMBROISE Jocelyne, LILLINI Catherine, LABICHE Isabelle (2023) — Les pratiques culturelles des Normands - Quelles évolutions depuis la crise sanitaire ? CESER Normandie

BARGETON Julien, Sénateur (2023)
La stratégie de financement de la filière musicale en France Faire du Centre national de la musique l'outil d'une nouvelle ambition — p.42

BERTHELOT Philippe dans NECTART
— Économie sociale et solidaire: un terrain d'innovation pour les musiques actuelles

CSDM, CEMF l'ULM (2025)
— Baromètre de l'édition musicale — 2023

CNM (2024)
— Diffusion live et focus festivals 2023, Spectacles de musiques actuelles et de variétés, CNM

CNM (2024)
— Baromètre de l'emploi 2023 dans le secteur de la musique et du spectacle vivant — Edition 2024, CNM

COUR DES COMPTES (2024)
— Le Centre National de la Musique – Octobre 2024

DEPS — ministère de la Culture (2024)
— Les dépenses culturelles des collectivités en 2022 et leur évolution depuis 2019 – 2024

EY, France CREATIVE (2019)
— L'économie Mosaïque — 3^e Panorama des Industries Culturelles et Créatives en France

ÊTRE INTERMITTENT — Comprendre les secrets des annexes 8 et 10: le guide complet pour les intermittents du spectacle

FEDELIMA (2024) — Les chiffres clés — données 2022

FEDELIMA (2023)
— Evolution des SMAC – Séminaire des 5 et 6 juin 2023
FRANCE CULTURE (2017) — Matthieu Pigasse étend son empire culturel

FRANCE TRAVAIL (2025)
— L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2023 sous les directions de GUILLY Thibaut et NOUVEAU Cyril

GUIBERT Gêrôme, SAGOT-DUVAUROUX Dominique (2013)
— Musiques actuelles, ça part en live - Mutations économiques d'une filière culturelle p.125 - DEPS – ministère de la Culture GUILLON Vincent «La culture est-elle sacrifiée sur l'autel budgétaire?»
France Culture, Décembre 2023

HAUTE FIDELITE – DUSSEAUX Damien (2024)
— Panorama des structures adhérentes 2023 – 2024

HF + 2024 – Étude L'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture en Normandie — 2024

INSEE — L'essentiel... sur la NORMANDIE — 2024

INSEE — Dossier complet de Normandie - Établissements actifs employeurs et effectifs par secteur d'activité détaillé

LEGIFRANCE — Article 43 de la du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

LEGIFRANCE — Article 103 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

LEGIFRANCE — Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC »

LIBERATION (2024)
Production musicale: Universal Music Group acquiert 100 % du PIAS Group, pilier de la musique indépendante belge

PIDOUX Emmanuel, TEILLET Philippe (2023)
— Le devenir des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) CNM Lab

TEIXIDO Sandrine dans NECTART « La puissance publique peut-elle réguler le phénomène de concentration dans la musique ? »

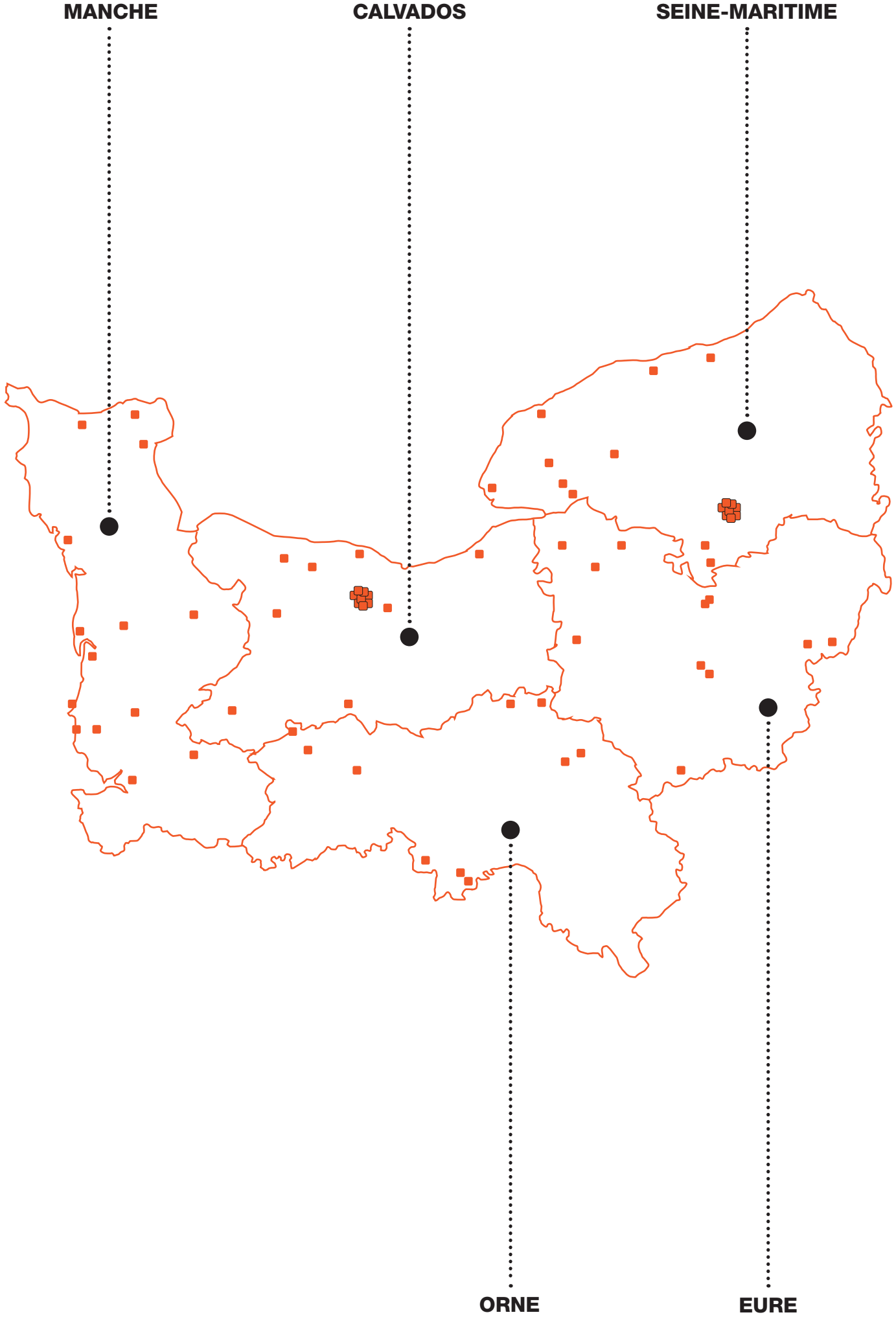
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
— Bénévolat: valorisation comptable

SMA (2024)
— Le SMA en chiffres – 2^e édition

SNEP (2024)
— Le marché de la musique enregistrée en progression au semestre

UFISC (2007)
— Manifeste pour une autre économie de l'Art et de la Culture

FIGURE 1	REPARTITION PAR ACTIVITE PRINCIPALE EN NOMBRE
FIGURE 2	RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR DÉPARTEMENT EN %
FIGURE 3	RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURES EN NOMBRE
FIGURE 4	RÉPARTITION DES AUTRES ACTIVITÉS EN %
FIGURE 5	RÉPARTITION DES AUTRES CHAMPS DISCIPLINAIRES DANS L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES EN %
FIGURE 6	RÉPARTITION DES REPONDANTS PAR MODE DE GESTION EN %
FIGURE 7	NOMBRE ET RÉPARTITION PAR GENRE DE LA GOUVERNANCE DES STRUCTURES
FIGURE 8	RÉPARTITION PAR GENRE DES PRESIDENCES AU SEIN DES ASSOCIATIONS EN %
FIGURE 9	RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT EN FRÉQUENCE ET EN %
FIGURE 10A	RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR PRINCIPAUX TYPES DE CONTRAT EN % (ARRONDI AU SUPÉRIEUR)
FIGURE 10B	RÉPARTITION PAR TYPES DE CONTRAT EN %
FIGURE 11	RÉPARTITION PAR TYPES DE CONTRAT EN %
FIGURE 12A	FOCUS SUR LES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE
FIGURE 12B	RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN CDI PAR DÉPARTEMENT, PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR GENRE
FIGURE 13	CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE DE + DE 6 MOIS
FIGURE 14	CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE - 6 MOIS
FIGURE 15	RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN CDD PAR DÉPARTEMENT, PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PAR GENRE
FIGURE 16	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CDDU EN %
FIGURE 17	RÉPARTITION DES EFFECTIFS BÉNÉVOLES SELON LE TYPE DE TERRITOIRE
FIGURE 18	COMPARAISON DES EFFECTIFS BÉNÉVOLES, DES CDI ET CDD SELON LE TYPE DE TERRITOIRE ET LE TYPE DE STRUCTURE
FIGURE 19	RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES RÉPONDANTS EN MONTANTS CUMULÉS
FIGURE 20A	TABLEAU DE RÉPARTITION DU POIDS BUDGÉTAIRE TOTAL DES RÉPONDANTS PAR TYPE DE STRUCTURE
FIGURE 20B	TABLEAU DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR TRANCHE DE BUDGET
FIGURE 21A	RÉPARTITION DES PRODUITS DES RÉPONDANTS PAR TRANCHE DE BUDGET
FIGURE 21B	RÉPARTITION DES PRODUITS DES STRUCTURES PAR TRANCHE DE BUDGET
FIGURE 22	RÉPARTITION DES MONTANTS DES FINANCEMENTS PUBLICS AU SEIN DES PRODUITS PAR TRANCHE DE BUDGET
FIGURE 23	TABLEAU DE RÉPARTITION DES RECETTES PROPRES PAR TYPE TYPE DE STRUCTURES
FIGURE 24	TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RAPPORT AUX CHARGES PAR TRANCHE BUDGÉTAIRE
FIGURE 25	TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RAPPORT AUX CHARGES PAR TYPE DE STRUCTURES
FIGURE 26	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN %
FIGURE 27	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR LA DRAC ET LES AUTRES MINISTÈRES PAR TYPE DE STRUCTURES EN %
FIGURE 28	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR COLLECTIVITÉ EN %
FIGURE 29	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS ET TYPE DE STRUCTURES EN %
FIGURE 30	TABLEAU DE RÉPARTITION DU MONTANT DES AIDES AUX PROJETS PAR TYPE DE STRUCTURES
FIGURE 31	TABLEAU DE RÉPARTITION DU MONTANT DES AIDES AUX PROJETS PAR TYPE DE STRUCTURES DONT LE BUDGET EST COMPRIS ENTRE 0 ET 350 000€ EN %



RAISON SOCIALE	NOM USUEL	VILLE	DÉPARTEMENT
666	RADIO 666	HEROUVILLE CEDEX	Calvados
A S PRODUCTION	AS PRODUCTION	ALENCON	Orne
A TRAVERS CHANTS HAUTE-NORMANDIE	A TRAVERS CHANTS	ROUEN	Seine-Maritime
ADMH	BIG BAND CAFE	HEROUVILLE SAINT CLAIR	Calvados
AMIS DE FANTOMUS (LES)	AMIS DE FANTOMUS (LES)	ROUEN	Seine-Maritime
ARCADE (ASSO RENCONTRES CULTURE)	ARCADE	PORT JEROME SUR SEINE	Seine-Maritime
ART EN SORT	ART EN SORT	FECAMP	Seine-Maritime
ART SONIC	ART SONIC	BRIOUZE	Orne
ARTERRE	ARTERRE	QUETTEHOU	Manche
ARTS ATTACK!	CARGÔ (LE) - NDK FESTIVAL	CAEN	Calvados
ARTS IMPROVISES (LES)	ARTS IMPROVISES (LES)	SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL	Orne
ART'SYNDICATE SARL SCOOP	ART'SYNDICATE	CAEN	Calvados
ASS LE RAVE RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES	RAVE (LE)	FLERS	Orne
ASSOCIATION BAIE EN SCENE	GRANDES MAREES FESTIVAL (LES)	JULLOUVILLE	Manche
ASSOCIATION CULTURELLE MAFIOZIK	MAFIOZIK - BICHOISERIES (LES)	CERISY BELLE ETOILE	Orne
ASSOCIATION EUREKA - LUCIOLE (LA)	LUCIOLE (LA)	ALENCON	Orne
ASSOCIATION LA MARETTE	PLUIES DE JUILLET (LES) / MARETTE (LA)	CHAMPREPUS	Manche
ASSOCIATION MUSICALE CAENNAISE ET LES TONTONS TOURNEURS (AMC)	AMC & LES TONTONS TOURNEURS	MONDEVILLE	Calvados
ASSOCIATION MUSIQUES ACTUELLES RESEAU EUROIS	AMARE	LOUVIERS	Eure
ASSOCIATION ROC EN BAIE	R.O.C EN BAIE - PAPILLONS DE NUIT	SAINT-POIS	Manche
AVRANCHES FM	AVRANCHES FM / RADIO SUD MANCHE	SAINT MARTIN DES CHAMPS	Manche
CARPANORAMA	CARPANORAMA	EU	Seine-Maritime
CAYOT ANDRE	CAYOT ANDRE	PORT-BAIL-SUR-MER	Manche
CENTRE CULTUREL TRIANON TRANSATLANTIQUE	TRIANON TRANSATLANTIQUE	SOTTEVILLE LES ROUEN	Seine-Maritime
CENTRE D'EXPRESSIONS MUSICALES (CEM)	CEM (LE)	LE HAVRE	Seine-Maritime
CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	MONTMARTIN SUR MER	Manche
COLLECTIF LA MACHINE	COLLECTIF LA MACHINE	DIEPPE	Seine-Maritime
COLLECTIF TOUJOURS	COLLECTIF TOUJOURS	LE HAVRE	Seine-Maritime
COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE (CCAC)	JAZZ SOUS LES POMMIERS - TMC	COUTANCES CEDEX	Manche
COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN	CIRCUIT (LE) - ESPACE CULTUREL BUISSON	CHERBOURG-EN-COTENTIN	Manche
COMMUNE DE LOUVIERS - GARE AUX MUSIQUES (LA)	GARE AUX MUSIQUES - VILLE DE LOUVIERS	LOUVIERS	Eure
COMMUNE DE PONT-AUDEMER - CRC DE PONT-AUDEMER - L'ECHO	ECHO (L') - CRC PONT-AUDEMER	PONT-AUDEMER	Eure
COMPAGNIE DES AIRS SAUVAGES (LA)	COMPAGNIE DES AIRS SAUVAGES (LA)	CREULLY-SUR-SEULLES	Calvados
CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE GRAND COURONNE - PETIT COURONNE	CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE GRAND COURONNE - PETIT COURONNE	GRAND COURONNE	Seine-Maritime
COVO THEO	COVO THEO	CAEN	Calvados
CS PARAPROD	CS PARAPROD	CAEN	Calvados
DELICIEUSE RECIDIVE	DELICIEUSE RECIDIVE	PONT - AUDEMER	Eure
DIGITAL AUDIO MANUFACTURE	DIGITAL AUDIO MANUFACTURE	ROUEN	Seine-Maritime
DISTANCE TOUR BOOKING	DISTANCE TOUR BOOKING	ROUEN	Seine-Maritime
DOUCE AMERE	DOUCE AMERE	CROUTTES	Orne
ECRAN SONIQUE (L')	NORMANDY (LE) - RENDEZ VOUS SONIQUES (LES)	SAINT-LÔ	Manche
FABRIQUE DE SIGY (LA)	FABRIQUE DE SIGY (LA)	ARGUEIL	Seine-Maritime
FC&MN - FORMATION CHANT ET MUSIQUE NORMANDIE	FORMATION CHANT ET MUSIQUE NORMANDIE	BAYEUX	Calvados
FEE SONORE (LA)	FEE SONORE (LA)	VALLIQUERVILLE	Seine-Maritime
FESTIVES D'EMIEVILLE	FESTIVES D'EMIEVILLE	EMIEVILLE	Calvados
FOCUS JAZZ	FOCUS JAZZ	CAEN	Calvados
HAPPY JAZZ CLUB	HAPPY JAZZ CLUB	CREULLY-SUR-SEULLES LINGEVRES	Calvados
INTERCOM BERNAY - TERRES DE NORMANDIE	INTERCOM BERNAY - TERRES DE NORMANDIE - FESTIVAL MAGNETIK	BERNAY	Eure
IRIS'SON	IRIS'SON - SAOTICOT FESTIVAL	LANGRUNE-SUR-MER	Calvados
JAZZ A ROULETTES	JAZZ A ROULETTES	LOUVIGNY	Calvados

JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE - JMF	JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	BOUQUETOT	Eure
KALIF (LE)	KALIF (LE)	ROUEN	Seine-Maritime
LA FABRIK A SONS (6 SONS) (F.A.S)	FABRIK A SONS (LA)	BOLBEC	Seine-Maritime
LA LOURE MUSIQUES TRADITIONS ORALES NORMANDIE	LOURE (LA)	VIRE NORMANDIE	Calvados
LABEL PLANTE ASSOCIATION	LABEL PLANTE ASSOCIATION / GREEN VALLEY RIVER	JULLOUVILLE	Manche
LALOULINE	LALOULINE	CAEN	Calvados
LE DOIGT DANS L OREILLE DU CHAUVÉ	DOC (LE)	SAINT-GERMAIN D'ECTOT	Calvados
LEZARD ZEBRE	LEZARD ZEBRE	ROUEN	Seine-Maritime
MAISON DES JEUNES ET CULTURE EVREUX	MJC EVREUX	EVREUX	Eure
MAMACHAP	MAMA CHAP	AGON-COUTAINVILLE	Manche
MAREE MODERNE	MAREE MODERNE	GRANVILLE	Manche
MARIE DOMINIQUE	MARIE DOMINIQUE	CARPIQUET	Calvados
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ROUEN	Seine-Maritime
MOUTON NOIR RECORDS	MOUTON NOIR RECORDS	ROUEN	Seine-Maritime
MURMURE DU SON (LE)	MURMURE DU SON (LE)	EU	Seine-Maritime
MUSIKENSAIRE	MUSIKENSAIRE	SAINT PIERRE EGLISE	Manche
MUSIKOBLOKOS	MUSIKOBLOKOS	BAYEUX	Calvados
MUSIQUE EXPERIENCE	MUSIQUE EXPERIENCE	DUCEY	Manche
MUSIQUES EN HERBE - ART'ZIMUTES (LES)	MUSIQUES EN HERBE / ART'ZIMUTES (LES)	CHERBOURG EN COTENTIN	Manche
NE DITES PAS NON,VOUS AVEZ SOURI	NE DITES PAS NON, VOUS AVEZ SOURI	CAEN	Calvados
NEUVIEME RUCHE	NEUVIEME RUCHE	MONDEVILLE	Calvados
NOUVELLE MACHINE (LA)	NOUVELLE MACHINE (LA)	DEAUVILLE	Calvados
PANORAMA MUSIC GROUP	PANORAMA MUSIC GROUP	NEUVILLE-LES-DIEPPE	Seine-Maritime
PAPA'S PRODUCTION	OUEST TRACK RADIO	LE HAVRE	Seine-Maritime
PAPA'S PRODUCTION	TETRIS (LE) - OUEST PARK FESTIVAL	LE HAVRE	Seine-Maritime
PEPPER ROCK ASSO	PEPPER ROCK ASSO	BALLEROY	Calvados
PETE THE MONKEY	PETE THE MONKEY	BOURG DUN	Seine-Maritime
POSEUR EXPORT	POSEUR EXPORT	LE HAVRE	Seine-Maritime
PREMIER AMOUR	CABOURG MON AMOUR	CABOURG	Calvados
PROMOTION A PRATIQUE ARTS SPECTACLE	APPAS (L')	CAEN	Calvados
RADIO PHENIX	RADIO PHENIX	CAEN	Calvados
RADIO PULSE	RADIO PULSE	ALENCON	Orne
REM - REGIE DES EQUIPEMENTS MUSIQUES ACTUELLES DE L'AGGLOMERATION DE ROUEN	106 (LE)	ROUEN	Seine-Maritime
RENCONTRES DU TAPIS VERT (RTV)	RENCONTRES DU TAPIS VERT (LES)	LALACELLE	Orne
ROCK IN THE BARN	ROCK IN THE BARN	BOIS-JEROME-SAINT-OUEN	Eure
RUCHE & LE SILO (LA)	RUCHE & LE SILO (LA)	VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	Eure
SARL TOHU BOHU	TOHU BOHU	CAEN	Calvados
SNARK	SNARK	MONDEVILLE	Calvados
STUDIO TONUS!	STUDIO TONUS!	PONT D'OUILLY	Calvados
STUDIOS ACCORD	ACCORD PRODUCTION	COLOMBELLES	Calvados
SUPER BICHE	SUPERBICHE - BICHES FESTIVAL	COULMER HEUGON	Orne
SYLVEBARBE	SYLVEBARBE RECORDS	EMIEVILLE	Calvados
TABURET PASCAL	TABURET PASCAL	FLERS	Orne
TANGRAM (LE) - KUBB (LE)	KUBB (LE)	EVREUX	Eure
THE FUCKING TEUF LABEL	TFT LABEL	L'AIGLE	Orne
THE GREEN ROOM - ARTS, ECO-RESPONSABILITE ET PARTICIPATION	GREEN ROOM (THE)	GRANVILLE	Manche
TRAVERSE (LA)	TRAVERSE (LA)	CLEON	Seine-Maritime
TUNNEL (LE)	TUNNEL (LE)	CAEN	Calvados
VAGABONDES DE L'ENERGIE (LES)	VAGABONDES DE L'ENERGIE (LES)	LE PETIT QUEVILLY	Seine-Maritime
VIBRANTS DEFRIQUEURS (LES)	VIBRANTS DEFRIQUEURS (LES)	SOTTEVILLE LES ROUEN	Seine-Maritime
VIF TOUR	VIF TOUR	ROUEN	Seine-Maritime
VOUS AVEZ DIT BIZARRE	VOUS AVEZ DIT BIZARRE	VERNON	Eure

Annexes

GUIDE DES INTERVIEWS VERBATIMS DE L'ENQUÊTE

- 1** Pouvez-vous vous présenter rapidement (votre poste, année au sein de la structure, trajectoire), Présenter votre structure, votre mode de gestion et ses spécificités s'il y en a ? Le périmètre de vos activités (combien ? quel(s) domaine(s) ?)

DEPUIS LA REPRISE POST - COVID :
- 2** Quels sujets sont prégnants à votre endroit ? (La question des pratiques des personnes, des artistes, Le question des prestataires ? De l'énergie ? Des transitions ? De l'inclusivité ? Des diversités ?) Quelles actions ont pu être mises en œuvre ?
- 3** Quels sont les enjeux à l'endroit des ressources humaines dans le contexte post-Covid ? La question bénévole ? Alternance ? Des stagiaires ? Services civiques ? Les éventuelles difficultés (turn-over...), les éventuelles solutions ou réussites (mutualisation, TSF, coopération) ?
- 4** En lien, quels sont les principaux enjeux budgétaires ? Recettes propres ? Financements publics des collectivités ? Appels à projets en lien avec vos activités ? Aides à l'emploi ? Diversification des produits ? Financements transversaux hors secteur culturel ?
- 5** Quels sont les potentiels scénarii pour les 3 prochaines années ?
- 6** Enfin, en lien avec ces éléments, quels sont les enjeux en lien avec le(s) territoire(s) ? En local ? (Dans la coopération notamment, quelles relations entretenez-vous avec les autres opérateurs culturels ou non du territoire, quelles sont les réussites et les points qui peuvent être initiés, améliorés) mais aussi à l'échelle régionale fort de cette nouvelle région ?
- 7** Si vous souhaitez ajouter quelque chose ?

**Baromètre des structures
adhérentes — données 2023**

En ligne sur norma-asso.fr

Revue gratuite
éditée par NORMA
— Normandie Musiques Actuelles
Citis « Le Pentacle » Bâtiment B
5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville Saint-Clair

Directeur de publication
Lucas Blaya — Directeur

Collecte, analyse & rédaction
Nicolas Delahaye
— Chargé de l'observation

Contributeur et contributrices
l'équipe salariée de NORMA

Conception graphique
S333 — Télia Chiarotto

Papier
Papier 100% recyclé
Nautilus SuperWhite

Impression
Imprimerie Nii, Colombelles

© [2025] NORMA
— Normandie Musiques Actuelles

Parution
Mai 2025



normandie
musiques
actuelles

